



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT **2019** SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, INTÉGRER PLEINEMENT LES LIMITES PLANÉTAIRES

La présentation de ce rapport développement durable est particulière cette année : les actions menées en 2019 sous le précédent mandat sont présentées par notre nouvelle équipe municipale, élue sur la base d'un **programme qui fait de la transition écologique le cœur du mandat**.

Respectueux du travail des agents municipaux, nous avons conservé la forme habituelle de ce rapport annuel. Les nombreuses actions présentées soulignent la diversité des actions conduites en faveur du développement durable et je tiens à saluer, au nom du nouvel exécutif, l'ensemble des personnes engagées depuis des années, au quotidien.

Pour autant, nous déplorons que la Ville n'ait jamais jugé nécessaire de se fixer des objectifs et un plan d'actions pour le développement durable, ce qui affaiblit terriblement l'exercice d'évaluation qu'est le présent rapport annuel sur le développement durable.

Il s'agit désormais de nous donner les moyens **d'atteindre des objectifs beaucoup plus ambitieux, notamment pour le climat et le vivant**, avec une organisation renouvelée qui met la transition écologique au cœur de toutes nos politiques publiques. Installé dès l'automne 2020, notre nouveau **Conseil de la Transition Ecologique** a déjà fixé un nouveau cap sur l'ensemble de ces sujets, en soulignant la nécessité d'impliquer activement les citoyen.ne.s et de contribuer pleinement à la justice sociale. La future « **Mission Transition Ecologique** » développera et coordonnera l'ensemble des actions portées par tout l'exécutif, et mises en œuvre sur l'ensemble des arrondissements de notre ville, à l'image des premières réalisations concrètes du mandat comme les vergers citoyens ou la piétonisation des abords des écoles.

Passer du développement durable à la transition écologique, c'est prendre acte qu'**aucun développement n'est possible sans une prise en compte prioritaire des équilibres planétaires**, des limites des ressources naturelles et des enjeux de santé environnementale. La Programmation Pluriannuelle des Investissements traduira budgétairement cette ambition, ainsi que le

budget 2021. Au-delà de moyens renforcés, la Ville aura à cœur d'intégrer la transition écologique comme une composante clé de toutes ses actions, tous ses services, tous ses partenariats.

La transition écologique est une opportunité pour développer le vivre-ensemble, la créativité, la solidarité et la convivialité, pour faire de Lyon une ville qui continue à s'inventer un futur désirable, qui se réinvente à partir des deux mille ans de sa riche histoire.



Sylvain GODINOT
Deuxième Adjoint au Maire
Délégué à la Transition Écologique
et au Patrimoine

Nous avons extrait de ce rapport quelques éléments qui vous permettent de retenir l'essentiel de l'année 2019, alors que notre équipe n'avait pas encore été élue pour mettre en œuvre une politique de transition écologique ambitieuse.

COMMENT LIRE CE RAPPORT ?

Le rapport annuel sur la situation de la Ville de Lyon en matière de Développement Durable (DD), se présente selon **13 thématiques qui reflètent la transversalité du Développement Durable de la Ville de Lyon :**

-  SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE
-  SANTÉ - ENVIRONNEMENT
-  TRANQUILLITÉ - PRÉVENTION
-  PARTICIPATION CITOYENNE
-  BIODIVERSITÉ - ESPACES VERTS ET NATURE
-  ÉCONOMIE DURABLE - COMMANDE RESPONSABLE
-  MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)
-  MOBILITÉ
-  ENFANCE, ÉDUCATION
-  DÉVELOPPEMENT CULTUREL
-  ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ
-  SENSIBILISATION, ÉDUCATION POPULAIRE, FORMATION
-  EMPLOI ET INSERTION

Les 5 finalités du DD sont également mises en exergue à travers des pictogrammes. Elles sont définies par le Ministère en charge de l'environnement, dans le référentiel qui propose un cadre de référence pour les projets territoriaux de Développement Durable.



ASSURER
la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.



PRÉSERVER
la biodiversité et protéger les milieux et les ressources.



LUTTER
contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.



FONDER
les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



PERMETTRE
l'épanouissement de tous les êtres humains.

Par ailleurs, le rapport fait état des engagements politiques de la Municipalité pour le mandat 2014-2020, à travers « la stratégie poursuivie » traduite en **contexte** et **objectifs** pour chacune des 13 thématiques. Celles-ci sont ensuite déclinées à travers les actions menées par la Ville en 2019 selon trois prismes : celui des **engagements** de la Collectivité **au bénéfice de ses habitant-es**, pour **une administration exemplaire**, et les focus qui reprennent des actions particulièrement innovantes ou emblématiques.

Ce travail, fruit de la gouvernance menée par l'Adjointe au Maire en charge du Développement Durable jusqu'en juin 2020, a associé l'ensemble des élu-es et les services de la Ville afin de définir et illustrer une stratégie de Développement Durable, déclinée dans tous les champs de compétence de l'administration.

Enfin, il comprend les Indicateurs de suivi du Développement Durable de la Collectivité, répartis entre les cinq finalités.

Vous souhaitant une agréable lecture de ce rapport,
La Mission Développement Durable de la Ville de Lyon.



RAPPORT 2019

0.	FOCUS SUR LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
1.	SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE	12
2.	SANTÉ - ENVIRONNEMENT	19
3.	TRANQUILLITÉ - PRÉVENTION	28
4.	PARTICIPATION CITOYENNE	31
5.	BIODIVERSITÉ, ESPACES VERTS ET NATURE	35
6.	ÉCONOMIE DURABLE - COMMANDE RESPONSABLE	40
7.	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE - RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE	47
8.	MOBILITÉ	53
9.	ENFANCE - ÉDUCATION	57
10.	DÉVELOPPEMENT CULTUREL	61
11.	ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ	65
12.	SENSIBILISATION, ÉDUCATION POPULAIRE ET FORMATION	70
13.	EMPLOI ET INSERTION	78

SYNTHÈSE 2019 DES INDICATEURS DE SUIVI DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.	Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations	83
2.	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	87
3.	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	90
4.	Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère	92
5.	Épanouissement de tous les êtres humains	94



DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019

FOCUS

SUR LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. LE RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA VILLE DE LYON, UNE OBLIGATION LÉGALE

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dispose : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. (...) »

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Il illustre les 5 finalités du développement durable, à savoir :

- La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et entre générations ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- La lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par 13 thématiques « développement durable » définies pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales et les métiers exercés au sein de la Collectivité. Elles permettent de rendre compte des services rendus aux habitant-es (« actions au bénéfice des habitant-es ») et du fonctionnement de la Ville (« pour une administration exemplaire »), à l'aune de sa responsabilité sociétale.

2. LES ÉTAPES CLÉS DEPUIS 2010

Le premier rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon, présenté en conseil municipal en novembre 2011, portait sur l'année 2010. Il s'est appuyé sur le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Ces rapports annuels sont publics et disponibles sur le site de la Ville : lyon.fr.

Le développement durable qui avait été déployé progressivement au sein de la Collectivité n'avait pas donné lieu jusqu'à cette date, à un reporting général sur ce sujet. La Ville ne s'est pas dotée d'un Agenda 21 ou autre document stratégique en la matière.

Les grandes délibérations ou actes importants qui ont ponctué les mandats précédents dans ce domaine :

- Une résolution **pour l'utilisation contrôlée des bois tropicaux et issus de forêts anciennes**, en date de 2002 acte la volonté de la Ville de renoncer aux essences de bois menacées ;
- En 2007, institution de la **généralisation de l'approche développement durable** qui doit être examinée dans tous les projets municipaux d'investissement ;
- En 2008, approbation de la **signature de la Déclaration EUROCITIES** des Maires contre le changement climatique et de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) ;
- En 2010, lancement du bilan carbone dans le cadre de l'élaboration du plan climat énergie de la Ville ;
- **Le premier rapport sur la situation en matière de développement durable** est présenté en Conseil Municipal en 2011, suivant la publication du décret en date du 17 juin 2011 ;
- En 2013, **approbation du plan d'actions climat énergie** pour ses périmètres 1 et 2 qui autorise la Ville à entrer dans la démarche Cit'ergie ;
- En 2015, autorisation de la signature du **Contrat Local de**

Santé 2015-2019 de la Ville, prolongé par un avenant pour la période 2019-2020 ;

- En 2015, approbation de l'opération dédiée au **Plan de Développement des Espaces Naturels** de la Ville afin de définir la stratégie de la Collectivité en matière d'utilisation du végétal dans le paysage urbain ;
- En 2015, **élargissement et approfondissement du plan climat énergie de la Ville** avec un nouveau plan d'actions basé sur la démarche Cit'ergie ;
- En 2015, autorisation donnée à la Ville de participer à une **expérimentation sous l'égide de l'ADEME en matière de valorisation des déchets de chantier**, afin de définir une méthodologie de traitement au niveau national ;
- En 2016, adoption du **Schéma de Promotion de l'Achat Responsable (SPAR)** ;
- En 2016 renouvellement de l'engagement de la Ville dans **la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, dont elle était signataire depuis 2012 ;
- Signature en 2017 de la quatrième **Charte de coopération culturelle** pour la période 2017 – 2020 qui associe la Ville et 26 structures culturelles. La Charte a reçu en 2018 le prix international Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) – Ville de Mexico - Culture 21 ;
- En 2017, le **1^{er} prix de l'Access City Award** est accordé à la Ville par la Commission Européenne, récompensant la Collectivité pour son offre de service en matière d'accessibilité ;
- En 2018, **La Commission Européenne a décerné à la Ville le 1^{er} prix pour l'innovation des trophées des Villes les plus engagées** pour le commerce équitable et éthique (Fair Trade City Award) ;
- Un nouveau marché de fourniture d'électricité conclu avec EDF, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018, dote la Ville d'une part d'**électricité d'origine renouvelable de 100% pour les bâtiments municipaux** ;
- En 2018, dernière mise à jour du **Cahier des Exigences Techniques et Environnementales (CETE)** à destination des maîtres d'œuvre pour les constructions et rénovations des bâtiments municipaux.

3. LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2019 a permis à la Ville de Lyon de déployer les actions suivantes prises à titre d'exemples, selon les 5 finalités illustrées par des pictogrammes dans le rapport.

3.1 Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Au titre de l'année 2019, quelques actions méritent d'être soulignées :

- **Le 8^{ème} Cèdre** : Au cœur des résidences Eugène André et Paul Cazeneuve, le 8^{ème} Cèdre est un espace de 1600 m² qui comporte une zone de maraîchage urbain : 600 m² de production par un professionnel, un jardin de permaculture, un espace expérimental et convivial consacré à la biodiversité. Le partenariat autour de ce projet compte 3 acteurs locaux principaux : le Centre Social des Etats-Unis, l'épicerie sociale et solidaire Epi'centre, le pôle santé du 8^{ème}.

- **Le conseil citoyen de la Duchère** : Quelques-unes des actions menées en 2019 par ce collectif :

- Participation à la consultation des équipes de maîrisé d'œuvre urbaine des espaces publics pour le nouveau programme de renouvellement urbain sur le secteur de La Sauvegarde ;
- Suivi des projets des étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année en diplôme national des métiers d'art et de Design et BTS Design d'espace de l'école supérieure La Martinière Diderot : 85 étudiants ont proposé des projets fictifs autour du renouvellement urbain du quartier ;
- Témoignage dans le cadre de la journée Anciela «quartiers en transition, écologiques et solidaires».



La Duchère parvis de la Halle Diagona ©Ville de Lyon

- **Guide de l'Urgence Sociale** : Sa nouvelle version 2019 éditée par le CCAS, regroupe des contacts pratiques réactualisés pour aider les Lyonnaises les plus démunies à se repérer pour savoir où manger, dormir, se laver, s'habiller... synthétisés sur une carte de la ville. L'année 2019 marque son adaptation en format FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

- **Le projet participatif « Dissidence » du Théâtre de la Croix-Rousse** s'inscrit une nouvelle fois dans une démarche autour des thèmes de la solidarité, de la cohésion sociale et du développement culturel, rendant possible un dialogue interculturel, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités. En l'année anniversaire de la chute du mur de Berlin, 2019, le Théâtre de la Croix-Rousse a invité le public à réfléchir à sa capacité de se révolter.

Des ateliers de pratique artistique ont été proposés à 8 groupes venant d'horizons et d'âges différents. Les participant-es étaient issus notamment des collèges du 7^{ème} et du 2^{ème} arrondissements, la Cie Poussières d'étoiles – Lyon Métropole / l'association ALTEA (accès à la culture et à la pratique artistique à de jeunes adultes déficients mentaux), un groupe d'amateurs théâtre.



Théâtre Croix-Rousse ©Ville de Lyon

3.2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Parmi les actions engagées en 2019, il est à noter :

- **Biodiversité urbaine, santé publique et santé environnementale** : Entre autres facteurs, les modifications des écosystèmes urbains par l'homme et par le changement climatique peuvent jouer un rôle important dans le développement d'espèces invasives.

C'est dans ce cadre que la Ville souhaite aborder la biodiversité urbaine sous un angle pluridisciplinaire, dont les enjeux de santé publique et santé environnementale afin de répondre notamment aux questionnements suivants : Comment les paysages urbains lyonnais favorisent ou pas la propagation des espèces invasives et nuisibles ? Quels sont les impacts sanitaires potentiels de la végétalisation/renaturation des espaces publics ?



Biodiversité Urbaine et Santé ©Ville de Lyon

- **La candidature de la Ville au prix de la Capitale verte européenne en partenariat avec la Métropole de Lyon** : Ce prix montre la voie vers un cadre de vie urbain respectueux de l'environnement et pouvant jouer le rôle de ville modèle. Cette démarche a permis de faire un état des lieux sur les 12 critères du prix parmi lesquels l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la mobilité urbaine durable, nature et biodiversité... Si la Ville n'a finalement pas été retenue comme finaliste au printemps 2020, elle a pu tirer profit de cet important travail de synthèse et bénéficier d'une analyse critique par les experts composant le jury, dans l'objectif de candidater à nouveau dans les prochaines années.

- **Promotion de la biodiversité et valorisation des compétences internes à la Ville** : La Direction des espaces verts a initié depuis 2014 une dynamique d'échanges des savoirs et pratiques entre les jardiniers et agents reconnus pour leurs compétences naturalistes, par exemple en matière de papillons, oiseaux, gestion écologique ou botanique, et les jardiniers des sites labellisés EcoJardin (sites ayant reçu un label pour leur gestion écologique exemplaire).

L'objectif de cette démarche est de développer de nouvelles compétences au métier de jardinier des espaces horticoles et naturels de la Ville et de les guider vers l'autonomie.



Azuré au Parc de la Cerisaie ©E.Boglaenko - Ville de Lyon

- **Les Rendez-Vous du Patrimoine : Patrimoine naturel et paysage urbain historique, quel dialogue ?** Depuis 2016, la Ville de Lyon organise les « Rendez-vous du Patrimoine » qui rassemblent plus de 250 acteurs locaux autour d'une thématique patrimoniale. Des tables rondes et des débats permettent de donner la parole à des experts et à des praticiens tout en associant le public à une réflexion collective à travers notamment des ateliers.

L'édition 2019 qui a rassemblé plus de 300 personnes a été consacrée au dialogue entre patrimoine naturel et patrimoine urbain. La place de la nature dans la ville a été abordée à travers l'histoire des parcs et jardins et leur capacité à répondre aux nouvelles demandes sociales et environnementales. Un des ateliers a travaillé sur ce que sera le patrimoine naturel et paysager de demain ainsi que sur ses modes de gouvernance.

3.3 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- **Lyon s'affirme parmi les chefs de file du commerce équitable en Europe** : Après avoir été récompensée en 2018 par la Commission Européenne (premier prix pour l'innovation des Fair Trade City Awards), Lyon a lancé le 10 septembre 2019 le premier réseau européen des villes engagées pour le commerce équitable qui permettra à toutes les villes européennes de développer la consommation responsable, dans la commande publique, les achats des entreprises et des ménages.

De nombreux acteurs du label « Lyon, Ville Equitable et Durable » ont été associés à cette démarche innovante et ont pu présenter la démarche unique qui fédère les 240 labellisés dans un club animé par la Ville.



Label LVED ©Ville de Lyon

• **Prestations de nettoyage et d'entretien, et développement durable** : une centaine de locaux de la Ville est concernée par des prestations de nettoyage et d'entretien, nettoyage en série, nettoyage spécialisé... En 2019, le renouvellement des marchés de prestations de nettoyage a intégré des critères de développement durable. La société retenue est l'Entreprise Adaptée l'EA qui emploie 27 personnes en situation de handicap. La structure porte une attention particulière sur la consommation d'eau : chaque agent est formé aux procédés de nettoyage en ce sens. De plus, 85% des produits utilisés sont des produits écolabélisés. Ainsi 2 430 heures d'insertion au total ont été réalisées en 2019 via les prestations de nettoyage.



• **La plateforme de vente aux enchères Agorastore : la Ville a reçu le titre de « vendeur d'or 2019 »** : Celle-ci permet à la Ville de Lyon de vendre son matériel inutilisé ou usagé. Toutes les directions de la Ville sont invitées à participer à ce dispositif quel que soit le matériel concerné.

Ces ventes contribuent aux recettes de la Ville et permettent d'économiser des frais d'enlèvement et de destruction, des frais de personnels et de libérer de l'espace de stockage. Outre l'aspect financier, elles s'inscrivent dans un objectif d'économie circulaire en poussant au réemploi plutôt qu'à l'usage unique. Cette année, 492 ventes ont été réalisées pour une recette de 289 773 €.

• **EDEOS, un outil pour bien concevoir les décors de l'Opéra** : En 2019, avec le soutien financier de l'ADEME, l'Opéra de Lyon a développé un outil pour éco-concevoir ses décors : il est d'abord destiné aux bureaux d'études d'ateliers de décors, pour les aider à faire les meilleurs choix de conception possibles, pour estimer dès la phase de conception, l'impact environnemental potentiel d'un décor sur quatre catégories de dommages, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la livraison du décor sur scène : le changement climatique, la santé humaine, la qualité des écosystèmes, l'épuisement des ressources.

Il estime aussi l'impact des choix de construction sur le caractère réutilisable et recyclable de ces éléments. Cet outil fournit des critères de choix, complémentaires à ceux déjà utilisés : les contraintes financières, la faisabilité technique, et la finalité esthétique, sous réserve du respect des contraintes de sécurité des techniciens et des artistes.

3.4 Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

• **Le renouvellement du Label Cit'ergie en novembre 2019** : Au 31 décembre 2019, 207 collectivités françaises sont engagées dans la démarche Cit'ergie qui récompense

des politiques climat-énergie ambitieuses, et 121 sont labellisées, couvrant ainsi 23 millions d'habitants-es.

En 2015, la Commission Nationale a accordé pour la première fois le label Cit'ergie à la Ville pour une durée de 4 ans avec un score de 57,3% de son potentiel.

Depuis cet audit, le score de la Collectivité n'a cessé de s'améliorer, pour être réévalué en 2019 à 65,5 %. La Commission a notamment salué le caractère de locomotive territoriale de la municipalité en tant que ville-centre. Cette progression est le reflet de la dynamique positive de la Ville en faveur de la transition énergétique.



Lyon depuis la rue Abbé Larue ©Muriel Chaulet

• **La rénovation de l'éclairage public sur environ 1 000 points lumineux dans le quartier résidentiel de Montchat (3^{ème} arrondissement)** : cette opération portant sur environ 1 000 points lumineux permettra d'atteindre une économie d'électricité d'environ 300 000 kWh par an.

Elle repose sur la mise en place de lampes LED associées à 2 techniques que sont : un système de gradation mis en place sur les grands axes de circulation entre 22h et 5h du matin, et un système de détection par radars des véhicules empruntant les voiries secondaires, aux mêmes horaires.

Par ailleurs, le niveau standard d'éclairage de chaque voie a été contrôlé et ajusté à la valeur juste nécessaire. L'objectif de consommation pour 2020 est d'environ 28 450 00 kWh. Il a été atteint depuis 2017. L'année 2019, avec une consommation d'environ 24 300 000 kWh, confirme cette tendance.

• **Le Défi Déclics Energie** : Le Défi « Familles à énergie positive » est devenu « Défi Déclics Energie » en 2019. Des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, font le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes.

Lors de la saison 2018-2019, ce sont 126 familles lyonnaises qui se sont inscrites. En moyenne et par foyer, les participant-es ont économisé 17% de leurs consommations énergétiques, soit une économie d'environ 207 €, sans investissement financier, le tout ayant permis d'éviter l'émission de 13 tCO₂ de GES.



• **Les ateliers participatifs qui ont suivi la consultation « Ensemble, parlons climat ! » :** Parmi les contributions des habitant-es dégagées lors de la consultation numérique, des propositions que la Ville ne met pas en œuvre et qui peuvent être étudiées, ont été la base du travail lors des ateliers du 25 mai.

Il s'agissait d'enrichir l'écriture du plan d'actions climat-air-énergie 2020-2030. Ces ateliers ont réuni près de 200 participants. 4 axes de réflexion ont permis d'organiser la journée : nature en ville, pratiques éco-citoyennes, espace public/urbanisme et mobilité durable.

Très interactive, la journée a été l'occasion d'évoquer des sujets comme la 5^{ème} façade, la nature et le jardinage dans l'habitat collectif, le plan canopée, la charte de l'arbre, les potagers en ville, les déplacements vélo,...

3.5 Epanouissement de tous les êtres humains

• **Le plan « Mon environnement, ma santé » :** Le 4^{ème} plan national santé environnement (PNSE) a été annoncé lors des rencontres nationales santé-environnement en janvier 2019. «L'état de santé n'est en effet pas le résultat de la seule efficacité du système de soins. Il est la synthèse d'une multitude de facteurs internes et externes, parmi lesquels l'environnement joue un rôle majeur» : extrait du discours de la Ministre des Solidarités et de la santé. Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat, la Ville a partagé plusieurs initiatives et actions en santé environnement comme le suivi des champs électromagnétiques dans les lieux publics, le suivi environnemental des établissements construits sur d'anciens sites industriels, la mission biodiversité urbaine et santé de la Collectivité.

• **Qui ne sauve pas n'est pas lyonnais-e !** Cette marque a été créée en 2017 et elle porte désormais cet évènement annuel. Sous cette bannière est développé un programme d'actions de sensibilisation et formation aux gestes de premiers secours. La Ville la co-organise en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie (FFC). En plus de cet évènement, la gestion de la mise en place de plus de 350 défibrillateurs automatisés externes est assurée dans l'ensemble des Etablissements Recevant du Public de la Ville de catégorie 1 à 5. Lors de l'édition 2019 de la semaine des gestes qui sauvent, près de 1 600 personnes ont été initiées aux gestes de premiers secours durant la semaine du 13 au 18 mai.

• **« Changeons d'air sur le trajet » avec le musée de l'Automobile Henri Malartre :** La Métropole organise depuis 2018 un défi inter-écoles «Changeons d'air sur le trajet». Cette action, menée par les écoles du Val de Saône, vise à promouvoir les modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Pendant une semaine, dès qu'ils effectuent des trajets domicile-école de cette sorte, les enfants contribuent au projet rapportant des points à leur école. Dans ce cadre, le musée de l'Automobile Henri Malartre a mené des actions hors-les-murs dans 3 écoles afin d'évoquer l'histoire du vélo, en présentant trois cycles anciens pour parler de l'évolution de ce moyen de transport.



Musée Malartre ©Ville de Lyon

• « **Le savon de Gerland** » aux Bains-Douches Delessert (7^{ème} arrondissement) : ce lieu permet aux personnes en situation de détresse économique de bénéficier d'un accès régulier et gratuit à l'hygiène.

C'est également un lieu d'échanges qui peut être le point de départ d'actions collectives. Une collaboration de quartier s'est tissée notamment entre l'association LALCA (Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs et Artistes), des étudiants de l'ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes), des membres de la Légumerie - qui interviennent dans le jardin de L'Oasis de Gerland situé en face des Bains-douches, du CCAS de la Ville et des agents municipaux.

Un projet de savon local, « le savon de Gerland » a alors émergé. Ces savons, produits par les étudiants de l'ISARA au sein des laboratoires de l'école, ont ainsi été installés en libre accès dans les Bains-Douches. Les recettes vont être affinées, des plantations sont déjà en cours dans le jardin voisin pour incorporer des essences locales et poursuivre l'expérience.



Savon de Gerland ©Ville de Lyon



SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE...

La cohésion sociale suppose de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires. C'est toute la question du « Vivre ensemble », enjeu de nos politiques sociales. Quel que soit leur angle d'approche, solidarité envers les plus démunis, politique de la ville, liens intergénérationnels, toutes s'inscrivent dans la tradition humaniste lyonnaise.

Pour y parvenir, une nouvelle dynamique s'est dessinée avec notamment des dispositifs de lutte contre l'exclusion et contre l'isolement, la convention territoriale « contrat de ville 2015/2020 », pour un autre regard sur le vieillissement actif, au travers de la participation au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés.

Elle s'est appuyée sur de nombreux partenaires pour chercher la redistribution par l'innovation sociale et l'autonomisation des Lyonnais-es dans leur parcours d'accès aux droits.

Notre ambition a été ainsi de mettre en œuvre une politique de développement solidaire en direction de tous les territoires, en travaillant les questions d'égalité des chances et de diversité et en impulsant une politique qui a favorisé l'innovation sociale.

CONTEXTE & OBJECTIFS

La Ville est solidaire des fragilités rencontrées par tous-tes. Les contours de l'action sociale ont évolué : avec une nouvelle géographie prioritaire, le rapprochement des antennes solidarités et des maisons de la Métropole, un guichet social d'accueil commun. L'action sociale s'est traduite essentiellement en faveur :

- du logement social,
- des séniors,
- des plus précaires,
- des quartiers « politique de la Ville »,
- du numérique au bénéfice de l'accueil personnalisé.

INDICATEURS

La Ville de Lyon a distribué au sein du restaurant social municipal, avec un accompagnement des travailleurs sociaux :



Nombre de repas distribués

2017	52 552
2018	43 723
2019	54 832

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Classe départ

La Compagnie du Théâtre du Grabuge et la MJC Laënnec Mermoz (8^{ème} arrondissement) portent depuis septembre 2019 un dispositif d'émancipation et d'insertion à destination des jeunes en précarité, dans l'arrondissement.

Cette action, intitulée Classe départ, est financée entre autres via la politique de la ville. Elle a été initiée à Arras et adaptée pour Lyon, et vise à proposer à une quinzaine de jeunes de 18-25 ans en décrochage professionnel un parcours artistique et citoyen de 8 mois, via une embauche en service civique.

Ce parcours est constitué d'ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires, associant les artistes de la Compagnie et des artistes du territoire ; de découvertes d'institutions engagées dans la Charte de coopération culturelle (visites d'équipements, sorties, découvertes de métiers) ; d'un engagement dans la vie culturelle et citoyenne du quartier, permettant aux participant-es de partager leur expérience à d'autres habitant-es du 8^{ème} arrondissement et de se mobiliser pour l'appui à des actions du territoire.

Au terme des 8 mois, une restitution de la création participative doit avoir lieu à la Maison de la danse.

En parallèle, un suivi par des parrains et des marraines est assuré tout au long de la démarche, permettant d'anticiper la sortie du dispositif et de raccrocher les participant-es à des parcours d'insertion de droit commun.

Une deuxième Classe départ a démarré à l'automne 2020.



Le conseil citoyen de la Duchère

Le conseil citoyen de la Duchère a été créé en 2016 à l'initiative d'une cinquantaine d'habitant-es suite à la concertation menée en 2015 sur le Projet de Territoire. Constitué entièrement sur la base du volontariat, il a été labellisé « conseil citoyen » par arrêté préfectoral le 18 janvier 2017.

Pour rappel, un conseil citoyen est un collectif associant habitants et acteurs locaux des quartiers prioritaires, qui souhaitent participer aux projets d'amélioration de la vie de leur quartier. Instaurés par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les conseils citoyens contribuent au pilotage de la politique de la ville et sont associés aux projets des quartiers.

Celui de la Duchère se compose de 44 membres dont 24 habitants. Il compte une quinzaine de membres très actifs aujourd'hui. Plusieurs groupes de travail ont été constitués au sein du conseil citoyen, qui travaillent sur

des thèmes différents : La mixité sociale ; l'éducation, la jeunesse et la parentalité ; l'emploi et le développement économique ; l'urbain.

Les actions menées en 2019 par chacun des groupes de travail :

> Groupe coordination (12 personnes) :

- Témoignage dans le cadre des rencontres des Conseils Citoyens de l'Ain,
- Réunion avec Anciela sur les questions de mobilisation dans les Conseils Citoyens.

> Groupe urbain (12 personnes) :

- Participation à la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine (équipe d'architecte en chef) et de maîtrise d'œuvre des espaces publics pour le nouveau programme de renouvellement urbain sur le secteur de La Sauvegarde,
- Participation au groupe trimestriel « relogement » et réunions « relogement » sur la Sauvegarde et le Château,
- Participation au Groupe de Travail « Château »,
- Suivi des projets des étudiant-es de 1^{ère} et 2^{ème} année en diplôme national des métiers d'art et de Design et BTS Design d'espace de l'école supérieure La Martinière Diderot : 85 étudiant-es ont proposé des projets fictifs autour du renouvellement urbain du quartier.

> Groupe d'animation du Café du dimanche (15 personnes) :

- Témoignage dans le cadre de la journée Anciela « quartiers en transition, écologiques et solidaires »,
- 35 à 40 participants au Café du dimanche du 15 décembre : temps de rencontre entre habitants organisés une fois par mois, le dimanche, par le Conseil Citoyen de la Duchère : en hiver dans les locaux de Ciné Duchère, en été en plein air.

> Autres implications du Conseil Citoyen :

- Participation au comité de pilotage Festival jeune public « d'art et d'air »,
- Appel à projet artistique pour l'accompagnement culturel du renouvellement urbain dans le secteur du Château,
- Arbres à Palabres : temps de débats thématiques avec le Foyer Protestant et le Centre social de la Sauvegarde.



Danser le français - De la danse pour faciliter les rencontres et l'intégration

Le projet « Danser le français » a été porté par l'Opéra National de Lyon conçu avec Forum Réfugiés-Cosi, sur une initiative de la Préfecture du Rhône.

Pendant deux mois, les danseurs et danseuses du Ballet de l'Opéra de Lyon et des personnes réfugiées ont partagé salle de danse et salle de classe pour des échanges artistiques et linguistiques.

Trois jours par semaine, ils se sont aussi retrouvés à l'Opéra de Lyon pour des cours de français langue étrangère dispensés par une formatrice de Forum Réfugiés, avant de rejoindre les studios de danse pour leurs créations respectives.

Les participants réfugiés, tous novices en danse, ont

travaillé avec Fernando Carrión et Gregorio Rodriguez pour produire un spectacle joué devant un public nombreux au Grand Studio du Ballet le 22 novembre 2019.

Des échanges créatifs et linguistiques riches en apprentissage et en émotions, qui ont fait naître chez les participants une admiration réciproque et quelques amitiés durables. Comme l'a souligné la formatrice lors du bilan, s'amusant à faire découvrir encore une drôle d'expression française à ses élèves : « La mayonnaise a pris ! ».



Répétition à l'Opéra de Lyon ©B. Stofleth



Résidence artistique pour accompagner les projets de rénovation urbaine dans les quartiers en politique de la Ville

La Ville de Lyon a piloté d'octobre 2019 à mai 2020 une démarche collective visant à l'écriture de deux appels à projet pour l'accompagnement artistique des habitant-es dans le cadre des projets urbains de Langlet Santy (8^{ème} arrondissement) et du quartier du Château à la Duchère (9^{ème} arrondissement).

Ces quartiers font partie de la géographie prioritaire lyonnaise dans lequel un projet de renouvellement urbain s'enclenche, impactant fortement et durablement le territoire (démolitions, requalifications, relogement, etc.).

Considérant que ces transformations urbaines peuvent être traumatisantes et générer de grands bouleversements, et que la culture et les arts peuvent être un levier d'émancipation et de pouvoir d'agir, en proposant un « pas de côté », la Ville de Lyon a mobilisé des enveloppes financières pour l'installation de résidences artistiques dans ces quartiers, pour trois ans. Le projet a démarré à l'automne 2020, et associe un financement de l'Etat (ANCT) et des quatre bailleurs du quartier.

Afin de sélectionner une équipe artistique capable d'offrir des espaces d'écoute et d'expression aux habitant-es, la Ville a mis en place un processus participatif pour écrire ces appels à projet. Un principe de co-responsabilité a été affirmé dès le démarrage : la démarche a associé les financeurs, le Centre social, les structures volontaires du territoire, les mairies d'arrondissement, le Conseil citoyen du quartier, pour constituer un Comité technique.

La mise en place de principes collectifs (bienveillance, confidentialité, principe du vote) ont permis d'écrire le plus collectivement possible l'appel à projet (écriture en direct, à plusieurs mains, sur la base d'une version martyre) et de prendre l'ensemble des décisions de manière partagée (modalités de sélection, objectifs, cadre, etc.).

Un lien étroit avec les services de la Direction aux Affaires Culturelles de la Ville dont le service création et diffusion artistique, ainsi qu'avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), a permis d'affiner les attentes sur le propos artistique.

Afin d'enrichir ce regard artistique à toutes les étapes, des institutions culturelles engagées dans la Charte de coopération culturelle sur ce territoire (Maison de la danse et Biennale d'art contemporain pour le 8^{ème}, Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts et Grame pour la Duchère) ont été associées au Comité Technique et participeront au jury.

Les appels à projet ont été massivement diffusés (réseau culturel politique de la ville, droit commun, Métropole, Etat, DRAC, Mission Egalité, Service des événements, institutions de la Charte de coopération culturelle, réseaux d'artistes, etc.).

Les auditions se sont déroulées en juillet 2020.

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AUX BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Le Théâtre des Célestins à l'école Aristide Briand (7^{ème} arrondissement)

Au cours de la saison 2018 et 2019, six classes de Cours Préparatoire de l'école Aristide Briand de Gerland

(7^{ème} arrondissement) ont participé à une véritable découverte du Théâtre des Célestins avec deux parcours imaginés en co-construction avec les équipes pédagogiques et les équipes du théâtre.

Chaque élève a participé à un parcours du spectateur. Celui-ci incluait une visite du théâtre, un spectacle partagé en famille, et le suivi en classe d'une rencontre avec les artistes du spectacle.

Cette expérience s'est doublée d'un parcours participatif avec la création de maquette de personnage en classe, une rencontre avec l'équipe en charge des costumes, maquillage et coiffure à partir des personnages imaginés par les élèves.

Grâce à ces six rendez-vous, le projet a permis de remplir plusieurs objectifs artistiques et culturels :

- Lutter contre l'enclavement géographique,
- Encourager l'accès à la Culture pour Tous,
- Initier un parcours artistique et culturel,
- Aborder le spectacle par la double entrée « spectacle » et « création costumes »,
- Atteindre des objectifs pédagogiques : sortir de l'école et du quartier pour découvrir un autre environnement, s'immerger dans un lieu culturel, assister à un spectacle en famille, rencontrer des artistes, partir d'une pratique connue (dessiner) pour aboutir à une expérience artistique construite avec des professionnels, développer sa créativité et son imaginaire, fédérer le groupe de la classe autour d'un projet commun en milieu d'année scolaire.



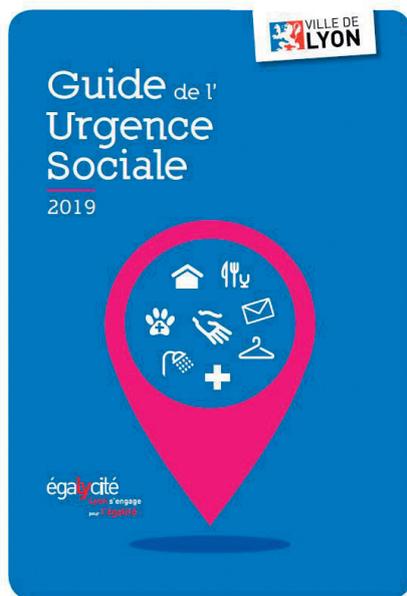
Guide de l'Urgence Sociale

La nouvelle version 2019 du Guide de l'Urgence Sociale est parue. Comme toujours, ce guide édité par le CCAS, regroupe des contacts pratiques réactualisés pour aider les Lyonnais-es les plus démunis-es à se repérer pour savoir où manger, dormir, se laver, s'habiller... synthétisés sur une carte de la ville.

L'année 2019 marque l'adaptation du guide en format FALC (Facile à Lire et à Comprendre), un ensemble de règles d'écriture destiné à rendre l'information accessible à tous, grâce au concours de la Commission Accessibilité de l'Association métropolitaine et départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei 69).

Pour cela, les informations sont présentées en plus gros caractères et avec des items accessibles à tous.

Cette nouvelle version du guide est disponible sur le site lyon.fr : <https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/migrated/379/661/Guide%20de%20l%27urgence%20sociale.pdf>



La ville comme on l'aime, **solidaire**

Couverture du Guide de l'Urgence Sociale 2019 ©Ville de Lyon



Carte des différentes adresses du guide ©Ville de Lyon



Une Journée inclusion numérique et action sociale avec Emmaüs Connect

Quatre Français-es sur dix se sentent « en difficulté » avec le numérique. C'est pourquoi, depuis 2013, l'association Emmaüs Connect agit pour permettre l'inclusion numérique des plus fragiles, convaincue que le numérique offre une opportunité unique de démultiplier leurs capacités d'insertion.

L'association agit sur le terrain au plus près des besoins des personnes en insertion et des professionnels qui les accompagnent. Elle conçoit des ressources pédagogiques et propose des ateliers pour s'initier aux services numériques clés, elle propose un accès solidaire à du matériel et à la connexion. L'association développe aussi des services (outils d'évaluation, cartographies, formations) pour les acteurs sociaux et les opérateurs de services publics pour mieux accompagner les personnes.

Elle propose ainsi des parcours de 30 heures pour accompagner l'autonomie numérique des seniors. Labellisées par la CARSAT, ces parcours sont proposés, entre autres, dans les résidences seniors de la Ville de Lyon.

Une Journée Inclusion numérique et action sociale à destination des professionnels de l'action sociale qui accompagnent des publics fragilisés par la dématérialisation a été organisée le 11 mars 2019 par la Ville de Lyon et le CCAS, en partenariat avec Emmaüs Connect à la mairie du 7^{ème} arrondissement.

Des tables-rondes, jeux de rôles et speed-meeting ont rythmé la journée.

De nombreux partenaires institutionnels sont venus présenter des projets menés pour accompagner la dématérialisation.



Le 8^{ème} Cèdre

GrandLyon Habitat, propriétaire et gestionnaire des Résidences Eugène André et Paul Cazeneuve, situées sur le nord du boulevard des Etats-Unis dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon, porte depuis 2015 un projet global de « Quartier durable » des résidences avec pour ambition de répondre à trois objectifs :

- L'aménagement des espaces extérieurs,
- L'accompagnement des usages et de la prise en compte des enjeux environnementaux,
- Le développement d'activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Pour répondre à ces objectifs, trois projets sont conjointement menés dans une dynamique collective associant les partenaires du territoire et de nouveaux partenaires de l'économie sociale et solidaire. La Ville apporte son soutien au projet « Quartier Durable » de GrandLyon Habitat par l'intermédiaire de financements spécifiques ainsi que par de l'ingénierie.

Ils regroupent :

- Un projet de requalification des espaces extérieurs ayant fait l'objet d'une concertation avec les locataires depuis trois ans, avec pour éléments : les accès et la circulation, les stationnements, la gestion des ordures ménagères, les revêtements du sol, l'éclairage, les plantations (renforcement de la perméabilité des sols et plantation de nouveaux arbres), les limites et domanialité, les espaces et usages,
- Un projet d'ouverture d'une annexe du Centre Social des Etats-Unis comprenant la réhabilitation et la mise à disposition d'un local pour répondre aux besoins d'accompagnement socio-éducatif des habitant-es des résidences tout en s'intégrant aux enjeux du territoire. Son projet social sur ce secteur se fondera sur l'axe du développement durable,
- Le projet du 8^{ème} Cèdre co-piloté par GrandLyon Habitat, Place au Terreau et le Collectif du Grand Romanesco développé ci-dessous :

Au cœur de la résidence, le 8^{ème} Cèdre est un espace de 1600 m² comportant :

- une zone de maraîchage urbain : 600 m² de production par un professionnel,
- un jardin de permaculture,
- Un espace expérimental et convivial consacré à la biodiversité : refuges pour la faune, nichoirs, zone de phyto-dépuration.

Ce projet répond aux enjeux de la transition écologique dans les quartiers prioritaires, tels que :

- Créer des lieux et des activités de mixité sociale,
- Lutter contre la précarité alimentaire,
- Populariser les techniques de jardinage issues de l'agro-écologie et de la permaculture,
- Contribuer au partage de connaissances sur la préservation de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité en ville.

Le partenariat engagé sur le projet du 8^{ème} Cèdre s'est développé au cours de l'année 2019 avec 3 acteurs locaux principaux :

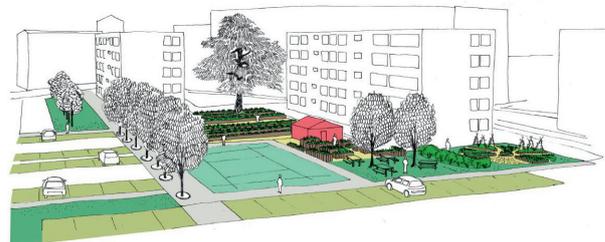
- Le Centre Social des Etats-Unis,
- L'épicerie sociale et solidaire Epi'centre,
- Le pôle santé du 8^{ème} (regroupement des professionnels de Santé des maisons de Santé de Grange Rouge et Leynaud Bonnefond).

GrandLyon Habitat, Place au Terreau et Le Collectif du Grand Romanesco portent ce projet avec la volonté d'établir à terme, avec l'ensemble des partenaires locaux, une gouvernance partagée incluant également des habitant-es de la résidence.

Le travail conjoint des acteurs autour de l'espace dédié à la permaculture a permis d'établir une organisation partagée des temps d'animations par l'ensemble des partenaires sur cet espace :

- Le Centre social des Etats-Unis avec l'ouverture d'une annexe en 2020 sur les résidences, et le développement d'un projet social axé sur le développement durable, déjà amorcé par la réponse au défi des familles à alimentation positive (FAAP) avec la Maison du Projet de GrandLyon Habitat,
- L'épicerie sociale et solidaire Epi'centre avec des activités de jardinage proposées aux personnes suivies par l'assistante sociale dans le cadre de leur projet d'insertion,
- Le pôle santé du 8^{ème} avec des activités proposées aux patients suivis et autour des thématiques de la santé et de l'alimentation, notamment la phyto-médecine.

La mise en oeuvre de ces animations démarrera au cours de l'année 2020.



Le 8^{ème} Cèdre - Espace solidaire d'agriculture urbaine
(crédit illustration : Place au Terreau / Le Grand Romanesco)



Illustration du projet « Le 8^{ème} Cèdre » Place au Terreau
© Le Grand Romanesco



« Le savon de Gerland » aux Bains-Douches Delessert

Se laver est l'un des moments où se construit la relation à son corps et à soi-même. C'est peut-être le tout premier geste du soin. Les bains-douches Délessert (7^{ème} arrondissement) permettent aux personnes en situation de détresse économique de bénéficier d'un accès régulier et gratuit à l'hygiène. Ils constituent également un lieu d'échanges, de sociabilité et de repères pour les usagers. Ils peuvent également être le point de départ d'actions collectives.

Une collaboration de quartier s'est tissée entre l'association LALCA (Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs

et Artistes), des étudiants de l'ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes), une école d'ingénieurs voisine, des membres de la Légumerie - qui intervient dans le jardin de L'Oasis de Gerland situé en face des bains-douches du CCAS de la Ville et des agents des Bains-Douches. Un projet de savon local « le savon de Gerland » a alors émergé, en s'appuyant sur les connaissances des uns et la bonne volonté de tous.

Le 12 avril au matin, un plateau-radio installé par Radio Canut en face des bains-douches a animé une émission en direct sur le thème de «Et si les bains-douches étaient le centre du monde ?» dans le but d'échanger sur ce lieu unique dans la métropole lyonnaise. L'association LALCA et les différents invités ont alors témoigné du rôle essentiel des bains-douches dans la ville, des coopérations en cours et des interrogations, entre autres écologiques, soulevées.

L'après-midi les premiers savons produits par les étudiant-es de l'ISARA au sein des laboratoires de l'école ont été démoulés et découpés puis installés en libre accès dans les Bains-Douches de la rue Delessert. Les recettes vont être affinées, des plantations sont déjà en cours dans le jardin voisin pour incorporer des essences locales et poursuivre l'expérience.

Un deuxième événement a eu lieu le 10 mai avec le démoulage de la deuxième fournée des savons de Gerland.

Pour en savoir plus :

<http://www.lalca.org/index.php/hospitalite-1er/hospitalite/recits/123-le-savon-de-gerland>



Mur extérieur des bains-douches Délessert (7^{ème} arrondissement)
©Ville de Lyon



Mise en place d'enform@lyon auprès des seniors

Dans le cadre de l'action enform@Lyon, six éducateurs sportifs ont accepté de relever le défi auprès des séniors.

Des réunions transversales ont accompagné la co-construction du projet entre des éducateurs, coach sportifs, directeurs de résidences, médecins coordinateurs et psychomotriciennes intervenant en résidences.

Ils ont ainsi échangé pour adapter les propositions d'ateliers en prenant en compte l'offre existante en résidences séniors (gymnastique douce, psychomotricité, etc.), les spécificités du public sénior et la problématique des troubles liés au vieillissement.

Ces temps de travail ainsi que les rencontres organisées entre les résidents et leur éducateur sportif référent ont permis

d'ajuster les ateliers :

- Les groupes de participants sont ainsi plus réduits que prévu pour s'adapter aux besoins spécifiques de ce public,
- Un accompagnement progressif vers l'extérieur a été anticipé : les premiers ateliers se sont déroulés à l'intérieur de la résidence pour mettre les personnes âgées en confiance et ont été suivis par des ateliers en extérieur, une fois les beaux jours installés.

Ces ateliers aux formats très variés (hockey, mini-golf, pétanque, jeux d'orientation, initiation à la marche nordique) ont débuté en mars 2019.



Les Nuits Sonores, Durables et Solidaires

Programme lancé en 2010, Nuits Sonores, Durables et Solidaires (NSDS) a pour objectif de mettre en place des actions concrètes pour témoigner de l'engagement du festival à l'égard des enjeux économiques, sociaux, environnementaux contemporains. Le projet vise également à participer à un effort plus global des acteurs des industries culturelles dans ce sens.

Cette responsabilité s'illustre notamment à travers la thématique « solidarité » en matière de billetterie et prend la forme d'invitations (plus d'une centaine) mises à disposition de Culture pour tous et du Secours Populaire.

Des visites personnalisées sont aussi organisées dans les différents sites de Nuits sonores et du forum European Lab afin de présenter aux bénéficiaires des invitations, les coulisses d'un festival et d'échanger sur les programmes et l'organisation. Ces visites sont conçues en partenariat avec Singa, Entourage et le Secours Populaire depuis 2019.

Une tarification adaptée, proposant des tarifs réduits pour les principaux événements des Nuits Sonores, aux étudiants, lycéens, séniors, demandeurs d'emploi ou encore bénéficiaires de minima sociaux complète cette action.

En outre, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de la gratuité pour un accompagnant, le cas échéant.

Afin de garantir l'accès à nos événements aux étudiant-es et aux moins de 25 ans, des partenariats sont montés avec le Pass'Région (Région Auvergne - Rhône Alpes) et le Pass Culture (Métropole de Lyon). Les étudiant-es bénéficient ainsi d'une réduction de 11,50 € lors de l'achat d'un billet avec le Pass Culture et les 16-25 ans pourvus du Pass'Région, d'une réduction qui peut aller jusqu'à 30 €.

Sur le plan des ressources humaines, le recrutement du personnel de billetterie se fait en collaboration avec la Maison Lyon pour l'Emploi (Mission Insertion Culture). Trois contrats en CDD de plusieurs semaines chacun ont ainsi pu être signés dans le cadre du partenariat entre les deux structures.



Un projet participatif « Dissidence »

Le Théâtre de la Croix-Rousse, pour la cinquième édition de son grand projet participatif, s'inscrit une nouvelle fois dans une démarche de développement durable et en particulier

autour des thèmes de la solidarité, de la cohésion sociale et du développement culturel. Il œuvre ainsi depuis 10 ans pour rendre accessible la pratique artistique au plus grand nombre rendant possible un dialogue interculturel, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités.

En cette année anniversaire de la chute du mur de Berlin, 2019, le Théâtre de la Croix-Rousse a invité le public à réfléchir à sa capacité de se révolter. Cette action participative qui a mobilisé toutes ses forces et toutes ses équipes pendant plusieurs mois, a été menée dans un contexte très particulier mais avec cœur par Pauline Laidet, metteuse en scène et Sébastien Jaudon qui a assuré la direction musicale du projet.

Comme chaque fois pour ces projets, les participant-es ont été invités à pratiquer le théâtre tout autant que la musique, dans un mélange qui fait la marque de fabrique de La Croix-Rousse. Des ateliers de pratique artistique adaptés et menés par des artistes professionnels ont été proposés à huit groupes constitués de personnes venant d'horizons différents et d'âges différents, cette création collective s'appuyant sur plusieurs mois d'ateliers.

Les participants étaient : les collègues Gabriel Rosset (7^{ème} arrondissement) et Jean Monnet (2^{ème} arrondissement), la Cie Poussières d'étoiles – Lyon Métropole, l'association ALTEA (accès à la culture et à la pratique artistique à de jeunes adultes déficients mentaux), l'association Forum Réfugiés-Cosi – Villeurbanne (accueil des réfugiés, défense du droit d'asile et promotion de l'état de droit), le centre de formation Tremplin ANEPA (1^{er} arrondissement), un groupe de Séniors de la Croix-Rousse (4^{ème} arrondissement), les chanteurs amateurs du Chœur du Théâtre de la Croix-Rousse, un groupe d'amateurs théâtre.

Le spectacle avait été programmé en mai 2020.



Visuel du spectacle « Dissidence » ©Écouter Pour Voir
Malte Martin - Vassilis Kalokyris



SANTÉ ENVIRONNEMENT

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

Lyon s'est dotée en 2011 d'un plan municipal de santé recensant les multiples actions favorables à la santé des Lyonnais-es en matière de salubrité de l'environnement urbain, de réduction des inégalités sociales et environnementales de santé et de prévention des risques sanitaires émergents.

L'Observatoire de la santé des Lyonnais-es permet d'agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé, les Ateliers Santé Villes favorisent la participation des habitant-es et le contrat local de santé signé en 2015 avec l'Etat, l'Assurance maladie et les centres hospitaliers, s'inscrit dans une logique de partenariat.

Le volet santé-environnement de ce contrat évoque les principaux enjeux suivants :

- agir pour éviter toutes situations d'insalubrité,
- maîtriser les risques d'exposition liés aux activités dont la pollution des sols,
- s'adapter aux changements climatiques en intégrant les enjeux sanitaires.

CONTEXTE & OBJECTIFS

Dès 2001, la Ville de Lyon adhère au Réseau Français des Villes-santé piloté par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et regroupant 1 300 villes européennes. Les villes constituent des acteurs de la promotion de la santé et agissent sur l'ensemble des déterminants de la santé humaine, qu'ils soient personnels, sociaux, économiques et environnementaux dans le cadre des diverses politiques publiques : aménagement urbain, logement, gestion de l'eau, des équipements accueillant des jeunes enfants ou seniors, des espaces verts, modes de déplacement, etc.

INDICATEURS



Enquêtes

7 435

sanitaires,
épidémiologiques
et lutte anti-vectorielle



Prélèvements

3 001

dans les milieux (eaux,
air, sol, etc.) et les lieux
de vie (air intérieur, bruit,
champ électromagnétique,
poussières, etc.)

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Qui ne sauve pas n'est pas Lyonnais-se !

Après la création de la semaine des gestes qui sauvent en 2017, l'évaluation positive a conduit l'ensemble des partenaires à rendre cet événement annuel. La marque « qui ne sauve pas n'est pas lyonnais-se » a été créée en 2017. Sous cette bannière est développé un programme annuel d'actions de sensibilisation et formation aux gestes de premiers secours.

Elle est devenue un enjeu pour le territoire et permet d'inscrire cette action dans le cadre de la communication municipale « Lyon ville solidaire ».

La Ville est porteuse de cette manifestation qu'elle co-organise en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie (FFC). La Collectivité est très impliquée dans le projet en mettant à disposition des outils de communication performants et percutants et en proposant à ses agents des formations de 2 heures.

En plus de cet événement annuel, la gestion de la mise en place de plus de 350 défibrillateurs automatisés externes est assurée dans l'ensemble des Etablissements Recevant du Public de la Ville de catégorie 1 à 5.

Lors de l'édition 2019 de la semaine des gestes qui sauvent, près de 1600 personnes ont été initiées aux gestes de premiers secours durant la semaine du 13 au 18 mai.

Le profil type de la personne venue se former est une femme entre 19 et 40 ans, active, qui n'a jamais été formée aux premiers secours et qui a connu l'évènement grâce aux réseaux sociaux ou à internet.



Sensibilisation en présence du Maire lors de l'édition 2019 de la semaine des gestes qui sauvent ©Ville de Lyon



L'interdiction de brûlage des déchets verts

La combustion à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules fines (PM10 et PM 2,5*), hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes.

Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves.

Conformément au Plan de Protection de l'Atmosphère de Lyon, des actions de sensibilisation (sur le site lyon.fr, dans le magazine municipal Lyon Citoyen et sur les panneaux lumineux de la Collectivité) ont ainsi été entreprises pour le rappel de l'interdiction de brûlage des déchets verts, ses impacts et ses alternatives.

* PM10 et PM 2,5 : Les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) et inférieur à 2,5 µm (PM2,5) peuvent être émises directement dans l'air par des activités anthropiques (industrie, résidentiel, agriculture, transports) et par des sources naturelles (feux de forêt, éruptions volcaniques, etc.). Des particules peuvent également se former directement dans l'atmosphère par réactions physico-chimiques entre des polluants déjà présents dans l'atmosphère. Source : <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/>



Affiche de sensibilisation diffusée sur le site lyon.fr, dans le magazine municipal Lyon Citoyen et sur les panneaux lumineux de la Ville ©Ville de Lyon



La première carte stratégique Air intégrant les Etablissements Recevant un Public (ERP) vulnérable

Le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpes adopté en 2018 a fait de la santé environnementale un axe prioritaire d'action.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon, en partenariat avec le

CEREMA, a souhaité se doter d'un outil cartographique permettant de localiser les établissements accueillant un public vulnérable.

Il s'agit ainsi de faciliter la réalisation de diagnostics environnementaux en prenant en compte les conditions d'exposition (air atmosphérique, air intérieur, sols, eaux, champs électromagnétiques, etc.)

On y retrouve par exemple les crèches, écoles, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), stades, piscines et bien d'autres Equipements Recevant un Public (ERP) vulnérable.

En 2019, une délibération a été prise en vue de pérenniser et de faire vivre cette base de données.

L'association Atmo Auvergne Rhône-Alpes a ainsi utilisé ces données pour la première carte stratégique Air de l'agglomération en les croisant avec les données de modélisation de la qualité de l'air de 2011 à 2015.

Cette mise à jour permet d'identifier visuellement les ERP vulnérables les plus exposés à la pollution par le dioxyde d'azote (NO2) et les particules fines (PM 10 et PM2.5). Cette carte est disponible en ligne sur le site : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/fiche-carte/carte-strategique-air-de-la-metropole-de-lyon>.



Le concept « One Health - Une Seule Santé »

Nos espaces urbains abritent de multiples formes de vie qui interagissent les unes avec les autres (humains, végétaux, animaux, bactéries, virus).

Le concept « One Health - Une Seule Santé » nous invite

à réfléchir à ces liens : il promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale. Il vise notamment à mieux affronter les maladies émergentes.

Sur la base de cette approche globale, la Ville de Lyon s'engage à construire des recommandations en termes de prévention et de communication pour favoriser la nature en ville tout en limitant les expositions aux agents biologiques pathogènes, allergisants et toxiques dans les espaces publics urbains.

A titre d'illustrations de ce concept, plusieurs projets de recherche appliquée sont en cours, dont deux pilotés par notre collectivité :

- Les cyanobactéries : analyse du risque dans les espaces aquatiques lyonnais,
- Relation biodiversité et maladies infectieuses (leptospiroses),
- Connectivité fonctionnelle de la Métropole de Lyon pour les espèces invasives,
- Relations biodiversité/santé dans les forêts et parcs urbains et évaluation du risque lié aux tiques pour l'être humain dans les parcs et les jardins urbains et périurbains, dit projet « ERATIQ » (voir focus page 36).

Ces projets impliquent de manière active la communauté scientifique, les gestionnaires des espaces publics urbains et les professionnels de la santé autour de la thématique « One-Health ».

Ils ont permis :

- un partenariat scientifique renforcé pour une recherche de terrain très appliquée aux besoins de la Ville,
- le développement d'une dynamique transversale forte au sein des directions de la Ville de Lyon.

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AUX BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Sensibilisation à la gestion des nuisibles par les habitants

Sensibilisation aux gestes protecteurs contre les moustiques tigres

Les agent-es de la Ville sont très souvent sollicités quant à la présence nuisante des moustiques tigres. Une enquête de terrain et des investigations poussées permettent de déterminer où se situent les gîtes larvaires.

En plus des mises en demeure possibles aux gestionnaires des espaces, ils donnent des conseils aux usagers sur les réflexes à avoir dans la gestion de leurs points d'eau et espaces verts : couvrir, jeter, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau. Pas d'eau stagnante, pas de moustiques !



Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.



Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).



Entretien du jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.



Couvrir toutes les réserves d'eau.

Les bon gestes à adopter pour lutter contre le moustique tigre

Source : www.grandlyon.com/services/lutte-contre-le-moustique-tigre.html

Sensibilisation à la gestion des lieux infectés par des punaises de lit dans les EHPAD de la Ville

Les agent-es de la Direction de l'Ecologie Urbaine de la Ville ont rencontré les différents intervenants dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de la Collectivité. Ils ont expliqué le cycle de reproduction des punaises, les gestes à adopter en cas de suspicion et comment gérer un logement infesté.

Cette sensibilisation auprès des soignants a permis de les rassurer et de leur enseigner les gestes adéquats dans les logements des personnes âgées afin de limiter le risque de contamination.

Sensibilisation à la gestion des nuisibles dans les bâtiments auprès des gestionnaires de biens :

Les agents de la Ville ont rencontré, sur l'invitation de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), des gestionnaires de biens afin de les sensibiliser au bon entretien des bâtiments qu'ils gèrent dans la lutte contre les nuisibles (rats et pigeons).

Cette action visait à faire prendre conscience aux gestionnaires que la première des protections contre ces nuisibles est de les

empêcher de coloniser le bâtiment plutôt que de procéder par la suite à des traitements chimiques.

Ont donc été délivrés les conseils suivants :

- Pour la lutte contre les rongeurs, vérifier et entretenir toutes les grilles de protection (soubiroux, regards, etc.) et maintenir les réseaux d'eaux usées en bon état d'étanchéité,
- Pour la lutte contre les pigeons, supprimer l'accès aux combles ou aux logements vacants (lucarnes, fenêtres, éléments de toiture, etc.) et empêcher le perchement des animaux en posant des protections de type pics par exemple. Ces actions doivent être complétées par un nettoyage permanent des parties communes intérieures ou extérieures afin de limiter l'accès à la nourriture (déchets).

Informations sur les punaises de lit :

Elles sont visibles à l'œil nu et sont généralement brunes. Elles ne sautent pas et ne volent pas, leur durée de vie moyenne est de 5 à 6 mois. Les punaises de lit se nourrissent de sang humain et peuvent survivre plusieurs mois sans se nourrir. Elles peuvent piquer jusqu'à 90 fois en une seule nuit, provoquant des démangeaisons parfois insupportables. Il est donc important d'intervenir rapidement en cas de repérage, afin d'éviter au maximum l'étendue de l'infestation.

Les précautions à prendre :

- Ne pas déposer ses bagages sur le sol ni sur le lit : les ranger sur un support à bagage inspecté au préalable.
- Ne pas poser ses vêtements sur le lit ou dans les armoires avant de les avoir examinés scrupuleusement.
- Vérifier le lit : le matelas, les fermetures à glissière, les coutures, le capitonnage du rembourrage, derrière et autour de la tête de lit.
- Vérifier les meubles et les murs : le châssis des meubles et le rembourrage, à l'aide d'un objet ayant un coin dur comme une carte de crédit.

La lutte mécanique : une étape indispensable

- Lavage en machine à plus de 60°C, permettant d'éliminer les adultes et les œufs. Les vêtements ainsi lavés doivent être conservés dans des sacs plastiques scellés jusqu'à la fin de l'infestation.
- Séchage au sèche-linge (mode chaud au moins 30 minutes).
- Nettoyage vapeur à haute température, à 120°C, qui détruit tous les stades de punaises de lits au niveau des recoins ou des tissus d'ameublement.
- Congélation du linge ou de petits objets à -20°C, 72 h minimum.

- Aspiration (avec l'embout fin de l'aspirateur) des œufs, jeunes et adultes mis en évidence. Attention, l'aspirateur ne tue pas l'insecte, qui pourrait ressortir plus tard du sac. Il faut ensuite fermer le sac, l'emballer dans un sachet plastique et le jeter dans une poubelle extérieure. Ne pas oublier de nettoyer le conduit de l'aspirateur à l'eau savonneuse ou avec un produit de nettoyage domestique.
- Nettoyage à la brosse : brosser à sec ou avec un nettoyant de surface certains recoins ou tissus est un geste complémentaire pour supprimer les œufs ou les jeunes insectes difficiles à mettre en évidence. Attention, le broyage ne les tue pas, il faut donc y associer l'aspirateur ou un grand nettoyage du sol.
- Suppression de l'ameublement infesté : elle n'est pas obligatoire mais doit être réfléchie et organisée pour ne pas contaminer d'autres sites. Les matelas ou meubles contaminés ne doivent bien sûr pas être vendus, ni déposés dans la rue : il faut s'assurer qu'ils aillent directement en décharge et qu'ils ne soient pas récupérables (les rendre inutilisables).
- Interventions éventuelles sur le bâti : rebouchage des fissures, vissage des prises, recollage du papier peint, des plinthes ...

En cas de persistance, le recours à des professionnels :

- Faire appel à des entreprises spécialisées dans la détection (notamment celles ayant recours à des chiens renifleurs) ; Vérifier que l'entreprise est en possession du certificat Certibiocide délivré par le ministère de la Transition écologique et solidaire depuis moins de 5 ans.

Source : <https://cohesion-territoires.gouv.fr/punaises-de-lit>



Accès aux informations sur l'environnement et la santé humaine

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 a consacré le droit à l'information parmi les autres principes généraux du droit de l'environnement. La convention internationale d'Aarhus du 25 juin 1998 entrée en vigueur en France le 6 octobre 2002 l'a organisé.

Par ailleurs, la charte de l'environnement a conféré une valeur constitutionnelle à ce droit à l'information dans son article 7, qui prévoit que toute personne a le droit «d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques dans les conditions et les limites définies par la loi».

En 2019, de nombreux outils décrivant notre environnement ont été mis en ligne, sans oublier les résultats régulièrement mis à jour et publiés par la Ville de Lyon.

Petit tour d'horizon non exhaustif :

- Les données de qualité des eaux sont disponibles :

- Tous les mois, les résultats de suivi Alimentation Eau Potable (AEP) dans chaque arrondissement sont consultables : <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/qualite-des-eaux/eaux-de-distribution-publique>

- Sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS), les résultats du contrôle sanitaire par établissement peuvent être consultés : <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=84&idDepartement=069&idCommune=69123&idPiscine=0&idBassin=0>

- Données sur les risques, pollutions et périmètres d'intervention :

- De nombreuses données décrivant les risques naturels, technologiques, les périmètres d'intervention pour les termites, la mэрule sont disponibles en ligne : <https://www.lyon.fr/demarche/securite/etat-des-risques-technologiques-et-naturels-pour-des-biens-immobiliers>

<https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/qualite-des-eaux/eaux-naturelles>

- Une action spécifique (page 21) décrit le nouveau zonage radon de Lyon et les 27 nouveaux secteurs d'information sur les sols pollués.

L'environnement électromagnétique :

Les dossiers d'information des opérateurs sont régulièrement déposés sous <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/sante-environnementale/antennes-relais>

- Les résultats des mesures réalisées à Lyon sont consultables sur la plate-forme : <https://www.cartoradio.fr/index.html#/cartographie/lonlat/4.8236/45.7685>

- De nouvelles ressources cartographiques sont également disponibles :

- La base de données des activités industrielles et de services

potentiellement polluantes est désormais consultable pour le Rhône et pour Lyon. La Direction de l'Ecologie Urbaine a participé à l'inventaire des activités à Lyon, dont la carte et la liste sont désormais disponibles sous : <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees/carte#/com/69123>

- Les cartes de bruit stratégiques :

Les cartes de bruit sont établies avec les indicateurs harmonisés à l'échelle de l'Union Européenne, Lden (pour les 24 heures) et Ln (pour la nuit). L'accès aux différentes cartes réglementaires (fer, route, jour et nuit) est possible sous le lien : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/bruit_069_2017.map

- La première carte stratégique Air de l'agglomération lyonnaise a été publiée en 2019.

Une action spécifique recense les données des Etablissements Recevant du Public (ERP) vulnérables de la Ville de Lyon.

- La plate-forme Orhane :

Mise en ligne dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, la plate-forme propose une approche multi-expositions air et bruit. La carte est consultable sous : <https://www.orhane.fr/>



Plan Régional Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2021 ©Ville de Lyon



L'avenant qui renforce le Contrat Local de Santé

La Ville de Lyon a signé en 2015 un Contrat Local de Santé (CLS) en lien avec la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, les Hospices Civils de Lyon, les Centres hospitaliers St Cyr-au-Mont-d'Or, Le Vinatier et St Jean-de-Dieu.

Pendant près de quatre ans (2015-2019), ce contrat a permis le développement d'une approche transversale tant en interne à la Ville qu'en externe : il a ainsi favorisé l'élaboration de différentes actions concourant à l'amélioration de la santé des Lyonnais-es.

Il a permis de structurer le partenariat autour de l'enjeu de

la réduction des inégalités de santé comme l'accès aux droits de santé et aux soins, la santé mentale, avec notamment les actions menées dans le cadre des ateliers santé ville et des actions de lutte contre l'habitat insalubre sur l'ensemble des arrondissements.

Ce dispositif a permis d'innover et d'expérimenter notamment dans le champ de la santé environnementale en s'appropriant la méthodologie des Etudes d'Impact en Santé (EIS), en créant une mission biodiversité urbaine et santé et en favorisant l'approche d'un habitat favorable à la santé par la création d'une mission de conseiller en environnement intérieur.

Afin de poursuivre cette dynamique, un avenant au CLS a été approuvé au conseil municipal de novembre 2019.

Il intègre trois nouveaux partenaires : le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon, l'Union régionale des professionnels de santé médecins, l'Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS-France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes).

Une dizaine de nouvelles actions ont par ailleurs été ajoutées au CLS. Parmi elles :

- Le soutien du programme local « Immuniser Lyon » qui vise à informer et sensibiliser les Lyonnais-es sur l'enjeu de la vaccination dans la lutte contre les maladies à prévention vaccinale,
- La promotion des « gestes qui sauvent », programme annuel d'actions de sensibilisation et de formation aux premiers secours et prévention des arrêts cardiaques,
- Le développement de l'application Enform@lyon (parcours santé/culturels) au profit des séniors et des habitant-es des Quartiers Politique de la Ville,
- Le suivi des 71 recommandations et préconisations émises dans le cadre de l'Etude d'Impact Santé sur le parc Zénith (3^{ème} arrondissement), dans une approche de l'urbanisme favorable à la santé,
- La caractérisation du risque de borréliose de Lyme dans les espaces verts de l'agglomération dans une approche « One Health »,
- L'exposition environnementale des Etablissements Recevant un Public vulnérable dans une approche de réduction des inégalités environnementales.



Les bornes fontaines de la Ville

Les bornes fontaines Bayard, très répandues à Lyon, sont une spécificité des espaces publics lyonnais. On en trouve notamment dans les parcs publics, comme le Parc de la Tête d'or, les espaces verts, les cimetières et les stades. Les bornes fontaines constituent un patrimoine urbain riche et varié. Elles participent à l'animation des espaces publics et à l'identité de la ville : les bornes portent parfois les armoiries de Lyon ou le lion, homonyme de la ville.

Née à Lyon en 1901 et fabriquée à l'origine rue des Emeraudes (6^{ème} arrondissement), la borne fontaine à volant accompagne la mise à disposition gratuite de l'eau potable sur la voie publique tout en limitant les gaspillages d'eau.

Aujourd'hui, la ville est maillée par plus de 280 bornes fontaines, gérées par les services municipaux, qui offrent à

chacun la possibilité d'accéder à l'eau potable en évitant le recours aux eaux embouteillées, coûteuses et génératrices de déchets.

En 2014, le Service Santé Environnement de la Direction de l'Ecologie Urbaine a débuté un plan de contrôle pluriannuel de la qualité de l'eau distribuée au niveau de ces bornes fontaines. L'objectif est de garantir la bonne qualité de l'eau distribuée gratuitement, conformément au Code de la Santé Publique.

A ce jour, 208 bornes fontaines ont été contrôlées.

Lien vers la carte des lieux frais de la Ville avec la mention des bornes fontaines : <http://cartes.lyon.fr/adws/app/6f9b75c7-54cc-11e7-b18b-69f829fb2e01/index.html>



Borne Fontaine Type Bayard à tête de lion ©Ville de Lyon



Le risque radon dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon

Le Code de l'environnement a institué une obligation dans le cadre de l'information des acquéreurs et locataires (IAL), sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Le nouveau formulaire d'état des risques et pollutions prend désormais en compte le potentiel radon et la présence de sols pollués : http://www.georisques.gouv.fr/sites/default/files/ial_inalscriptible.pdf

Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers, de toute nature, situés dans des zones couvertes par un ou des plans de prévention des risques (PPR), une zone de sismicité modérée ou forte ou dans un secteur d'information sur les sols ou dans une zone à potentiel radon de niveau 3 doivent informer au plus tôt leurs acquéreurs ou locataires de l'existence de ces risques.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le zonage du risque radon en France a été établi à l'échelle communale et infracommunale à Lyon. Désormais, seul le 9^{ème} arrondissement est classé à potentiel radon de niveau 3, c'est-à-dire un niveau moyen à élevé.

Le radon est un gaz radioactif émis dans l'air à partir de certains sous-sols ou matériaux de construction. C'est un gaz cancérigène pulmonaire avéré.

A ce jour, il n'existe pas d'obligation de diagnostic radon pour

les logements mais une information doit obligatoirement être délivrée à l'occasion de toute transaction immobilière et de la conclusion d'un bail dans le 9^{ème} arrondissement.

Des dispositions constructives anti-radon sont à appliquer par les maîtres d'ouvrage et les conditions de ventilation et d'aération quotidienne des locaux doivent être mises en œuvre afin d'éviter toute concentration du radon dans les immeubles bâtis.

Sur lyon.fr, une nouvelle rubrique « Remplir une fiche état des risques : mode d'emploi » vient préciser la démarche : <https://www.lyon.fr/demarche/securite/etat-des-risques-technologiques-et-naturels-pour-des-biens-immobiliers>

La carte du potentiel radon par commune et par arrondissement à Lyon est désormais accessible en ligne : <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.XsKviEQzap>

L'information est facilement mobilisable pour les professionnels de l'immobilier mais aussi pour tout acquéreur afin que ce risque environnemental soit mieux connu et pris en compte.

Les recommandations générales de bonnes pratiques sont les suivantes :

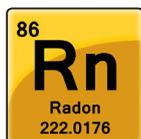
- Aérer son logement par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour dans chaque pièce ;
- Vérifier et entretenir les systèmes de ventilation installés et ne pas obturer les entrées et sorties d'air ;
- Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, veiller au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur.

Pour en savoir plus :

- http://www.georisques.gouv.fr/sites/default/files/2018-Fiche%20d_information_sur_le_risque_potentiel_radon_DHUP-DGS-DGPR_102018_v3.pdf

- Arrêté ministériel du 20 février 2019 précisant les recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets d'une exposition dans les immeubles bâtis.

- En dessous du niveau de référence de 300 Bq/m³ :
L'exposition au radon ne nécessite pas la mise en œuvre de dispositions spécifiques.



Le radon dans la classification périodique des éléments



Les Secteurs d'Information sur la pollution des Sols (SIS) à Lyon

Le Code de l'environnement a institué une obligation dans le cadre de l'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL), sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Le nouveau formulaire d'état des risques et pollutions prend désormais en compte le potentiel radon et sols pollués : http://www.georisques.gouv.fr/sites/default/files/ial_inscriptible.pdf

www.georisques.gouv.fr/sites/default/files/ial_inscriptible.pdf

Depuis le 15 novembre 2018, 27 Secteurs d'Information sur la pollution des Sols (SIS) ont été définis sur notre territoire.

Les secteurs d'information sur les sols sont les terrains où l'État ou les collectivités locales ont connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé des futurs occupants et l'environnement.

Des dispositions constructives sont à définir et à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage et les conditions de ventilation et d'aération quotidienne des locaux doivent être appliquées afin d'éviter toute concentration de gaz de sol dans les immeubles bâtis.

Une information doit obligatoirement être délivrée à l'occasion de toute transaction immobilière et de la conclusion d'un bail dans ces secteurs d'information sur les sols.

Sur le site lyon.fr, une nouvelle rubrique « Remplir une fiche état des risques : mode d'emploi » vient préciser la démarche : <https://www.lyon.fr/demarche/securite/etat-des-risques-technologiques-et-naturels-pour-des-biens-immobiliers>

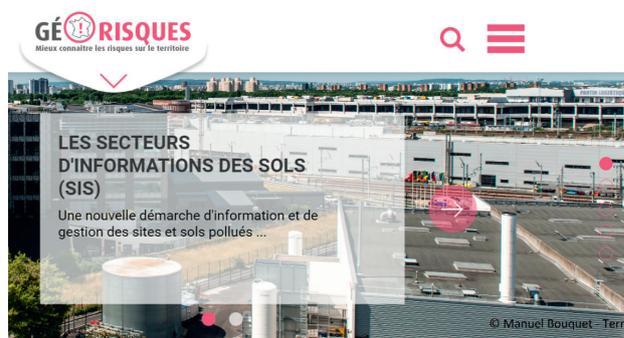
L'élaboration des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) est en cours sur l'ensemble du territoire.

Les fiches SIS ne sont actuellement pas consultables via le descriptif des risques sur le site national Géorisques. Les cartes et les arrêtés préfectoraux pris à Lyon précisant les 27 secteurs d'information sur les sols dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Lyon sont toutes consultables en ligne depuis 2019.

Cette information, facilement mobilisable pour les professionnels de l'immobilier et pour tout acquéreur, permet l'évolution des pratiques afin de garantir l'absence de risque sanitaire et environnemental par l'encadrement des changements d'usage.

Pour en savoir plus sur les SIS :

http://www.georisques.gouv.fr/sites/default/files/videos/sis/Plaqueette_SIS_2018_V5.pdf



Plateforme Géorisques

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Biodiversité urbaine, santé publique et santé environnementale

Lyon se caractérise par deux cours d'eau - le Rhône et la Saône - le port Édouard Herriot et les voies ferroviaires et routières qui la connectent avec l'extérieur. Ces spécificités constituent un carrefour d'échanges qui peut favoriser l'introduction d'espèces sauvages, invasives et nuisibles.

Les modifications des écosystèmes urbains par l'être humain et par le changement climatique peuvent aussi jouer un rôle important dans le développement de ces espèces. Le développement et la gestion de la nature en ville doivent prendre en compte le volet sanitaire car certaines espèces (faune et flore) peuvent constituer un risque environnemental et sanitaire.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon souhaite aborder la biodiversité urbaine sous un angle pluridisciplinaire dont les enjeux de santé publique et santé environnementale, selon une approche pluridisciplinaire afin de répondre aux questionnements suivants :

- Comment les paysages urbains lyonnais favorisent ou limitent la propagation des espèces invasives et nuisibles ?
- Quels sont les impacts sanitaires potentiels :
 - > de la végétalisation/renaturation des espaces publics ?
 - > de la réintroduction de la faune sauvage en milieu urbain (perméabilité des corridors écologiques) ?
- Quels sont les liens entre la biodiversité urbaine et les maladies infectieuses ?
- Quels sont les modes de gestion des écosystèmes urbains qui maximisent la préservation de la biodiversité et préservent la santé des utilisateurs (espèces allergisantes, toxiques, ...) ?

Ces champs d'investigation permettront à la Collectivité de mieux répondre à ces thématiques émergentes de plus en plus prégnantes.



Candidature au prix de la Capitale verte européenne

La Ville, en partenariat avec la Métropole de Lyon, a candidaté au prix de la Capitale Verte Européenne (Green Capital Award) décerné pour l'année 2022.

Le prix Capitale verte d'Europe est remis tous les ans à une ville exemplaire, montrant la voie vers un cadre de vie urbain respectueux de l'environnement et pouvant jouer le rôle de ville modèle pour inspirer les autres.

Comme le prix Capitale européenne de la Culture, le prix Capitale Verte Européenne est prestigieux et reconnu au niveau international. Les villes lauréates bénéficient alors d'une exposition médiatique importante.

Parmi les 18 candidatures déposées en 2019, celle de la Ville a permis de faire un état des lieux sur les 12 critères du prix :

Critères	Classement de la Ville de Lyon
Atténuation du changement climatique	10 ^{ème}
Adaptation au changement climatique	14 ^{ème}
Mobilité urbaine durable	2 ^{ème}
Gestion durable des sols	5 ^{ème}
Nature et biodiversité	4 ^{ème}
Qualité de l'air	15 ^{ème}
Qualité de l'environnement sonore	7 ^{ème}
Production et gestion des déchets	9 ^{ème}
Gestion de l'eau	9 ^{ème}
Croissance verte et éco-innovation	5 ^{ème}
Performances énergétiques	5 ^{ème}
Gouvernance	8 ^{ème}

Si la Ville n'a finalement pas été retenue comme finaliste au printemps 2020, elle a pu tirer profit de cet important travail de synthèse sur ses politiques environnementales et bénéficier d'une analyse critique par les experts composant le jury. Ces retours pourront alimenter les réflexions quant aux orientations politiques qui seront poursuivies dès 2020 en matière d'enjeux climatiques et de qualité du cadre de vie.



Le programme Capitale Verte Européenne de la Commission Européenne
©Ville de Lyon



Plan de lutte national contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques

Face à l'augmentation du nombre de cas de maladies vectorielles à tiques, comme la maladie de Lyme dont le nombre de nouveaux cas humains est estimé à plus de 50 000 par an en France (Fournier et al., 2018), le Ministère de la Santé a lancé en 2016 un plan de lutte national contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques.

Deux axes de ce plan de lutte (sur cinq) sont consacrés à la prévention :

- Amélioration de la surveillance vectorielle et mesures de lutte contre les tiques,
- La surveillance et la prévention des maladies transmissibles par les tiques.

C'est dans ce cadre qu'en 2018 la Ville a initié une étude de faisabilité permettant de vérifier la présence de ce risque sur notre territoire à travers un travail transversal associant la Direction des Espaces Verts, la Direction du Patrimoine Végétal

de la Métropole de Lyon, l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) et l'école vétérinaire « VetAgro » Sup. Ce partenariat a donné lieu au projet ERATIQ (éradication des tiques) (voir le focus sur cette action, page 32).

A l'échelle locale avec la participation de collectivités, de l'ARS et de chercheurs de la région lyonnaise, ce projet a pour objectif l'évaluation des risques sanitaires et la préservation de la santé des citoyens.

Aucune étude de ce type n'ayant été réalisée en France, la Ville pourrait devenir une des premières collectivités à promouvoir une telle action en faveur de la santé de ses citoyens et de ses visiteurs.



Les produits naturels et la prise en compte des troubles musculo-squelettiques à la piscine Delessert

A la suite d'une formation hygiène avec un cabinet spécialisé, et dans le cadre de la prise en compte des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques chimiques, depuis deux ans, l'équipe du site de la piscine Delessert (7^{ème} arrondissement) a mis en place des méthodes de nettoyage permettant d'améliorer la sécurité des agents et des utilisateurs.

Les procédures suivent les grands principes suivants :

- Ne pas croiser le propre avec le sale,
- Nettoyer du plus propre vers le plus sale,
- Éviter un environnement favorisant la multiplication des microbes.

Les méthodes mises en place ont permis de :

- Limiter le port de charges,
- Ne plus avoir de presse sur les chariots,
- Ne plus essorer les lavettes de surfaces,
- Ne plus avoir d'eaux sales sur les chariots,
- Ne plus être en contact avec des produits chimiques agressifs.

Depuis la mise en place de ces nouvelles méthodes, le suivi et la qualité du nettoyage ont entraîné l'élimination des produits chimiques sur l'ensemble du site et leur remplacement progressif par les produits naturels (savon noir et vinaigre). Ont également été constatées les améliorations suivantes pour les agents :

- Il y a moins de gênes respiratoires qu'avec l'emploi des produits chimiques,
- Moins de risques dermatologiques, ou de réactions allergiques,
- Élimination des contacts avec les matériels sales.

Quant aux résultats des analyses menées afin de vérifier la pertinence d'utilisation du vinaigre et du savon noir, ils sont désormais tout à fait satisfaisants en raison de l'adoption de fréquences optimisées de nettoyage et d'un nettoyage au vinaigre blanc plus régulier (deux fois par semaine), pour renforcer l'efficacité du savon noir.



Le plan « Mon environnement, ma santé »

Le plan « Mon environnement, ma santé », 4^{ème} plan national santé environnement, a été annoncé lors des rencontres nationales santé-environnement en janvier 2019.

L'élaboration d'un plan national santé environnement (PNSE), sa déclinaison en région et sa mise à jour tous les cinq ans, ont été inscrites dans le code de la santé publique (article L. 1311-6 du code de la santé publique).

« L'état de santé n'est en effet pas le résultat de la seule efficacité du système de soins. Il est la synthèse d'une multitude de facteurs internes et externes, parmi lesquels l'environnement joue un rôle majeur. » Extrait du discours de la Ministre des Solidarités et de la santé.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat, la Ville de Lyon a partagé plusieurs initiatives et actions en santé environnement partagées sur la plate-forme territoire-environnement-sante.fr

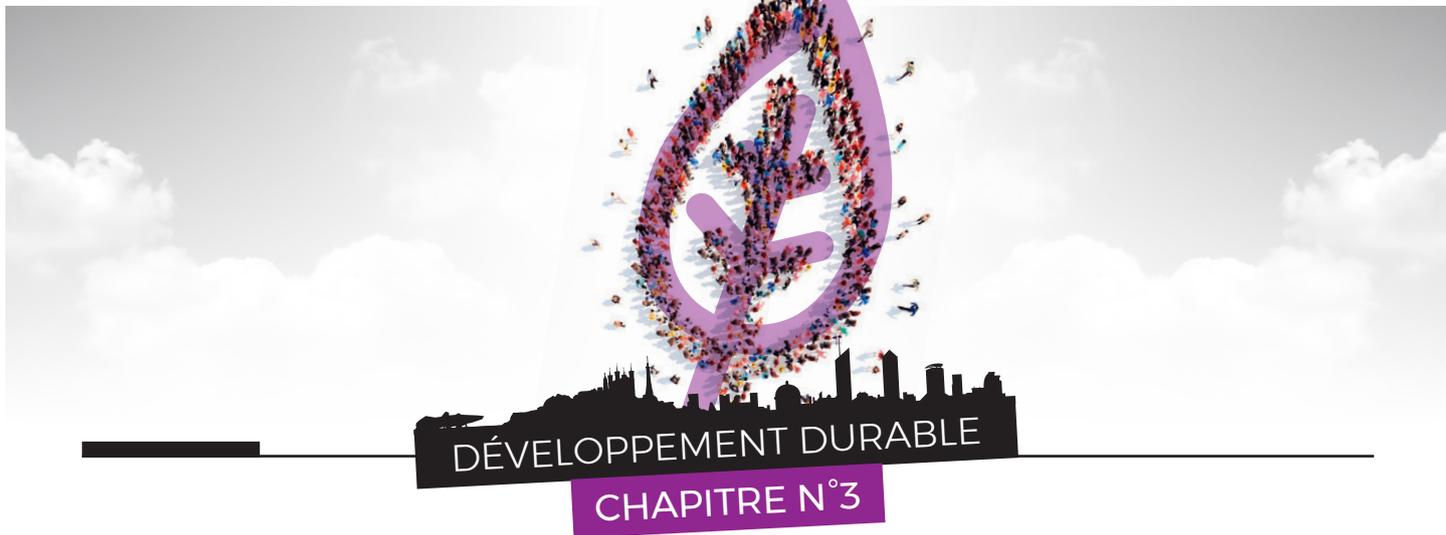
Plusieurs actions de la Collectivité sont décrites sous le lien : <https://territoire-environnement-sante.fr/collectivites/ville-lyon>

- Suivi des champs électromagnétiques dans les lieux publics,
- Suivi environnemental des établissements construits sur d'anciens sites industriels,
- Mission biodiversité urbaine et santé.

Les initiatives de l'ensemble des acteurs et partenaires sont disponibles par territoire.



Logo du site « Mon environnement ma santé »



TRANQUILLITÉ PREVENTION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

La Ville de Lyon a la volonté d'offrir à ses habitant-es les meilleures conditions pour bien vivre ensemble, et en sécurité.

Un partenariat de qualité, la coordination d'actions, la médiation et l'élaboration d'outils adaptés sont les moyens stratégiques pour y parvenir. Ils concernent, pour chaque champ de compétence :

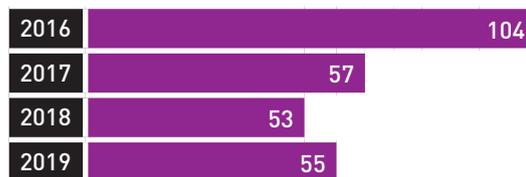
- le plan communal de sauvegarde qui prend en compte les risques d'immeubles menaçant ruine, le risque incendie dans les établissements recevant du public, et les risques naturels, notamment les risques géotechniques ;
- la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- les actions pour développer la vie nocturne en garantissant le respect de la tranquillité des riverain-es des établissements de nuit ;
- les conditions de sécurité des personnes lors des manifestations sur les espaces publics ;
- les phénomènes de sécurité publique, délinquance, malveillance, incivilités, dans l'élaboration des projets d'aménagement et de construction.

CONTEXTE & OBJECTIFS

Les services de la Ville, pour atteindre les objectifs de sécurité et de concorde de la Collectivité, interviennent dans le cadre des pouvoirs de police du maire, dans les domaines de la prévention des risques de type sécurité civile, de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

INDICATEURS

Nombre de postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) proposés par la Ville à la Justice :



FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Prévenir et agir contre les violences faites aux femmes

Comme chaque année, le 25 novembre est l'occasion d'une large mobilisation à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Pendant deux semaines, l'association Filactions organise le Festival « Brisons le silence », rendez-vous incontournable depuis plusieurs années contre les violences conjugales. Plusieurs actions de sensibilisation, manifestations et happenings visent à interpeler les médias et l'opinion et à rendre visible le phénomène des violences conjugales qui concerne toutes les catégories sociales, tous les âges et toutes les cultures.

La Ville de Lyon apporte son soutien financier à ce Festival et mobilise plusieurs moyens de communication pour sensibiliser un public large et diversifié. Elle a aussi mis à jour et réédité à 10 000 exemplaires la plaquette « Brisons le silence » qui présente les ressources disponibles : permanences locales, numéro d'appel pour une aide d'urgence ou le signalement des violences.

Le 25 novembre, la délégation à l'égalité femmes-hommes de la Collectivité a organisé une table ronde à l'Hôtel de Ville sur le thème choisi en 2019 : « Violences sexuelles et viols : sortir du silence et faire face » avec pour invités :

- M. le Professeur Laurent Fanton chef de service de médecine légale aux Hospices Civils de Lyon ;
- Mme Karine Malara, Procureure adjointe au Tribunal de Grande Instance de Lyon ;
- M. Thierry Moulin, Major de police à la Brigade Départementale de Protection de la Famille ;
- Mme Pascale Fournand, association Le MAS Info droit victime ;
- Mme Odile Belinga avocate au Barreau de Lyon.

Cette table ronde a réuni un public d'environ 80 personnes.

Durant cette même journée, 2 ateliers d'initiation au self défense étaient proposés en Mairie du 7^{ème} arrondissement auxquels ont participé 45 Lyonnaises.

Deux autres ateliers similaires étaient organisés à destination des agentes de la Ville de Lyon dans le cadre du Plan de prévention et de traitement du harcèlement sexiste et des violences sexuelles de la Ville. Les 35 personnes ayant participé à ces deux ateliers ont surtout apprécié de pouvoir découvrir des gestes d'autodéfense et estiment être désormais moins intimidées par une agression physique. Par contre, l'auto-défense face à une agression verbale reste à travailler et fera l'objet d'autres propositions d'atelier.

Ces actions de sensibilisation et de mise en capacité physique de répondre aux agressions sexistes seront donc à reproduire et à diversifier pour renforcer une prise de conscience collective et faire reculer ce fléau que sont les violences sexuelles.



Affiche STOP aux violences sexistes et aux violences sexuelles

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Mise en place de groupes de travail avec les associations de modes actifs

En octobre 2019, une seconde réunion annuelle organisée entre la Police Municipale et les associations de cyclistes a eu pour objet de rapprocher les enjeux de chacun des acteurs en

présence et de leurs partenaires et de programmer des actions communes au bénéfice des habitant-es.

Ainsi, ces acteurs ont été amenés à partager des constats et à réfléchir à des méthodes unilatérales ou communes pour lutter contre certains usages individualistes et améliorer la cohabitation avec les usagers de la rue.

Le stationnement sauvage sur les aménagements cyclables, le comportement des usagers des modes actifs, le stationnement des vélos et trottinettes, la communication et la sensibilisation ont été abordés et ont fait l'objet de propositions d'actions.

D'autres acteurs seront à l'avenir associés à ce processus comme par exemple, les opérateurs de trottinettes et vélos en libre-service et la Police nationale.



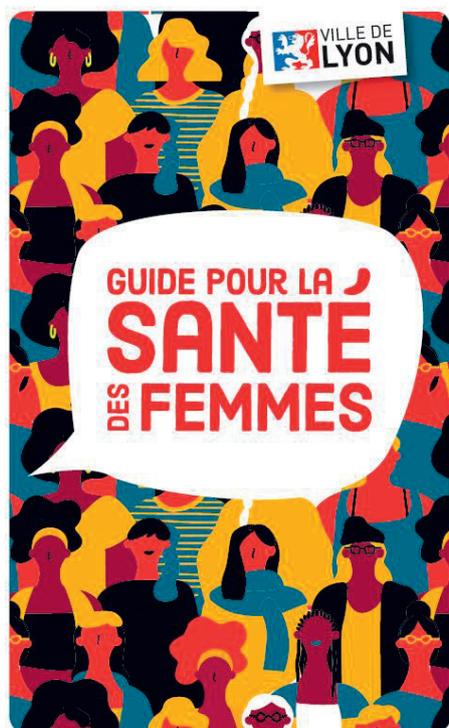
Le guide pour la santé des femmes

Sur une idée formulée par le Conseil pour l'égalité un Guide pour la santé des femmes comprenant des conseils préventifs et un répertoire des lieux ressources et des adresses utiles a été réalisé en 2019. En tant que membre du réseau français des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Ville de Lyon a suivi les principes proclamés par l'OMS qui définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social. Elle ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité ».

Ce n'est pas seulement de santé sexuelle et reproductive dont il est question dans ce guide. La santé bucco-dentaire, la santé mentale ou encore la santé au travail sont des problématiques également essentielles pour les femmes. De même, la prévention et le traitement des violences dont elles sont encore trop souvent victimes relève d'un enjeu de santé publique. Pour les femmes comme pour les hommes, la santé est une « ressource de la vie quotidienne qui permet de réaliser ses ambitions et de satisfaire ses besoins » (Charte d'Ottawa 1986).

Concrètement, ce guide d'une centaine de pages procure une information générale pour la santé des femmes, avec des conseils préventifs, des recommandations, des adresses, des noms d'associations et de lieux médicaux. Il a été largement diffusé sur le territoire et repris par plusieurs partenaires.

La publication de ce guide correspond à l'action n° 69 du 2^{ème} plan d'action « Cultivons l'égalité entre les femmes et les hommes à Lyon ». Il est issu d'une collaboration au sein d'un groupe de travail auquel ont pris part plusieurs associations locales et les services de la Collectivité où plusieurs médecins exercent leur métier.



La ville comme on l'aime, attentive

Affiche STOP aux violences sexistes et aux violences sexuelles



Secur'Cities

Les attaques terroristes menées en Europe ont remis en cause les politiques publiques et les organisations en matière de sécurité. Des réflexions au niveau européen se sont engagées et la Commission Européenne a décidé de s'investir pour aider les villes à renforcer leur sécurité en créant un fonds spécifique (l'Internal Security Fund Police – ISFP), considérant les autorités locales comme des maillons clés dans la lutte contre le terrorisme.

Les villes de Lyon et de Barcelone se sont associées dans le cadre du projet Secur'Cities, pour une durée de 3 ans (de janvier 2019 à décembre 2021), avec pour objectif global de renforcer la sécurité de l'espace public tout en préservant leur caractère libre, ouvert et festif. Ce projet dispose d'un budget total d'environ 3 millions d'euros, financé à 90% par la Commission Européenne (soit 2,7 millions d'euros) dont environ 1,6 millions pour Lyon. La Ville de Lyon assure la coordination du projet.

L'enjeu de ce projet pour la Ville est double. D'une part, il vise à améliorer la sécurisation de l'espace public comme son objectif l'indique. D'autre part, il permet de contribuer au rayonnement et à la reconnaissance européenne de l'expertise de la Collectivité en matière de sécurité urbaine.

L'année 2019 a vu la tenue du « Kick off meeting » ouvrant officiellement le projet. Deux comités de pilotage se sont tenus en juin 2019, à Barcelone, et en décembre 2019 à Lyon.

Du côté de la Ville, la première année du projet a permis de tester et d'acquérir différentes solutions de dispositifs mobiles anti véhicule bélier, de tester et d'acquérir des caméras vidéos mobiles, d'établir les cahiers des charges et de lancer les consultations pour l'acquisition d'un logiciel de gestion partagée des demandes de manifestation sur l'espace public (dit logiciel « workflow »), d'une main courante partagée informatique.

En complément, Lyon mène également des activités visant à soutenir les initiatives locales (associations, commerces) qui favorisent la vie festive et culturelle via l'établissement d'un catalogue des sites destinés à accueillir des manifestations publiques, l'acquisition de petit matériel de sécurisation comme des chasubles par exemple, ou encore le lancement de la refonte du guide de l'organisateur.

Coté Barcelone, l'année 2019 a permis d'évaluer les solutions numériques de vidéo protection de l'espace public pour permettre les consultations d'entreprise en 2020.

Les solutions numériques envisagées (workflow et main courante) doivent, outre d'améliorer le fonctionnement des directions et le niveau de service rendus aux usagers, permettre de s'engager sur la voie de la dématérialisation.

La mise en œuvre opérationnelle de ces différentes solutions est prévue entre fin 2020 et début 2021 (le Covid-19 ayant eu un impact sur nos projets à Lyon comme à Barcelone).



PARTICIPATION CITOYENNE

LA STRATÉGIE RENFORCÉE

La participation citoyenne est désormais un marqueur qualitatif fort dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville de Lyon. Les démarches participatives sont plus nombreuses (bibliothèque municipale Gerland, Évaluation d'Impacts sur la Santé (EIS), ...), plus inclusives avec une attention particulière à la recherche d'une représentativité de tous les publics (jeunes, femmes, riverains,...) et plus innovantes avec la participation numérique.

S'agissant de la participation numérique, après une première expérimentation fin 2016 – début 2017 sur le réaménagement du Clos Jouve dans le 4^{ème} arrondissement (2 300 visites, 474 personnes inscrites sur les forums de discussion, 144 commentaires), ce sont les rythmes scolaires qui ont été débattus en ligne par près de 1 576 personnes inscrites avec 15 536 visites puis en 2018, les Lyonnais-es ont été consultés pour enrichir la politique climatique de la collectivité.

L'année 2019 a prolongé cette initiative par l'organisation d'ateliers à l'Hôtel de Ville, tandis que la vie des conseils de quartiers s'est intensifiée.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Ville de Lyon souhaite :

- développer les outils participatifs innovants (participation numérique, réalité virtuelle,...) ;
- assurer une coexistence productive entre les instances de participation citoyenne (conseils de quartier, conseils citoyens, conseil de développement, Comités d'Intérêt Local, réunions publiques et enquêtes publiques) ;
- multiplier les démarches participatives autour des politiques publiques ;
- renouveler le dispositif interne après l'avoir évalué et en intégrant les nouveaux besoins des services.

INDICATEURS



- **Université citoyenne : 14 temps forts organisés sur l'année 2019 avec 800 inscrits,**
- **6 169 contacts dans la base de données (personnes abonnées) et au final, 5 232 contacts reçoivent la newsletter Conseil de Quartier,**
- **10 projets pour un montant de 30k€ (enveloppe allouée) dont 4 400€ d'investissement via l'Appel à Projets en faveur des Conseils de Quartier (APICQ),**
- **230 inscrits à la rencontre annuelle des conseils de quartier (conférence débat à l'Hôtel de Ville sur la mobilisation.**

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Le Créanium

A l'occasion d'un séminaire du secrétariat général de la Direction Générale au service au public et à la sécurité de la Ville, le sujet « De la bienveillance à la qualité du travail » a pu être approfondi par un atelier participatif autour d'un jeu : le créanium, reprenant le concept de création et d'expression de soi dans le cadre d'une organisation de travail.

Le jeu comportait deux dimensions : un espace individuel pour exprimer les conditions de réussite pour « créaniumer » au niveau des collègues, de la hiérarchie, du bureau, de l'organisation du travail et des autres services ressources (voir trame ci-dessous) ; un espace collectif pour exprimer, partager et échanger sur des idées, des alertes et des souhaits (3 jetons – papier carton sont remis aux participants pour organiser les contributions : idée ampoule, alerte attention et « vœux de la pensée »).

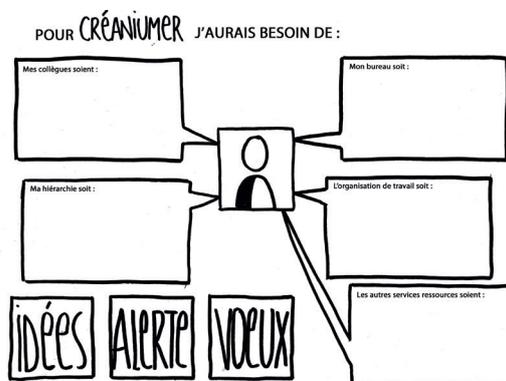
Il est ressorti de ce temps de travail que :

- la hiérarchie doit être force d'impulsion (ouvrir les portes, être à l'écoute, proposer des espaces d'expression et d'engagement) et accompagner,
- les bureaux doivent favoriser la rencontre mais aussi l'inspiration (lumière, plantes, calme,...),
- les collègues doivent être bienveillants, en soutien et inscrits dans un esprit d'entraide,

- l'organisation du travail doit éviter les surcharges, laisser la place au partage de savoir tout en favorisant et valorisant l'autonomie,
- les services ressources qui pourraient accompagner des initiatives doivent être clairement identifiés dans leur rôle.

L'espace collectif a permis de dégager quelques pistes :

- Le partage : entre agents sur les missions de chacun, sur les savoir-faire et passions de tous, avec la hiérarchie sur les projets, l'actualité, les enjeux à venir, avec les autres services (comment garder le lien). Idée : un club, des espaces, des temps,
- L'accueil et l'inclusion : accueillir les nouveaux par les pairs,
- Bousculer et innover dans les formes et l'organisation du travail : autre lieu, autre cadre, autre méthode,...
- Réfléchir concrètement aux questions de pics d'activité, de surcharge, de dispersion,
- Avancer sur le bien-être, l'innovation.



Fiche du jeu créanium ©Ville de Lyon

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



La vie des conseils de quartier

L'année 2019 a vu l'ensemble des dispositifs mis en place en direction des conseils de quartier s'intensifier pour répondre à une demande renouvelée de leurs membres et des arrondissements. Ainsi, le programme de l'Université citoyenne des conseils de quartier a été varié avec des visites (de l'opéra, du parc Zénith, du cimetière de Loyasse...), des conférences (sur le stationnement, la sécurité alimentaire,...) et des ateliers découverte (sur les abeilles, les gestes qui sauvent,...).

Quatorze temps ont été proposés tout au long de l'année avec 800 inscriptions. Lors de la rencontre annuelle des conseils de quartier, ce sont environ 230 personnes qui ont pu échanger sur leurs expériences autour des méthodes pour mobiliser les

habitants, pour communiquer et impliquer davantage sur les actions et dans la durée.

Le dispositif de l'appel à projets en faveur des conseils de quartier a soutenu 10 projets citoyens allant de la boîte à partage (4^{ème} arrondissement), à l'œuvre éphémère (3^{ème} arrondissement) en passant par des événements fédérateurs comme la balade des fenêtres fantastiques (1^{er} arrondissement) (voir le focus ci-dessous), ou la Guillotière à la croisée des jeux (7^{ème} arrondissement).

De plus, trois conseils de quartier (Ouest des Pentes - 1^{er} arrondissement), Duchère - 9^{ème} arrondissement et Guillotière - 7^{ème} arrondissement) ont été accompagnés dans le cadre d'une démarche de redynamisation qui s'est articulée autour de plusieurs séances d'accompagnement entre mars et décembre.

Par ailleurs, dans la dynamique initiée en 2018, un nouveau temps de travail a été proposé aux présidents des conseils de quartier et aux responsables de commissions thématiques autour de la mobilisation.



Le Grand Débat National

Début 2019, le gouvernement a lancé l'initiative d'un grand débat national pendant 2 mois, autour des 4 thématiques ciblées par l'Etat :

- fiscalité et dépenses publiques,
- organisation de l'Etat et des services publics,
- démocratie et citoyenneté,
- transition écologique.

La Ville de Lyon a relayé l'initiative auprès des Lyonnais-es avec la mise en place de cahiers citoyens physiques en mairie et virtuels avec une adresse électronique dédiée. Des salles ont également été mises à disposition notamment par les mairies d'arrondissement pour l'organisation de débats par les citoyens.

Soixante-cinq débats se sont tenus à Lyon, soit 54 contributions sous forme de compte-rendus retenus, y compris pour les réunions qui se sont tenues en dehors des locaux municipaux.

Les sujets abordés concernaient notamment l'avenir de la démocratie, la réforme de la fiscalité, la protection de la biodiversité, les déplacements, la laïcité aujourd'hui, ...

La Collectivité a centralisé les contributions des citoyens et les a transmis aux services de l'Etat.



Les suites de la consultation « Ensemble, parlons climat ! »

Suite à la consultation numérique « Ensemble, parlons climat » menée en 2018 (pour rappel : 18 076 visites et 2 386 contributions en 8 semaines), un temps d'atelier a été organisé à l'Hôtel de Ville en mai 2019, avec près de 200 participants.

Il s'agissait de réunir les citoyens volontaires pour approfondir les propositions faites en ligne. Le travail a été construit autour de 4 axes de réflexion : nature en ville, pratiques éco-citoyennes, espace public/urbanisme et mobilité durable. Ces travaux et ces échanges ont nourri l'élaboration du plan d'actions de la Ville pour le climat (voir focus page 48).



Ateliers participatifs « Ensemble, parlons climat ! » ©Muriel Chaulet

En outre et dans cette même dynamique, les Lyonnais-es ont été consultés pour le lancement d'une expérimentation de végétalisation de la Presqu'île.

La consultation numérique « Presqu'île Nature » a ainsi

reçu 10 000 visiteurs et 583 contributions, en 24 jours de consultation.

Cette consultation citoyenne a permis aux citoyens de nuancer le projet d'expérimentation en sollicitant rapidement une vraie végétalisation en pleine terre.

De plus, la dimension « déplacements doux » du projet a été largement investie par les citoyens dans les échanges sur la plateforme, avec une alerte sur le maintien des pistes cyclables, et une volonté forte de promouvoir les modes de transports doux, de piétonner la Presqu'île et de mettre en place une circulation contrôlée accessible uniquement aux livraisons.

L'expérimentation a été lancée dès la rentrée de septembre avec l'installation de bacs fleuris sur la rue Edouard Herriot (2^{ème} arrondissement) avec des végétaux en provenance du centre municipal de production horticole situé à Cibeins, et la mise en double sens des itinéraires cyclables.



Affiche de la campagne de consultation numérique « Presqu'île Nature » ©Ville de Lyon

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



De la bienveillance à la qualité du travail

La réflexion sur le sujet du bien-être au travail croisé avec le dynamisme professionnel a été engagée au travers d'un groupe de travail pluriannuel (2017-2018), interne à la Ville, porté par la mairie du 3^{ème} arrondissement.

Cette première étape a permis de dégager collectivement, à travers des enquêtes et un travail du groupe, les fondements d'une présence active et bienveillante au travail.

L'année 2019 a été consacrée à expérimenter l'outil proposé pour réunir les grands messages identifiés.

Deux orientations majeures se sont imposées :

- Porter une réflexion qui soit construite tant sous le prisme des agent-es que des manager-es, le bien-être et le dynamisme au travail apparaissent clairement comme une construction collective où agents et managers se rencontrent autour de valeurs communes,

- Naturellement le périmètre d'étude s'étend au bien-être au travail mais comme source et condition d'un dynamisme professionnel, d'une envie d'entreprendre et d'être pleinement soi au travail avec ses passions, ses idées.

Cette notion d'équilibre entre un environnement bienveillant vecteur d'inspiration et d'esprit d'initiative et une organisation qui laisse place à l'expression de toutes et tous sera appelée « créaniumer » (voir page 32).

À l'issue de l'enquête, des rencontres et des séances de réflexion, un outil « De la bienveillance à la qualité du travail » a été proposé sous forme d'une fleur (objet maqueté). La fleur compte 5 pétales (avec des sous-messages) : partager l'information et échanger sur les pratiques, se former, être dans un esprit bienveillant et convivial, se positionner à la bonne place, décrocher.

Concrètement, chaque agent-e (ou groupe d'agent-es) avait la fleur pendant un laps de temps durant lequel il choisissait un volet du sujet qui l'intéressait plus particulièrement pour proposer une action qui donne à expérimenter une autre manière d'organiser et de vivre le travail.

Dans toutes les directions ciblées, la démarche a suscité une prise de recul et une réflexion sur le sujet où équilibre individuel et énergie collective s'entremêlent.

S'agissant des différentes pistes proposées, celui de la convivialité est le moins plébiscité, le besoin se situe davantage dans la transversalité (partage d'informations et retour d'expériences) puis la formation, le positionnement et le décrochage. Les actions entreprises ont principalement permis d'installer de nouvelles organisations dans le travail plus efficaces et qui laissent plus de place à l'échange et à l'initiative.



Vers un référentiel de la participation

Depuis 2017, la Ville de Lyon souhaite rendre plus cohérente son organisation autour de la mise en œuvre de démarches participatives.

Les dispositifs et les démarches se multiplient autour d'outils de plus en plus innovants et diversifiés. Une réflexion de fond a été engagée pour favoriser l'échange de pratiques au sein des services, construire une organisation plus intégrée, et partant, proposer une offre plus lisible et plus visible.

Début 2019, un directeur de projet a été nommé pour porter ce travail de recherche, d'entretiens et d'analyse.

En perspective, il s'agira de confronter ce travail et de le finaliser par un échange avec la direction générale et par un travail participatif autour de l'élaboration d'un référentiel de la participation.

Ce document constituera un socle commun d'actions pour les services.



Les fenêtres fantastiques – projet citoyen dans le 1^{er} arrondissement

En 2019, le jury de l'appel à projets porté par la Ville a soutenu le projet des fenêtres fantastiques proposé par les conseils de quartier du 1^{er} arrondissement.

Ce circuit de fenêtres décorées a amené plus de 500 personnes à déambuler dans les rues de leur quartier.

Inscrit dans le cadre du label « Window Wanderland », l'évènement repose sur une mobilisation des habitant-es qui sont invités à décorer leurs fenêtres pour deux soirées lumineuses. Les conseils de quartier ont organisé des ateliers au sein des centres sociaux de l'arrondissement pour construire les décors à installer sur les fenêtres et ont distribué des kits aux habitants volontaires.

L'évènement a été une réussite auprès des habitants et des acteurs de l'arrondissement et devrait être renouvelé.



BIODIVERSITÉ

ESPACES VERTS ET NATURE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

La création d'une ville durable suppose de donner une place importante au végétal car il permet de lutter contre le réchauffement climatique, filtrer les eaux de pluies, fixer les polluants, réduire les gaz à effet de serre.

Il a aussi un impact positif sur la santé humaine, plus globalement sur l'ensemble du vivant, et invite aux modes de déplacements actifs.

Ce développement suppose la mise en place d'une stratégie en faveur du végétal avec l'inscription d'emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme (PLU), par sa prise en compte dans les grands projets urbains en anticipant sur l'offre en espaces publics, mais aussi dans les quartiers, avec une volonté forte pour relier les parcs entre eux et permettre aux habitant-es de s'investir : micro implantations florales (MIF), jardins partagés, plantations d'arbres...

Cela passe par la création et réhabilitation de parcs, par l'élaboration de liaisons vertes, mais aussi par la prise en compte du végétal dans les aménagements de voirie et les cimetières afin de ne pas créer de ruptures mais des continuités vertes.

CONTEXTE & OBJECTIFS

Les espaces verts sont aujourd'hui reconnus et salués pour leur rôle sur l'attractivité de la ville mais aussi parce qu'ils génèrent des bienfaits sur la santé, sont une source de bien-être, créateurs de lien social, et parce qu'ils offrent une réponse à la problématique des îlots de chaleur urbains. Les objectifs de la Ville de Lyon sont donc d'aménager et de gérer des espaces de nature toujours plus nombreux, agréables à vivre et de qualité écologique toujours plus élevée.

INDICATEURS

Au sein du zoo, 55 espèces dont 31 en programme d'élevage et 53% considérées en danger par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (IUCN).



55 ESPÈCES

31 en programme
d'élevage

53 % considérées
en danger

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Un état des lieux de la biodiversité au cimetière de la Guillotière Nouveau

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) poursuit ses actions dans les cimetières lyonnais. Sa mission est d'établir un état des lieux de la biodiversité et d'accompagner les équipes de la Ville dans une politique de gestion plus adaptée à cet espace naturel.

Après le cimetière de Loyasse, c'est celui de la Guillotière Nouveau qui a été pris en charge par la LPO. Afin de réaliser l'inventaire détaillé des espèces animales présentes sur le site (oiseaux, petits mammifères, reptiles, etc.), le chargé d'études naturalistes a réalisé tout au long de l'année des sorties matinales et nocturnes, durant lesquelles des recherches actives des traces et indices de présence (terriers, restes de repas, crottes...) ont été faites.

Au total, 22 espèces d'oiseaux ont été observées au cours de ce suivi en 2019, dont 14 espèces protégées (Faucon hobereau, Chardonneret élégant, etc.).

Côté reptiles, le Lézard des murailles, une espèce protégée, a également été observé à de nombreux endroits du cimetière.

L'unique mammifère protégé présent sur le cimetière est le hérisson, dont une petite population semble vivre dans le cimetière, avec des cas de reproduction constatés.

Quatre espèces de chauve-souris ont été détectées, dont la Pipistrelle de Nathusius et dont la reproduction n'est pas commune en France.

Quant aux massifs de plantes nectarifères plantés ces dernières années, leur action sur la faune est d'ores et déjà visible : ils attirent des pollinisateurs comme les hyménoptères (abeilles sauvages) et lépidoptères (papillons).



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Logo de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ©Ville de Lyon



Le projet « ERATIQ »

La délibération 2019/4573 du 25 mars 2019 a formalisé une convention de partenariat, sous l'intitulé « ERATIQ ».

Le projet ERATIQ, a pour objectif d'estimer l'abondance de tiques à l'affût dans les parcs urbains et péri-urbains de la Ville et de la Métropole de Lyon, identifier les zones les plus à risque au sein des parcs, et réfléchir à l'interprétation de ces résultats au regard de la politique d'aménagement et d'entretien des espaces verts (création de travées vertes, diminutions des fauches et reforestation des villes).

ERATIQ est un projet novateur qui sert d'exemple à d'autres villes, car une étude similaire débutera prochainement dans quelques espaces urbains en banlieue parisienne.

À Nancy, l'équipe de CiTIQUE (projet de recherche participative porté par des scientifiques) souhaite développer un relationnel avec les pouvoirs publics locaux à l'image de celui mis en place avec ERATIQ où la Ville et la Métropole de Lyon sont très impliquées.

De même, la ville de Besançon qui a initié une campagne de prévention depuis 2016, regrette ne pas avoir eu les moyens d'y associer des partenaires scientifiques.



Les Rendez-Vous du Patrimoine 2019 : Patrimoine naturel et paysage urbain historique, quel dialogue ?

Depuis 2016, la Ville de Lyon organise les « Rendez-vous du Patrimoine » qui rassemblent plus de 250 acteurs locaux autour d'une thématique patrimoniale. Des tables rondes et des débats permettent de donner la parole à des experts et à des praticiens tout en associant le public à une réflexion collective à travers des ateliers notamment.

Ces journées s'adressent aux acteurs du patrimoine : principalement les associations mais également les professionnels et les entreprises, les services de l'État et des collectivités territoriales, qui œuvrent dans le domaine du patrimoine, que ce soit en termes d'étude et de connaissances, de préservation et de restauration, de valorisation en direction des différents publics.

L'édition 2019 a été consacrée au dialogue entre patrimoine naturel et patrimoine urbain. La place de la nature dans la ville a été abordée à travers l'histoire des parcs et jardins et leur capacité à répondre aux nouvelles demandes sociales et environnementales.

Dans ce sens, un atelier a été consacré aux nouveaux usages et à la gouvernance du Parc de la Tête d'or. Plusieurs interventions ont concerné la préservation de la biodiversité et du patrimoine végétal sur le territoire de Lyon et de sa métropole. Enfin, un atelier a travaillé sur ce que sera le patrimoine naturel et paysager de demain ainsi que sur ses modes de gouvernance.

La thématique a suscité un intérêt fort et les échanges se sont révélés denses tant les enjeux sont importants. Les constats étaient partagés par les différents acteurs mais il

a été remarqué que les critères d'objectivation des enjeux et les solutions étaient encore à inventer.

Les rendez-vous du patrimoine ont mobilisé 18 intervenants, qu'ils soient élus, urbanistes, architectes, historiens, médiateurs ou chercheurs, issus des instances publiques et des organismes associés ou des agences d'urbanisme.

En 2019, les rendez-vous du patrimoine ont rassemblé plus de 300 personnes.

Les actes électroniques ont été publiés dans un format numérique et sont téléchargeables sur le site de la Ville de Lyon : <https://www.lyon.fr/actualite/patrimoine/les-rendez-vous-du-patrimoine>



©Grégoire Berquin

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



La richesse de la faune et de la flore urbaines dans le Cimetière de la Guillotière Nouveau

Créé en 1859, le cimetière de la Guillotière Nouveau recèle de multiples richesses historiques et architecturales. Il présente dès son entrée des monuments imposants marquant l'importance des familles lyonnaises qui y ont fondé leur sépulture. Si son aspect paraît ancien, par rapport à l'entrée du cimetière Boulevard des Tchécoslovaques qui est voisin, plus de 30 ans séparent leur création ...

Après le percement de l'avenue Berthelot, la surface acquise par la Ville de Lyon auprès de la Veuve Janin de Combe Blanche, était spécifique et s'accordait parfaitement au type de plan que Joseph GAY avait imaginé pour le cimetière de Loyasse, à savoir la forme radioconcentrique. Avec ses 18 hectares, il est le plus grand des cimetières lyonnais.

Or, ce cimetière est également riche de sa biodiversité. En lien avec la Mission Développement Durable, une balade urbaine à destination des agent-es, de la Ville a été organisée le 23 septembre 2019 dans le Cimetière de la Guillotière Nouveau, pendant la pause méridienne.

Menée par un chargé d'études naturalistes de la Ligue de Protection des Oiseaux, cette balade a permis de faire découvrir la richesse de la faune et de la flore urbaine.

La vingtaine de participant-es a pu découvrir les nombreuses prairies en fauches tardives permettant le développement des insectes volants et rampants. Les arbres de hauts jets, qui possèdent des cavités permettant la nidification, accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux, alors que des haies d'essences arbustives font le tour quasi complet de ce cimetière de plus de 15 hectares.

Ce développement de la faune et de la flore a été rendu possible par les actions menées depuis plusieurs années : par exemple, l'abandon des produits pesticides pour l'entretien des cimetières, la fauche raisonnée des prairies, un plan de gestion différencié des espaces, ou encore la création d'une mare.



Vue aérienne du cimetière de la Guillotière Nouveau ©Ville de Lyon



Promotion de la biodiversité et valorisation des compétences internes

La Direction des espaces verts a initié depuis 2014 une dynamique d'échanges des savoirs et pratiques entre les jardiniers et agents reconnus pour leurs compétences naturalistes, par exemple en matière de papillons, oiseaux, gestion écologique ou botanique, et les jardiniers des sites labellisés EcoJardin (sites ayant reçu un label pour leur gestion écologique exemplaire).

L'objectif de cette démarche est de développer de nouvelles compétences au métier de jardinier des espaces horticoles et naturels de la Ville et de les guider vers l'autonomie. Elle a aussi pour but de faire reconnaître les compétences des gestionnaires en matière d'observation et de connaissance du vivant.

Grâce à ces temps d'échanges et de formations, trois protocoles de suivi sont désormais en place chaque année. Le service environnement de la Direction coordonne les relevés

qui en découlent et se charge de la valorisation des données auprès des partenaires de la Collectivité, dont la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'Université Claude Bernard Lyon 1, et la Société Française d'Orchidophilie Rhône-Alpes.

Ces 3 protocoles sont les suivants :

- Le protocole de suivi de la dynamique végétale des prairies de fauche FLORILEGES Prairies Urbaines a permis de mieux définir l'itinéraire technique idéal pour les prairies : fauche estivale ou tardive avec export de la matière, sans réensemencement ou fertilisation.

On peut noter le retour d'orchidées dans certaines pelouses (Anacamptis pyramidalis sur le parc de Gerland) et une attention vigilante à la fermeture des milieux prairiaux due aux espèces exotiques envahissantes de type renouées, ailante ou raisin d'Amérique. En 2019, 29 séances d'observation Florilège ont été réalisées.

- Le protocole de suivi des papillons PROPAGE, adapté aux gestionnaires des espaces verts, est un protocole de reconnaissance des rhopalocères, papillons diurnes. Grâce à la passion du coordinateur environnement, ce sont aujourd'hui 22 transects sur 15 sites qui sont prospectés trois fois dans l'été. L'ensemble des observations sont remontées au Museum National d'Histoire Naturelle qui gère ce programme de sciences participatives avec l'association Noé Conservation. En 2019, ce sont 308 observations qui ont été réalisées sur 15 sites et ont permis l'identification de 28 espèces.

- Le protocole Oiseaux des Jardins a été initié en 2015 avec le concours de la LPO. Depuis 2017, les jardiniers mettent en place cette observation des oiseaux des sites EcoJardin, aidés de jumelles et guides ornithologiques. Au-delà de l'observation des oiseaux à un niveau débutant, ce protocole simple permet aux jardiniers de poser leur regard sur le milieu forestier et l'état de santé des arbres. Les oiseaux sont par ailleurs de précieux auxiliaires de lutte contre les chenilles de la processionnaire du pin.

De 2014 à 2019, se sont 8 rencontres par an qui ont été réalisées avec, en moyenne pour chaque session, plus de 21 participants.

En 2019, pour la 5^{ème} année de cette démarche, 43 agents ont participé à ces rencontres. L'année 2019 a marqué l'autonomisation complète des agents formés grâce au travail et à l'implication des formateurs internes, des référents en gestion écologique (jardiniers des sites labellisés EcoJardin) et des référents biodiversité formés.



Inventaire FLORILEGES au parc du Clos Layat (8^{ème} arrondissement)
©Ville de Lyon



Protocole de suivi des papillons PROPAGE au parc de la Cerisaie
(4^{ème} arrondissement) ©Ville de Lyon



Les jardins partagés

Depuis une vingtaine d'années, les jardins partagés naissent à travers Lyon et offrent des espaces de biodiversité, de rencontres, d'initiatives citoyennes et créatives dans les neuf arrondissements.

La charte des jardins partagés lyonnais les caractérise comme des projets concrets de développement durable et rappellent leurs objectifs en matière de solidarité et de développement des liens sociaux, d'environnement à travers la préservation de la biodiversité, de dynamisation des quartiers, de développement de l'agriculture urbaine, etc.

Activités pédagogiques, repas partagés et événements conviviaux, cultures de légumes et de fruits, créations land art, composteurs, mares, spirales à insectes, nichoirs pour oiseaux, permaculture, sont autant d'actions menées dans ces espaces gérés et animés par des associations.

A ce jour, il existe 54 jardins partagés, correspondant à 61 espaces cultivés, connus et suivis par les services de la Ville de Lyon. Près de la moitié a été initiée ces 6 dernières années.

En 2019, Lyon a vu son territoire enrichi en initiatives de jardins partagés créés avec le soutien de la Collectivité :

- Extension du jardin Ornano dans le 1^{er} arrondissement qui double sa superficie de culture,
- La création du jardin Pousses en l'air, dans le parc Montpellas (9^{ème} arrondissement),
- La création du jardin Les jardins éphémères dans le 4^{ème} arrondissement, dont la Ville a assuré l'aménagement et l'accompagnement du projet associatif,
- Le projet « le 8^{ème} Cèdre » porté par Grand Lyon habitat, avec Place au terreau, et associant des acteurs du quartier États-Unis dans le 8^{ème} arrondissement (concrétisation prévue en 2020).

Par ailleurs, la relocalisation du jardin AJC Elise Rivet dans le 5^{ème} arrondissement et la création du jardin d'Ivan dans le 4^{ème} arrondissement ont été amorcées par la Ville en 2019.



Le développement des jardins de rue

Les formes de jardinage participatif permettant aux habitants de pratiquer du fleurissement sur l'espace public (pieds d'arbres, pieds d'immeubles, bacs, espaces verts...) se sont nettement développées ces dernières années.

La forme la plus connue, initiée à Lyon en 2005, est la Micro-Implantation Florale (MIF) : il s'agit d'une fosse végétale de quelque cm² dans le trottoir, en pied de façades ou sous des barrières anti-stationnement, créée à la demande d'un collectif d'habitants qui est chargé de gérer et d'entretenir cet espace.

Chaque demande fait l'objet d'une rencontre avec le groupe d'habitants, d'une étude technique par les services de la Ville et de la Métropole, d'une autorisation et d'un accompagnement pour les travaux et la végétalisation.

Les habitants peuvent bénéficier de plantes, de terre et de conseils de jardinage pour démarrer au mieux leur projet. Les conseils portent notamment sur le choix des végétaux, qui doivent être adaptés à l'exposition mais d'autres critères entrent en jeu comme leur résistance à la sécheresse, leur intérêt pour les pollinisateurs, leur origine locale, etc. Bleuets, gueules de loup, linaires et campanules, et bien d'autres végétaux, fleurissent ainsi le long des trottoirs.

Les sollicitations pour fleurir les pieds d'arbres d'alignement ou encore jardiner dans des bacs afin d'y cultiver plantes aromatiques et légumes, sont elles aussi de plus en plus nombreuses.

En 2019, la Ville a souhaité, en lien avec la Métropole de Lyon, donner un nouveau cadre juridique à ces dispositifs, facilitant ainsi les démarches pour les habitants et permettant de répondre à un plus grand nombre de demandes de créations de jardins de rues. Chaque projet fait aujourd'hui l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public.

Pour constituer leur projet, depuis septembre 2019, les Lyonnais-es peuvent désormais télécharger un formulaire et des ressources sur la page web dédiée aux jardins de rue : <https://www.lyon.fr/demarche/loisirs/demande-de-creation-dun-jardin-de-rue>.

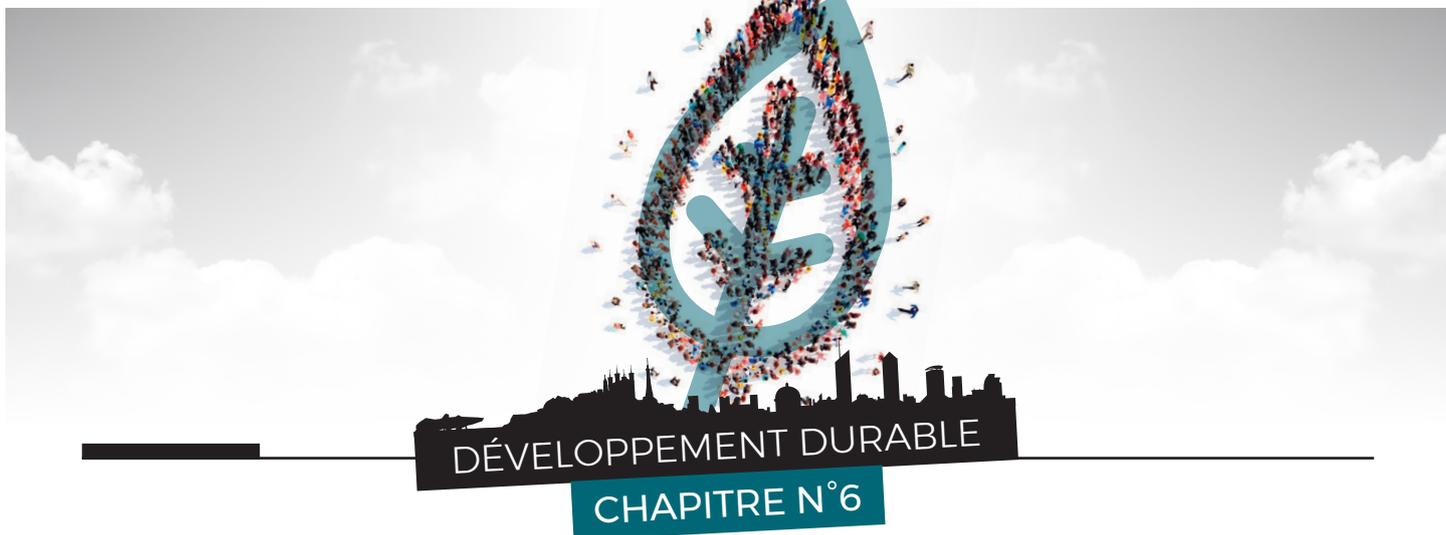
Les documents doivent ensuite être adressés au service Lyon Nature, grâce à l'adresse mail générique jardinderue@mairie-lyon.fr, qui étudie les dossiers et coordonne les projets.



Plantations de pieds de murs ©Ville de Lyon



Atelier de plantation jeune public ©Ville de Lyon



ÉCONOMIE DURABLE COMMANDE RESPONSABLE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

L'économie est un moteur indispensable à la construction de la ville de demain. Pour améliorer la qualité de vie des Lyonnais-es, la Ville soutient le développement d'une offre commerciale qualitative dans chaque quartier. Au-delà de l'économie conventionnelle, elle soutient également les associations, coopératives et entreprises sociales qui répondent à de vrais besoins de la population, grâce à la délibération-cadre sur l'économie sociale et solidaire votée en septembre 2015.

Elle favorise l'emploi local à l'occasion de chaque ouverture d'enseignes et de commerces de proximité pour maintenir la richesse sur le territoire et participer à l'attractivité de toute l'agglomération. Lyon se positionne comme une référence pour l'entreprendre « autrement » au niveau national et international (coopération avec le Brésil, etc.).

Fidèle à la tradition de coopération et d'innovation qui implique la municipalité et tous les acteurs économiques locaux, la Ville encourage tout particulièrement la consommation responsable, plus respectueuse de l'environnement et plus favorable à l'emploi, en particulier dans ses marchés publics. Ses fournisseurs s'engagent aussi pour le développement durable.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité est un enjeu fort pour la Ville tant au niveau économique que pour son rôle d'animation et de lien social dans les quartiers.

Afin de répondre aux besoins des Lyonnais-es et aux nouveaux modes de consommation, la Ville soutient et accompagne le développement du commerce de proximité. La Ville s'implique ainsi aux côtés des commerçant-es et des artisan-es, valorise le vivier de l'économie sociale et solidaire et promeut l'entreprendre « autrement ». Enfin, elle développe le levier de la commande publique pour optimiser ses ressources, lutter contre le chômage et les discriminations, et protéger l'environnement.

La Ville repère l'innovation sociale et facilite l'accueil et l'aboutissement des projets structurants pour le territoire lyonnais.

INDICATEURS

Nombre de commerces, associations, coopératives et événements labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable »



2016	210
2017	230
2018	240
2019	242

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



EDEOS, un outil pour bien concevoir les décors de l'Opéra

En 2019, avec le soutien financier de l'ADEME, l'Opéra de Lyon a développé un outil pour éco-concevoir ses décors : EDEOS.

Outil d'aide à la décision, EDEOS est destiné d'abord aux bureaux d'études d'ateliers de décors, pour les aider à faire les meilleurs choix de conception possibles d'un point de vue environnemental. Il a été conçu pour estimer dès la phase de conception, l'impact environnemental potentiel d'un décor sur quatre catégories de dommages, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la livraison du décor sur scène : le changement climatique, la santé humaine, la qualité des écosystèmes, l'épuisement des ressources.

Il a également été conçu pour estimer, par le biais d'indicateurs clés pertinents sur le cycle de vie, l'impact des choix de construction sur le caractère réutilisable et recyclable de ses éléments. Ces indicateurs clés permettent d'évaluer l'impact des pratiques, de comparer les productions entre elles en suivant une approche méthodologique commune, et de fixer des objectifs quantitatifs de progrès.

EDEOS a donc été construit pour fournir des critères de choix, complémentaires à ceux déjà utilisés : les contraintes financières, la faisabilité technique, et la finalité esthétique, étant entendu que les décisions sont toujours prises sous réserve du respect des contraintes de sécurité des techniciens et des artistes.

La modélisation des impacts permet de comparer des scénarios de construction. La comparaison permet l'échange, entre bureaux d'études et ateliers, entre ateliers et décorateur. Outil d'évaluation et outil d'aide à la décision, EDEOS est aussi un outil de dialogue et s'adresse à toutes les parties prenantes impliquées dans ou concernées par la production d'un décor.



Décors EDEOS © Jean-Louis Fernandez

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Prestations de nettoyage et d'entretien et développement durable

Une centaine de locaux de la Ville de Lyon est concernée par des prestations de nettoyage et d'entretien, nettoyage en série, spécialisé, nettoyage en bibliothèques, vitrerie et sites dédiés.

En 2019, le renouvellement des marchés de prestations de nettoyage intègre des critères de développement durable. En effet, la stratégie d'allotissement a permis de réserver un marché au secteur adapté et d'intégrer dans trois marchés des clauses sociales.

Des prestations sont réservées en vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la Commande Publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnée à l'article L.5213-13 du Code du travail, à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L342-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale fixée par voie réglementaire de travailleurs handicapés.

Dans ce cadre, un lot de nettoyage de locaux est strictement réservé à une EA, un ESAT ou une structure équivalente. Quatre sites de la Ville de Lyon ont été choisis selon des critères de taille, d'accessibilité et de spécificité des bâtiments afin de permettre au plus grand nombre d'entreprises de répondre à l'appel d'offres.

L'entreprise qui a été retenue est l'Entreprise Adaptée l'EA, située dans l'Isère, qui emploie 27 personnes en situation de handicap. Dans le cadre des prestations de nettoyage la structure porte une attention particulière sur la consommation d'eau : chaque agent est formé aux procédés de nettoyage et la structure a recours à une machine vapeur pour le nettoyage des sols. De plus, 85% des produits utilisés sont des produits écolabélisés.

Les prestations de nettoyage multi-sites et spécialisés, en série ainsi que des bibliothèques attribuées à l'issue d'une consultation en appel d'offres ouvert à tout type d'entreprise, ont permis quant à elles l'intégration d'une clause sociale d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi des personnes issues des publics prioritaires.

Ainsi 2 430 heures d'insertion au total ont été réalisées en 2019 via les prestations de nettoyages pré-citées.



« Tous à table » à la Bibliothèque municipale de Lyon

Invitation à échanger autour des enjeux contemporains de l'alimentation, l'événement Tous à table ! s'est déroulé du 28 novembre 2019 au 14 mars 2020 à la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL).

Fruit du travail de toutes les équipes de la BmL et de 15 bibliothèques partenaires de la Métropole du Grand Lyon, cet événement a rencontré son public et ouvert le débat sur une thématique grand public, l'alimentation durable, plus que jamais d'actualité. La mobilisation des bibliothécaires s'est construite en partenariat avec des acteurs de terrain, associatifs ou institutionnels, mais également avec les publics, qui ont partagé recettes et repas, pour rendre la bibliothèque encore plus conviviale.

Dans ce cadre, plus de quarante ateliers ont été organisés par les bibliothécaires, en coopération avec des partenaires de Lyon et sa métropole, engagés dans la médiation des enjeux d'une alimentation durable. Au programme de ces rendez-vous, de la cuisine, des débats, des repas partagés, des échanges de recettes et des découvertes intellectuelles et sensorielles pour mieux appréhender le contenu de son assiette !

Les partenaires des ateliers étaient nombreux et très divers :

- Anciela
- Association des jardins partagés du 5^{ème} arrondissement
- Association Romarine - Hôtel de la Gare
- BelleBouffe
- Boulangerie o tão bom
- Café boutique Katimavik
- Demain SUPERmarché
- Disco soupe
- Ebulliscience
- EpiCentre
- La Légumerie
- Le Bol
- Les petites cantines
- Récup & Gamelles
- Sens et savoirs
- Zéro déchet Lyon

L'exposition Des villes qui mangent, visible du 28 novembre 2019 au 13 mars 2020, s'est intéressée aux chaînes d'approvisionnement des villes, de leur création à aujourd'hui, mais également aux enjeux contemporains de la production alimentaire (biodiversité, réchauffement climatique, mode de production agricoles), avant de laisser la parole aux acteurs locaux.

A noter, la dernière partie de l'exposition, intitulée « Le pouvoir d'agir des citoyens » a travaillé la question de l'alimentation dans son contexte urbain en interrogeant le rapport de proximité/éloignement des citoyens vis-à-vis des lieux de production alimentaires et leur désir de reconstruire ce lien aujourd'hui rompu par la grande distribution : circuits courts, AMAP, groupement d'achats, jardins partagés en témoignent. Dix associations, structures, entreprises y ont témoigné de leurs engagements dans des captations vidéos collectées par la BmL : l'association ARDAB les agriculteurs bio de Rhône-Alpes, la Bergerie urbaine, le Centre social États-Unis, la Légumerie, La Micyclette, Les petites cantines, Place au

Terreau, Supermarché Demain, Volonterre et son AMAP de Sciences-Po Lyon.

Du 21 novembre 2019 au 13 mars 2020, l'exposition a attiré 28 090 visiteurs (visites guidées incluses).

76 visites guidées ont été organisées à destination des usagers de la bibliothèque, des collectivités (scolaires, étudiants, associations locales, professionnels, personnes en situations de handicap, etc.) par les commissaires, le service des publics et l'action culturelle. 879 personnes ont participé à ces visites guidées.



Vernissage de l'exposition Tous à table, le 30 novembre 2019 à la coopérative La Légumerie ©Jean-Louis Fernandez



Le troisième village des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable »

Le 1^{er} décembre 2019 s'est tenu à la Maison des Associations, dans le 4^{ème} arrondissement, le troisième village des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable » (LVED).

Cet événement annuel innovant permet aux Lyonnais-es de vivre des fêtes de fin d'année plus responsables : cadeaux issus du commerce équitable et/ou produits localement, mode éthique, zéro déchet, réveillon avec des produits biologiques locaux, jeux écologiques pour toute la famille... Le Village rend visibles les labellisés LVED, avec des ateliers pour réaliser soi-même ses cadeaux, réfléchir au sens des fêtes de fin d'année et faire rayonner les valeurs sociales et environnementales, dans cette période globalement marquée par la surconsommation.

Des labellisés LVED actifs dans le secteur du tourisme solidaire, de l'innovation sociale, des transports doux, du jardinage participatif, de l'économie circulaire et du bien-être rencontrent le public sur des stands, mais se présentent aussi au travers d'expositions, de projections de films, de conférences et de tables rondes.

Toute la journée, une buvette avec petite restauration bio, locale, équitable (et délicieuse !) renforce la convivialité de ce temps fort unique en son genre. Cette année, c'était grâce à Madamann, la crêperie labellisée installée dans les Halles de la Martinière.

Depuis sa création en 2009, le label « Lyon Ville Equitable et Durable » reste unique en France et ailleurs. D'abord conçu comme un repère permettant aux Lyonnais-es de consommer de manière plus responsable près de chez soi, il s'est progressivement structuré comme un véritable club réunissant plus de 240 structures locales (entreprises, entrepreneurs individuels, associations, coopératives...).

Ce club a encore proposé en 2019 des animations régulières, selon un programme établi en concertation avec les labellisés, pour tenir compte au mieux de leurs besoins. La moitié de ces animations ont eu lieu chez un labellisé, occasion de mieux faire connaître son activité et ses problématiques liées au développement durable et d'échanger entre pairs, dans une dynamique de progrès continu.



Troisième village des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable »

© Vanessa Bonnenfant



Troisième village des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable »

© Vanessa Bonnenfant



Lyon s'affirme parmi les chefs de file du commerce équitable en Europe

Après avoir été récompensée en 2018 par la Commission Européenne (premier prix pour l'innovation des Fair Trade City Awards), Lyon a lancé le 10 septembre 2019 le premier réseau européen des villes engagées pour le commerce équitable.



Commission européenne

La Ville de Lyon récompensée en 2018 : Premier prix pour l'innovation des Fair Trade City Awards par la Commission européenne

Accueillis à l'Hôtel de Ville pour un séminaire de travail, les représentant-es des villes de Gand, Madrid, Malmö, Dortmund et Sarrebruck ont jeté avec leurs homologues lyonnais, les bases d'un réseau international de coopération, qui permettra à toutes les villes européennes de développer la consommation responsable, que ce soit dans la commande publique, les achats des entreprises et des ménages, en particulier grâce au partage de bonnes pratiques et à une émulation internationale.

A travers différentes visites de terrain, de nombreux acteurs du label « Lyon, Ville Equitable et Durable » ont été associés à cette démarche innovante.

L'épicerie sociale et solidaire « la Passerelle d'eau de Robec » dans le 1^{er} arrondissement, a accueilli le groupe pour lui présenter son modèle économique innovant : des produits équitables, bio et locaux disponibles à deux prix différents : le prix du marché pour les adhérent-es solidaires, et un prix très réduit pour les personnes en grande précarité, accompagnées par l'association. Ainsi, même avec un niveau de revenus très bas, les familles adhérentes restent actrices de leur consommation, paient leur alimentation, choisissent ce qu'elles mangent, et peuvent utiliser des produits favorables à la fois à l'environnement et à leur santé. Cette démarche va bien plus loin que l'aide alimentaire d'urgence, d'autant plus que l'épicerie sociale et solidaire, gérée par ses adhérents, est un lieu de lien social, avec des ateliers de sensibilisation à la nutrition, au bien-être, à la parentalité, etc.

Une autre visite a permis d'échanger avec la coopérative d'intérêt collectif « Les Curieux », qui développe au cœur de la Presqu'île (2^{ème} arrondissement), un espace dédié à la mode éthique (vêtements et accessoires en matières recyclées, vêtements en fibres biologiques et équitables, confection française ou européenne, etc.) et au bien-être, avec un salon de coiffure éco-responsable et un salon de thé bio et équitable.

Tous ont pu montrer la dynamique exemplaire du territoire lyonnais, et présenter la démarche unique qui fédère les 240 labellisés dans un club animé par la Ville.



Label Lyon Ville Equitable & Durable ©Ville de Lyon



Fabriqué à Lyon

Avec ce label, la Ville de Lyon souhaite créer une marque de reconnaissance et offrir un gage d'authenticité pour les consommateurs en réunissant sous cette bannière les produits créés, fabriqués ou transformés sur le territoire lyonnais.



Logo « Fabriqué à Lyon » ©Ville de Lyon

Pour être estampillés «Créé-Fabriqué à Lyon», les produits doivent répondre à des critères de sélection en matière de savoir-faire, de production locale et d'origine des matières premières. La Ville souhaite également que ces critères soient portés par une démarche responsable, sociale et environnementale.

Ce label se décline en quatre catégories :

- La mode et la création,
- L'artisanat alimentaire,
- La déco, le design et l'artisanat d'art,
- Les produits manufacturés.

Un jury composé de représentants de la Ville, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que des acteurs locaux du milieu de la création s'est réuni afin de décerner le label pour

une durée de 3 ans, pour un produit ou une gamme plus large selon les cas.

Une fois labellisés, les produits sont identifiables grâce à un macaron spécialement créé pour l'occasion et valorisant la qualité et l'engagement du créateur.



LYONdirect 04 72 10 26 30 Appli Lyon Lyon.fr La ville comme on l'aime, dynamique

Affiche de promotion du label «Créé-Fabriqué à Lyon» ©Ville de Lyon

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



La plateforme de vente aux enchères Agorastore : la Ville a reçu le titre de « vendeur d'or 2019 »

La plateforme de vente aux enchères Agorastore (www.agorastore.fr) permet à la Ville de vendre son matériel inutilisé ou usagé. Toutes les directions de la Ville sont invitées à participer à ce dispositif quel que soit le matériel concerné. On peut ainsi retrouver à la vente des véhicules, du mobilier, du matériel informatique, des équipements de cuisine, etc.

Ces ventes contribuent aux recettes de la Collectivité et permettent d'économiser des frais d'enlèvement et de destruction, des frais de personnels et de libérer de l'espace de stockage. Outre l'aspect financier, elles s'inscrivent dans un objectif d'économie circulaire en poussant au réemploi plutôt qu'à l'usage unique.

Pour la 3^{ème} année consécutive la Ville a reçu le titre de « vendeur d'or 2019 » qui récompense les collectivités s'inscrivant dans une démarche d'optimisation budgétaire, de transparence et de développement durable par le biais de leurs ventes citoyennes.

Cette année, 492 ventes ont été réalisées pour une recette de 289 773 €, ce qui a permis à la Ville d'économiser en frais d'enlèvement et de personnel près de 137 430 €.



La collecte externalisée des biodéchets des plus gros restaurants scolaires

Dans le cadre de son plan d'action Alimentation Durable et en réponse aux obligations réglementaires en vigueur sur les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets par an, la Ville a expérimenté la collecte externalisée des biodéchets de ses plus gros restaurants scolaires, avec une valorisation par compostage industriel.

Cette prestation est assurée par Recyclage Déchets Services (RDS) qui collecte déjà les biodéchets des deux halles de la Collectivité.

Cette expérimentation a consisté en la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs de la pause méridienne, tous fortement impliqués. Des outils pédagogiques ont été développés pour la sensibilisation des enfants aux enjeux de la valorisation du bio déchet, ainsi qu'une procédure concertée et partagée pour le tri à la source au self, au service à table et à l'office.

Tous les biodéchets alimentaires et les restes de repas y compris les viandes et poissons cuits (sous-produits animaux catégorie 3) sont concernés. Ils sont collectés en vrac dans des contenants lavables ou dans un sac compostable labellisé compostage industriel (EN 13 432) puis centralisés dans une poubelle au couvercle marron remplacé par un bac propre et désinfecté une fois par semaine. Ces biodéchets sont ensuite acheminés au centre de prétraitement de RDS à Saint Priest pour broyage et mélange avec des déchets verts, puis pour compostage sur la plateforme Valterra / Ferme Saint Louis à Anthon (38).



Poubelle de collecte des biodéchets ©Ville de Lyon



Le don des produits alimentaires issus des restaurants scolaires

Afin de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire et d'intensifier son aide aux plus démunis, la Ville, dans le cadre de son plan Alimentation Durable, a conventionné avec des associations caritatives pour la collecte des denrées alimentaires encore consommables auprès de ses restaurants scolaires, par délibération du 1^{er} juillet 2019.

Toutes les associations concernées sont habilitées, en vertu des articles R.266-1 à 4 du Code de l'action sociale et des familles, à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Le don concerne des produits alimentaires non consommés et non proposés au service, encore sous conditionnement intact et dont la chaîne du froid n'a pas été perturbée. Il s'effectue dans le respect des conditions de sécurité, de traçabilité et d'hygiène certifiées par la signature d'un bon de retrait entre le restaurant scolaire et l'association habilitée.

Concrètement, deux types de dispositifs ont été développés :

- Des collectes hebdomadaires avec deux centres Restos du Cœur (Croix-Rousse et Gerland) qui viennent chercher dans les écoles à proximité tous les surplus d'une semaine de service dont la date limite de conservation (DLC) est encore valable au lendemain de la ramasse,
- L'utilisation de la plateforme internet ProxiDon de la Banque Alimentaire du Rhône qui met en relation des professionnels de la restauration collective avec une soixantaine d'associations partenaires habilitées de la région lyonnaise, grâce à un système d'offre de don en ligne associé à la géolocalisation.

En 2019, ces dispositifs innovants ont permis de donner près de 2000 kg de denrées alimentaires, composées de moitié de fruits, yaourts et fromage dont les DLC plus longues permettent aux associations d'organiser des redistributions à leurs bénéficiaires dans les délais impartis.

La mise en place de cette nouvelle pratique a rencontré un fort engouement de la part des équipes de restauration en donnant plus de sens à leur métier par un engagement concret dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce dispositif, inclus dans le Plan Alimentation Durable est complété en amont par des actions pour limiter les surplus de commande, telles que le suivi rapproché des effectifs prévisionnels et une réflexion sur l'adaptation des grammages des portions préparées par la cuisine centrale, dans le respect des besoins nutritionnels des enfants.



Menus végétariens dans la restauration collective scolaire

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim, impose, à titre expérimental pour une durée de deux ans, à tous les gestionnaires des services de restauration collective scolaire de proposer au moins une fois par semaine, un menu végétarien.

Ainsi, depuis septembre 2019, dans le cadre de son plan Alimentation Durable, la Ville a apposé une signalétique spécifique sur ses menus, permettant d'identifier dans l'offre existante, ceux qui répondent aux exigences végétariennes et notamment dans le menu sans viande (environ un tiers des services).

Les élèves ont accès à au moins un menu végétarien hebdomadaire composé d'œufs, de protéines végétales (ex : boulette de lentilles) ou de protéines animales à base de fromage ou d'œufs (ex : raviolis au fromage ou quenelles).

L'enjeu de cette nouvelle réglementation est d'assurer la cohérence environnementale et la diversification des sources protidiques par un recours plus fréquent aux protéines végétales dans l'application des règles nutritionnelles du décret du 30 septembre 2011 et dans le cadre d'un marché « Achat repas » en cours.

Pour garantir la qualité des apports protidiques, la réglementation limite ainsi la fréquence des plats « à faible apport protidique » (plats à base de protéines végétales ou contenant moins de 70% de viandes, d'œufs, de poissons), à maximum 3 fois sur une période de 20 jours, soit 21 fois par an, ce qui représente environ la moitié des services végétariens hebdomadaires.

Dans cette perspective, le prestataire de la Ville étudie la possibilité d'augmenter la fréquence des protéines végétales dans le respect de ces contraintes réglementaires.

A l'heure actuelle, les plats à base de protéines végétales sont essentiellement constitués de produits issus de l'industrie agroalimentaire. Deux recettes végétariennes ont été testées et retenues par les enfants au cours de l'innovation culinaire 2019, organisée par le prestataire.



Menus végétariens ©Ville de Lyon

L'utilisation de produit locaux bruts (ex: lentilles AOP) est également à l'étude dont notamment le process de production qui nécessite des adaptations (trempage, cuisson) au niveau de la cuisine centrale.

Fort du bilan de cette expérimentation sur deux ans, ces nouvelles dispositions seront intégrées dans les réflexions pour le renouvellement du marché Achat Repas prévu en 2022.



L'abandon d'un distributeur de boissons et de snacks à la mairie du 3^{ème} arrondissement

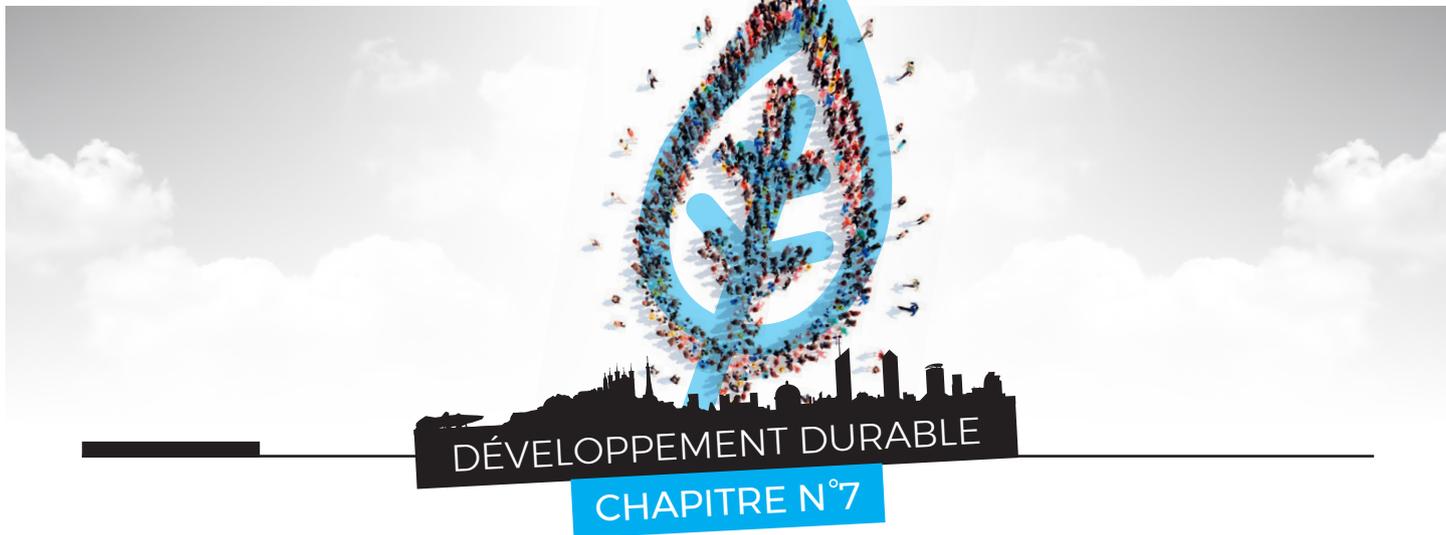
Dans le cadre de son projet Développement Durable, la mairie du 3^{ème} arrondissement a engagé une réflexion autour de l'usage des distributeurs de boissons et snacks à destination des agent-es et des usagers. Les produits proposés dans les distributeurs génèrent beaucoup de déchets (canettes, gobelets et plastiques d'emballage) qui sont souvent mal triés dans les bacs de collecte.

La fin du contrat avec la société qui met à disposition ces distributeurs a été l'occasion de réinterroger la pertinence de ce type de service. Pour cela une enquête a été conduite auprès du personnel afin d'évaluer le niveau d'utilisation des machines et les besoins des agent-es en termes d'offre de restauration. Pour les usagers, il n'apparaissait pas nécessaire de proposer ce type de produit, les temps d'attente en mairie étant relativement faibles.

La concertation avec les agent-es a permis de décider à l'unanimité que ces équipements de distribution n'étaient pas indispensables ni au personnel, ni aux usagers. Plusieurs propositions ont émergé de ces échanges, notamment la création d'un espace de pause à destination des agent-es. Celui-ci sera doté de matériel professionnel permettant de faire rapidement café, chocolat ou thé, ainsi qu'un frigo de manière à pouvoir stocker les repas du personnel. Pour encourager l'abandon des gobelets et bouteilles plastiques, la mairie s'est engagée à fournir un mug personnalisé ainsi qu'une bouteille en verre de 75 cl à chacun.

La fontaine à eau à destination des usagers a également été retirée pour réduire l'usage de gobelets jetables. Les agents distribueront des verres d'eau aux personnes en faisant la demande, particulièrement lors des périodes de fortes chaleurs.

Le projet d'aménagement du local pause a été confié aux services de la Municipalité qui seront en charge du réaménagement de cet espace pour une livraison prévue début 2020.



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

À l'échelle de la Métropole, la démarche Climat Énergie de la Ville est engagée et doit se poursuivre, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les actions concrètes et ambitieuses sont à réaliser, avec entre autres, la volonté de rénover et de construire des bâtiments publics et de l'habitat performants, développer des installations de production d'énergie renouvelable, acheter 100% d'énergie verte pour une ville plus agréable à vivre.

Il faut aussi adapter la Ville pour lutter contre la chaleur en ville, phénomène qui aura des incidences directes sur la santé publique : ainsi, le développement de la végétalisation dans les espaces publics agira comme un véritable climatiseur urbain.

Une part importante des investissements du plan de mandat a contribué à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

L'obtention du label d'excellence Cit'ergie® en 2015 renouvelé en 2019, nous incite à progresser, pour une qualité de vie qui préserve les personnes les plus vulnérables et précaires, pour une ville conviviale et solidaire, qui associe les Lyonnais-es comme acteurs prépondérants de notre Plan Climat Énergie Territorial.

Un document spécifique fait l'objet d'une présentation détaillée des engagements de la Ville de Lyon, disponible sur lyon.fr.

CONTEXTE & OBJECTIFS

La Ville de Lyon est fortement engagée dans la lutte contre le changement climatique.

Depuis septembre 2015, elle renforce et élargit son plan d'actions en intégrant un volet « Territoire » et un volet « Adaptation » pour soutenir la transition énergétique et maintenir un cadre de vie agréable et réaffirme ses objectifs « 3 fois 20 » sur son patrimoine et ses services d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 2010 :

- réduire de 20 % ses consommations d'énergie,
- réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre,
- atteindre une part de 20 % d'énergies renouvelables dans ses consommations.

INDICATEURS D'ÉMISSIONS DE GES

entre :

- 2010 et 2017 : -19,2%
- 2010 et 2018 : -17,3%
- 2010 et 2019 : -22,9%

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Renouvellement du Label Cit'ergie en novembre 2019

La Ville de Lyon s'est engagée dans la démarche Cit'ergie en 2013 en complément de l'adoption de son premier plan climat.

Le label Cit'ergie, dont l'ADEME est le porteur national unique, est l'appellation française du label European Energy Award.

Ce dispositif de management et de labellisation récompense les collectivités (communes et intercommunalités) pour la mise en œuvre d'une politique climat air énergie ambitieuse. Au 31 décembre 2019, 207 collectivités françaises sont engagées dans la démarche et 121 sont labellisées, couvrant ainsi 23 millions d'habitants-es.

En 2015, la Commission Nationale du Label a accordé pour la première fois le label Cit'ergie à la Ville de Lyon pour une durée de 4 ans avec un score de 57,3% de son potentiel.

Depuis cet audit, le score de la Collectivité n'a cessé de s'améliorer, pour être réévalué cette année à 65,5 % après l'audit de premier renouvellement. La Commission a notamment salué le caractère de locomotive territoriale de la municipalité en tant que ville-centre. Cette progression est le reflet de la dynamique positive de la Ville de Lyon en faveur de la transition énergétique.



Logo du label Cit'ergie



Rénovation de l'éclairage public sur environ 1 000 points lumineux : quartier résidentiel de Montchat (3^{ème} arrondissement)

Une opération de rénovation de l'éclairage public portant sur environ 1000 points lumineux a été menée sur le quartier résidentiel de Montchat (3^{ème} arrondissement). Celle-ci permet d'en attendre une économie d'électricité d'environ 300 000 kWh par an, qui repose sur la mise en place de lampes LED associées à deux techniques que sont :

- Un système de gradation mis en place sur les grands axes de circulation entre 22h et 5h du matin, permettant un abaissement de 30 à 50% de l'éclairage sur cette période selon le type de voie,
- Un système de détection par radars des véhicules empruntant les voiries secondaires, également entre 22h et 5h du matin : sur cette période, l'éclairage par défaut est abaissé de 30 à 50% et correspond au niveau nécessaire pour l'éclairage des piétons. En cas de passage d'un véhicule, l'éclairage est remonté à son niveau standard, justifié par la nécessité d'un éclairage supérieur au vu de la vitesse de déplacement de l'utilisateur.

Par ailleurs, le niveau standard d'éclairage de chaque voie a été contrôlé et ajusté à la valeur juste nécessaire, en conformité avec la norme EN 13201.

Ce type de projet contribue largement aux objectifs de réduction des consommations électriques de l'éclairage public, fixés à plusieurs échéances suivant les orientations du Grenelle de l'Environnement et du facteur 4 : -20% à horizon 2020 et -75% à l'horizon 2050 par rapport à 1990.

L'objectif de consommation pour 2020 est d'environ 28 450 000 kWh. Il a été atteint depuis 2017. L'année 2019, avec une consommation d'environ 24 300 000 kWh, confirme cette tendance.



Principe de détection par radars hyperfréquence des véhicules ©Ville de Lyon



Les suites de la consultation

« Ensemble, parlons climat ! » - ateliers participatifs

Suite à la consultation numérique « Ensemble, parlons climat », 4 catégories de contributions ont été dégagées :

- Les propositions déjà mises en œuvre par la ville : l'enjeu a été d'améliorer la valorisation des actions entreprises par la Ville pour rétablir ce déficit de communication.
- Les propositions que la Ville ne met pas en œuvre et que la Collectivité n'envisage pas d'exécuter : ce choix a été argumenté pour proposer une réponse aux participants sur la plateforme.
- Les propositions que la Ville ne met pas en œuvre et qui peuvent être étudiées pour une mise en place à court terme ou à plus long terme : ces propositions ont été la base du travail lors des ateliers du 25 mai pour enrichir l'écriture du plan d'actions climat 2020-2030 et/ou plus globalement la politique de la Ville à plus long terme.

Ces ateliers ont réuni près de 200 participants. Quatre axes de réflexion ont permis d'organiser la journée : nature en ville, pratiques éco-citoyennes, espace public/urbanisme et mobilité durable.

Les méthodes proposées lors de la journée ont été choisies pour favoriser la participation de tous (dessin, post-it,...) et pour réfléchir sans limite (rêverie éveillée). Très interactive, la journée a été l'occasion d'évoquer des sujets comme la 5^{ème} façade, la nature et le jardinage dans l'habitat collectif, le plan canopée, la charte de l'arbre, les potagers en ville, les déplacements vélo,...

Dans cette dynamique, la Ville de Lyon a présenté sa candidature au titre de Capitale Verte Européenne pour l'année 2022.

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



La construction du groupe scolaire Simone Veil (8^{ème} arrondissement)

Situé au cœur du quartier Berliet dans le 8^{ème} arrondissement, la construction du groupe scolaire Simone Veil, initiée en août 2017, s'est achevée à la rentrée de septembre 2019 après 2 ans de travaux.

Ce nouveau groupe scolaire implanté sur une parcelle de 5 000 m² dispose d'une surface utile de 3 350 m² composée de :

- 18 classes sur 2 niveaux : 8 maternelles et 10 élémentaires,
- Un restaurant (en self-service pour les élémentaires),
- Une salle d'évolution pour les maternelles,
- Une salle informatique et une salle de lecture pour les élémentaires,
- Un gymnase ouvert aux associations hors temps scolaires.

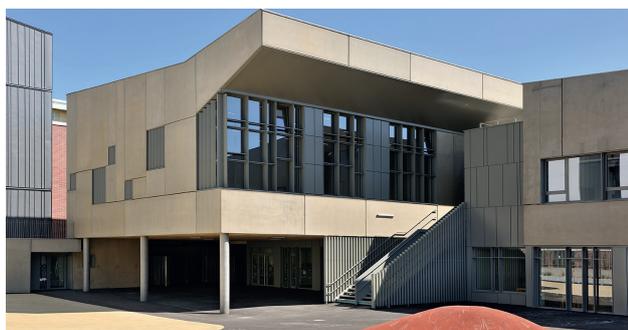
Le bâtiment présente des caractéristiques exemplaires conciliant sobriété énergétique, énergies renouvelables et faible empreinte carbone avec notamment :

- La présence d'une toiture végétalisée de 175 m²,
- Des panneaux photovoltaïques en toiture couvrant une surface de 460 m²,
- Une consommation d'énergie primaire inférieure de 50% aux exigences réglementaires,
- L'atteinte de l'équivalent du label BEPOS Effinergie 2013*.

La mémoire du passé industriel du site a été préservée par la conservation et la mise en valeur du portail des anciennes usines Berliet.

Coût financier global de l'opération : 18.9 M€ (valeur septembre 2016).

* Label BEPOS Effinergie 2013 : L'objectif du label Bepos-effinergie 2013 est de préfigurer les engagements pris dans la loi Grenelle II pour 2020 en matière de bâtiment à énergie positive qui sont exprimés comme suit : « Toutes les constructions neuves faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2020 présentent, sauf exception, une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite dans ces constructions, et notamment le bois-énergie ».



Le nouveau groupe scolaire Simone Veil au cœur du quartier Berliet (8^{ème} arrondissement) ©Ville de Lyon



Le défi DÉCLICS Energie

Créé en 2008 par l'association Prioriterre, le Défi « Familles à énergie positive » est devenu « Défi Déclics Energie » en 2019.

Cet événement propose au grand public de se mobiliser afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et de réduire les factures d'énergie.

Le défi regroupe des équipes de particuliers ou de salariés. Depuis 2017, le CLER (Réseau pour la transition énergétique) coordonne, à l'échelle nationale, cette animation visant à impulser des comportements économes au quotidien. Le développement de la plateforme Déclics est assuré par des partenaires techniques (Hespul et Alisée).

Des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, font le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes.

Les objectifs sont concrets : économiser sur ses factures d'énergie et d'eau en vivant des moments conviviaux et d'échanges, tout en bénéficiant de conseils de spécialistes.

Lors la saison 2018-2019, ce sont 126 familles lyonnaises qui se sont inscrites (sur 215 dans l'ensemble de la Métropole).

En moyenne et par foyer, les participants ont économisé :

- 17 % de leurs consommations énergétiques,
- soit une économie d'environ 207 € euros, sans investissement financier,
- le tout ayant permis d'éviter l'émission de 13 teqCO₂ de gaz à effet de serre.



Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété (DECLICS)



Le déploiement du dispositif Ecoréno'v se poursuit dans l'ensemble de la Ville

A la Ville de Lyon, la promotion de la rénovation énergétique du parc immobilier privé, prend deux formes :

- L'aide aux travaux de rénovation énergétique du parc privé :

Avec la multiplication des projets, l'enveloppe de la Ville de Lyon dédiée à la rénovation énergétique du parc privé (copropriétés des années 1945 à 1990) a été portée de 1,4 M€ en 2016, à 2,86 M€ en 2019. Cette aide est cumulée avec le dispositif « Ecoréno'v » de la Métropole du Grand Lyon, lui aussi abondé au cours de l'année 2019.

A Lyon, 35 copropriétés, soit 2 307 logements ont bénéficié du dispositif Ecoréno'v Métropolitain à la fin 2019 (dont 6 dans le cadre du Projet d'Intérêt Général* (PIG) Ecoréno'v du quartier Perrache Sainte Blandine). Sur ces 35 copropriétés, 29 ont bénéficié en plus de l'aide de la Ville.

Parmi ces projets :

- 21 projets (soit 1 192 logements) atteignent le niveau « exemplaire » BBC rénovation (Bâtiment Basse Consommation, soit, en rénovation, moins de 96 kWh/m² et par an),
- 14 projets (soit 1 115 logements) réalisent des projets « volontaires », conduisant à une économie d'énergie annuelle supérieure à 35%.

L'aide complémentaire de la Ville, décidée en juin 2016, porte quant à elle sur 1 804 logements à la fin 2019 dont 153 au titre du PIG Ste Blandine.

Le montant des subventions cumulées engagées depuis 2016 s'élève à 1 576 K € (soit plus que l'enveloppe initiale).

Pour la seule année 2019, 11 projets ont été financés soit 906 logements pour un montant de 880 K€.

Les demandes attendues, suite à des votes d'Assemblées Générales de copropriété acquis ou prévus au cours des prochains mois représentent 1000 logements supplémentaires.

Aide à la rénovation énergétique de la Ville de Lyon : (2016-2019)

Arrondissements	Nombre de copropriétés	Nombre de logements aidés par la Ville de Lyon
2 ^{ème} (PIG Ste Blandine)	6	153
3 ^{ème}	4	194
4 ^{ème}	1	54
5 ^{ème}	6	659
6 ^{ème}	2	94
7 ^{ème}	5	362
8 ^{ème}	3	110
9 ^{ème}	2	178
LYON	29	1 804

*Le projet d'intérêt général (PIG) constitue, depuis les lois de décentralisation, l'un des outils dont dispose l'État pour garantir la réalisation de projets

présentant un caractère d'utilité publique et relevant d'intérêts dépassant le cadre communal voire intercommunal. Source : <http://outil2amenagement.cerema.fr/le-projet-d-interet-general-pig-r557.html>

- La sensibilisation des copropriétaires du parc privé :

Cette action est conduite dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lyon et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

Après le 5^{ème} arrondissement (en 2017) et le 8^{ème} arrondissement (en 2018), 2 500 copropriétaires du parc privé des années 1945 à 1980 du 7^{ème} arrondissement (quartiers de Gerland et du parc Blandan) ont été conviés par courrier à une conférence d'information sur les enjeux et les avantages de la rénovation énergétique des immeubles peu performants et à la visite d'une opération exemplaire.

Ces rencontres sont poursuivies par des ateliers permettant aux conseillers syndicaux motivés de maîtriser le processus de mise en œuvre d'un projet de rénovation énergétique pour leur immeuble.

Ce travail de sensibilisation permet de constituer un vivier de « leaders énergétiques » et d'amorcer les initiatives de conseils syndicaux pour la mise en œuvre de projets de travaux d'amélioration de leur bien.



Logo du dispositif Ecoréno'v



Elaboration et approbation du nouveau plan d'actions climat air énergie de la Ville de Lyon 2020-2026

Dans la continuité de son engagement dans la lutte contre le changement climatique, la Ville a élaboré son nouveau plan d'actions climat air énergie 2020-2026 approuvé lors du conseil municipal de décembre 2019.

Cette démarche volontaire, menée en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon (PCAET) permet la poursuite des objectifs communs à l'horizon 2030, à savoir :

- Réduction de 40 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990,
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- Part de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Ce plan opérationnel se décline autour de cinq grands axes thématiques :

- Une qualité de vie accrue des habitants et des usagers,
- Le verdissement de la ville,
- Vers une ville neutre en carbone,
- Un territoire résilient,
- Une administration exemplaire.

Il comporte 25 actions articulées en 105 mesures, co-construites avec les différentes politiques publiques de

la Ville et dont près de la moitié est issue de la consultation citoyenne menée entre octobre 2018 et mai 2019.

Chaque fiche action est accompagnée d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de suivre précisément leur mise en œuvre et évaluer régulièrement leurs effets. Les fiches comprennent en outre les éléments budgétaires, de ressources humaines et de calendrier de mise en œuvre associé. Il s'agit donc d'un programme d'actions ambitieux et réaliste.

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



L'accréditation Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) au sein de l'administration municipale

Les Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs.

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Loi n° 2015-992 du 17 août 2015) a depuis fait évoluer les textes : Ce bilan doit désormais être réalisé tous les 3 ans pour les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les autres personnes morales de droit public.

Un BEGES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation ou d'un territoire. Les émissions de l'entité sont ordonnées selon des catégories prédéfinies appelées « postes ». Ce classement permet d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte. C'est sur ces postes que doivent porter les stratégies énergétiques et environnementales de l'entité réalisant son bilan pour réduire ses émissions.

La Ville a fait réaliser son premier bilan en 2010 par un bureau d'études spécialisé. Par la suite, elle a fait le choix de former une agente municipale pour la réalisation de ce bilan dès 2013, permettant ainsi de faire progresser les compétences internes.

La formation, d'une durée de 22 heures, utilise la méthode Bilan Carbone développée par l'ADEME et l'Association Bilan Carbone (ABC). Elle permet de posséder une vision synthétique des principaux enjeux de la lutte contre le changement climatique et de faire le lien entre ces enjeux et la méthode utilisée.

Le prochain bilan réglementaire sera réalisé en 2020 sur les émissions de l'année 2019.



Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)



Installation d'une station de distribution de carburant d'ALKYLAT à Gerland au bénéfice des Directions des Sports et des Espaces Verts

La Ville s'est engagée dans une démarche d'amélioration des conditions de travail des agent-es à travers l'adoption d'un nouveau carburant pour le matériel thermique horticole.

En effet, le mélange habituel d'huile et d'essence, responsable de fumées toxiques pour les agent-es et de l'encrassement des appareils, a été substitué par l'ALKYLAT, un carburant prêt à l'emploi présentant un faible taux d'hydrocarbures aromatiques dont une teneur en benzène inférieure à 0,1%.

Ce carburant présente également l'avantage de mieux se conserver et de ne pas encrasser les machines, prolongeant ainsi leur durée de vie. Enfin, il permet une réduction des consommations par rapport au mélange d'huile et d'essence, réduisant ainsi les rejets atmosphériques et les impacts pour les utilisateurs.

L'expérimentation en cours concernant son utilisation devrait se poursuivre pendant deux ans. Cette démarche donnera lieu à la réalisation d'un bilan qui pourrait ouvrir la voie à une généralisation de ce carburant à tous les outils thermiques horticoles de la Ville.



La nouvelle station de distribution de carburant à Gerland (7^{ème} arrondissement) ©Ville de Lyon



MOBILITÉ

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

Au regard des pollutions (aérienne, sonore et visuelle) causées par la voiture individuelle, il est indispensable d'aboutir à une baisse du nombre de déplacements sur ce mode, notamment sur les trajets de moins de 3 km.

Par ailleurs, du fait de micros déplacements sur le réseau pouvant entraîner une saturation des transports en commun, il s'agit d'inciter à la marche sur ces courtes distances.

L'Enquête Ménages Déplacements a permis de confirmer la qualité écologique de la mobilité des Lyonnaises : 75% des déplacements se font autrement qu'en voiture ! Ce constat illustre les efforts réalisés en faveur des modes alternatifs à l'automobile et vient appuyer les choix réalisés pour le mandat municipal.

Le développement d'une ville plus apaisée, accueillante, est nécessaire pour permettre le « bien vivre ensemble ». À travers le développement des liaisons vertes, les espaces de nature seront mieux connectés entre eux et favoriseront la marche à pied en milieu urbain.

CONTEXTE & OBJECTIFS

Le développement des modes de déplacement « actifs » passe par le déploiement des zones apaisées et des trames vertes, espaces œuvrant en faveur des vélos et des piétons.

Les mesures en faveur de ces modes, et la politique du stationnement automobile, en lien avec la politique de mobilité globale, poursuivent le même objectif de report modal pour diminuer l'usage de la voiture en ville. Par ailleurs, la Ville poursuit ses efforts concernant son parc de véhicules affecté aux agents.

INDICATEURS

Fréquentations des parcours coachés enform@lyon (cardio training, marche nordique et marche active)



	2017	2018	2019
Nombre d'inscrits	66	631	1 168
Nombre de séances	15	111	167
Moyenne d'inscrits par séance	4,4	5,7	7,0

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Le développement de l'application Enform@Lyon

L'application gratuite sur smartphone Enform@Lyon, développée par la Ville de Lyon, a été lancée en 2017. Ce projet allie la promotion des activités physiques et sportives et la découverte du patrimoine culturel de la Ville.

Deux ans après son lancement, l'application propose aux habitant-es et aux touristes de profiter de 30 parcours audioguidés pour pratiquer du sport ou faire des balades adaptées au niveau physique des personnes.

Ce développement s'est poursuivi en 2018 et 2019 dans un objectif d'ouverture des pratiques proposées par Enform@Lyon à un large éventail d'utilisateurs. Pour les amateurs d'une pratique plus douce mais non moins sportive, une déclinaison marche nordique est proposée depuis 2018 avec des exercices de renforcement musculaire spécifiques à cette activité.

Pour les sportifs en recherche de challenge, des parcours « Défi-perf » ont été créés sur la base de circuits spécifiques pour les runners. Cette option permet d'effectuer une performance chronométrée et de se mesurer à la communauté des utilisateurs Enform@Lyon. En 2019, ce ne sont pas moins de 40 000 nouveaux téléchargements de l'application et plus de 100 000 ouvertures de celles-ci qui ont été dénombrés.

Dans cet esprit d'ouverture de la pratique sportive à divers publics, des activités gratuites, encadrées par des coaches professionnels sont également proposées en complément : les activités de marche nordique, du samedi matin ont été reconduites tandis qu'ont été mises en place en 2019 des activités de cardio training se déroulant le mardi soir et le jeudi midi pour le grand public.

Des créneaux sont également proposés spécifiquement aux agents de la Ville de Lyon le mardi midi sur des activités d'urban training et de marche nordique, en alternance au départ de Jean Jaurès et de l'Hôtel de Ville.

En direction des séniors, les actions de sport-santé sont également reconduites cette année. Les éducateurs du service animation sportive proposent des interventions dans les résidences autonomie séniors à raison de 12 séances par résidence.

L'aménagement d'agrès de fitness s'est poursuivi en 2019 dans les 3^{ème} et 8^{ème} arrondissements dans les parcs de Chambovet et Indochine. Les prochaines aires qui verront le jour se situeront dans les 6^{ème} et 9^{ème} arrondissements. Parties intégrantes des circuits proposés dans le cadre d'Enform@Lyon, ces aires sportives en plein air et leur aménagement traduisent une mise en adéquation des équipements sportifs de la Ville à des activités sportives

d'un type nouveau et en pleine expansion.

Fruit d'une collaboration avec le Musée Gadagne, l'application Enform@Lyon s'inscrit également dans une démarche de mise en valeur de la culture et du patrimoine lyonnais grâce à des informations qui ponctuent les parcours.



Parcours running ou marche nordique proposés par l'application Enform@Lyon ©Ville de Lyon



Nouveaux modes de déplacement à trottinette

Les premiers services privés de mise à disposition de trottinettes sont apparus en 2018.

L'absence de réglementation de ce mode de déplacement a d'abord entraîné la mise en œuvre par la Ville d'une charte de bonne conduite afin d'inciter les opérateurs à adopter des comportements respectueux de l'ensemble des usagers de l'espace public.

Des échanges formels et un suivi rapproché de ces acteurs ont alors été organisés : il s'agissait de demander à ces derniers de respecter des règles de partage de la rue concernant la limitation de la vitesse, la désactivation du son d'alerte la nuit, l'incitation au port du casque, l'instauration de zones interdites ou limitées, ...

Des campagnes et temps de sensibilisation ont également été menés pour accompagner le développement de ce nouveau mode de déplacement.

Depuis, ces engins sont réglementés, ce qui permet de mieux les maîtriser avec la mise en place de contrôles de police spécifiques, de l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public, ...

Pour pouvoir assurer cette mission et plus largement pour veiller sur toutes les nouvelles modalités de déplacement, la Collectivité a pris la décision de pourvoir un poste à cet effet.

En parallèle, le Maire de Lyon a validé le lancement d'un appel à projet en 2019 afin de retenir deux opérateurs de location de trottinettes.

Par ailleurs, une étude interne est en train d'établir un premier plan de stationnement de ces engins dans les secteurs à enjeux. Le déploiement de ce plan est prévu en 2020.



Trottinettes en libre-service stationnées ©Ville de Lyon



Les balades urbaines de l'Economie Sociale et Solidaire et les balades inclusives

Les balades urbaines, conçues comme une des déclinaisons du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), sont organisées pour les agent-es de la Ville, sur la pause méridienne.

Elles permettent de découvrir la ville sous les différentes facettes du développement durable, tout en favorisant la marche à pied. En 2019, 160 agent-es en ont bénéficié.

Les balades de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'ESS désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques et elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Source : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>

Sur ce thème, trois visites pour une cinquantaine de participants ont été animées par l'Adjointe au Maire en charge du Développement Durable et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dont l'une sur les pentes de la Croix-Rousse (1^{er} arrondissement), le quartier où cette économie a été inventée lors de la Révolution Industrielle. Ce parcours a été élaboré pour comprendre ce qu'est l'ESS aujourd'hui, et comment la Ville la développe et la met à l'honneur, en particulier à travers le label Lyon Ville Equitable et Durable (LVED). A cette occasion, une demi-douzaine de labellisés allant de l'alimentation durable à la mode éthique, en passant par la solidarité et l'insertion sociale ont pu présenter leur activité :

Les Halles de la Martinière, lieu collaboratif dédié à l'alimentation durable, avec trois structures labellisées LVED présentes : ETIC Foncièrement Responsable, structure qui gère ce lieu, la Cuisine Itinérante, traiteur éco-responsable en coopérative, Madamann, crêperie

comptoir.

124 Services : Cette régie de quartier œuvre pour l'insertion sociale et pour améliorer les conditions de vie et de travail dans le quartier. L'association gère le jardin collectif d'Ornano, l'un des 55 jardins partagés lyonnais.

Frip'&Cheap, boutique de l'association « Espace vêtement du Cœur » : En partenariat avec le Relais (collecte et valorisation textile), la friperie propose des vêtements et accessoires à bas prix et des actions de solidarité.



Frip'&Cheap, boutique de l'association « Espace vêtement du Cœur » ©Ville de Lyon

Un détour par le jardin des plantes a permis de faire une halte devant le monument dédié à Derrion, l'inventeur de la première coopérative de consommation en 1835.

Monde Ethique, boutique éco-citoyenne de marques textiles engagées a conclu la balade.

Les balades urbaines inclusives

Le 18 octobre 2018, lors d'un séminaire du réseau handicap, après un déjeuner dans le noir, il a été proposé aux convives de participer à une balade urbaine inclusive. Il s'agissait de leur donner l'occasion de partager tout au long d'un parcours un moment convivial en leur proposant de constituer un binôme avec une personne en situation de handicap.

Cette balade urbaine inclusive expérimentale leur a permis de partager émotions et perceptions à travers la découverte, avec un autre regard, du patrimoine et des espaces publics de la ville. Animée par le Président de l'Association Valentin Hauy, elle a permis de découvrir l'histoire des fontaines de Lyon.

En 2019, suite au succès de ce test, il a été décidé de déployer cette action et de proposer à l'ensemble des agents de la Ville volontaires de constituer de nouveaux binômes avec des personnes en situation de handicap, tous handicaps confondus.

Deux sessions ont été organisées pour accueillir un maximum de 10 binômes :

- Le 20 mai 2019 : visite des rues, sculptures et fontaines situées autour de la place des Jacobins et de l'Hôtel de Ville,

- Le 20 juin 2019 : visite autour de l'architecture et espaces publics sur les rives de Saône.

Les échanges entre les membres des binômes ont permis

à chacun de découvrir l'autre, sa personnalité et ses modes de vie et de réaliser que les personnes en situation de handicap sont des citoyens comme les autres. Ils ont été l'occasion de tisser une véritable relation humaine, chaleureuse, teintée d'humour, riche en événements fortuits qui ont enrichi les uns et les autres.

Le débriefing effectué après ces deux balades a révélé que, de manière inattendue, ce sont les personnes handicapées qui ont permis aux agents de la Ville de voir la ville autrement. A travers la relation humaine tissée entre les binômes, ont été mis en évidence, concrètement :

- L'effort constant de concentration nécessaire aux personnes handicapées pour assurer leur sécurité lors de leurs déplacements ;
- La mobilisation de leurs capacités d'adaptation à

l'environnement qui les entoure pour faire face aux carences de l'accessibilité de certains lieux ;

- La gestion de leur stress face aux incivilités : trottinettes abandonnées sur les espaces publics, voitures et scooters garés sur les trottoirs, poubelles et encombrants déposés sur les trottoirs, élargissement intempestif de terrasses, ... ;
- Les repères et sensations indispensables à leurs déplacements : nature des revêtements au sol, feux sonores, abaissement de trottoirs et bandes d'éveil à la vigilance au niveau des passages piétons, ...).

Cette forme originale de sensibilisation des agents de la Ville sur la thématique des handicaps a été particulièrement appréciée pour ses aspects concrets, culturels mais surtout conviviaux.

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Lancement de réflexions sur la ville, ses besoins et ses usages

L'urbanisme tactique a fait son apparition suite à une expérimentation rue Edouard Herriot dans le 2^{ème} arrondissement, concernant la végétalisation de la voie par des bacs à fleurs.

Par urbanisme tactique, il est entendu que, «à rebours de l'urbanisme technocratique des grands ensembles et des autoroutes urbaines, et de l'urbanisme figé des plans de masse des investisseurs, l'accent est mis sur le processus collectif de fabrication d'une ville ouverte aux évolutions sociétales. Dans le contexte des transitions environnementales, sociétales et technologiques en cours, l'urbanisme tactique collaboratif propose une méthode expérimentale de recherche de solutions pratiques et réversibles, pour un développement plus durable*.»

Cette démarche a permis notamment d'évaluer les impacts de ces bacs sur la pratique cycliste, ce qui a donné lieu aux constats suivants : difficultés de cheminer, risques d'accidents, manque de visibilité dans les déplacements.

Les bacs végétalisés ont donc été retirés au profit d'un double sens. De plus, la Ville a accompagné la Métropole sur le projet de piétonisation de la Presqu'île et sur l'élaboration du Plan de marchabilité métropolitain.

Par ailleurs, cette démarche s'est accompagnée du lancement d'une étude multi-thèmes sur la ville écologique, prônant une végétalisation comme préalable, tout en veillant à considérer les enjeux sanitaires de la végétalisation avec un regard multi-thématique, selon l'approche One Health, et ceci en lien avec une réflexion sur la mobilité durable.

*Extraits de : L'urbanisme tactique : projets légers, grandes mutations ? de Paul Lecoart, Urbaniste à l'Institut Paris Région.



Résultats de la réforme de dépenalisation du stationnement automobile sur voirie

La réforme mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 a eu pour objectifs de :

- faciliter le stationnement de courte durée des visiteurs, essentiel à l'activité économique et commerciale des quartiers,
- améliorer la rotation des véhicules et ainsi, en réduisant la circulation, améliorer la qualité de l'air,
- fluidifier la circulation automobile, en particulier dans l'hyper-centre,
- inciter à mieux utiliser les emplacements de stationnement privés,
- encourager l'usage des transports en commun et des modes actifs.

De par la nouvelle mesure de paiement du stationnement par téléphone mobile, le nombre important des paiements dématérialisés s'est stabilisé en 2019.

Cette réforme a donc eu pour avantage d'engendrer moins de tournées logistiques de collectes des fonds sur les horodateurs.

Une étude est en cours pour objectiver le fonctionnement de la politique de stationnement suite à la réforme et comparer la situation actuelle à celle qui prévalait lors de l'étude similaire menée en 2015.

Les résultats sont attendus au cours de l'année 2020.



Affichage du nouveau système de paiement par téléphone ©Ville de Lyon

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Développement des pools vélos et renouvellement des véhicules

La Ville poursuit ses efforts d'équipement de pools vélos au profit des agent-es pour leurs déplacements professionnels.

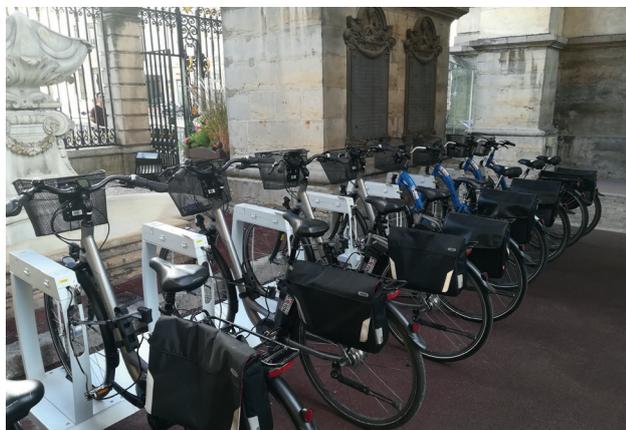
Trois vélos conventionnels et quatre vélos à assistance électrique ont ainsi été acquis en 2019 pour compléter la flotte des 175 vélos de la Ville.

Parallèlement, le réaménagement du pool vélo de l'Hôtel de Ville et l'installation d'une boîte à clés sécurisée doit permettre une meilleure autonomie des agent-es en leur permettant de réserver leur vélo en ligne ou de le retirer directement sur site à l'aide de leur badge professionnel.

Par ailleurs, suite à la mise en place par la Métropole du Grand Lyon, d'une Zone à Faible Emission (ZFE), la Ville a engagé un renouvellement de la flotte de camions et utilitaires en passant commande de 29 véhicules au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) en remplacement de véhicules diesel qui ont été revendus via la plateforme Agorastore.

Cette première commande intervient dans le cadre d'un programme de renouvellement qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2021 dans le but de remplacer 73 véhicules diesel par des véhicules au GNV.

La Collectivité s'est également dotée d'un nouveau véhicule électrique G4 de la société GOUPIL pour le ramassage des poubelles du Parc de la Tête d'or.



Vélos à disposition des agents dans la cour de l'Hôtel de Ville ©Ville de Lyon



La Collectivité (secteur Hôtel de Ville) primée pour le Challenge Mobilité

Le Challenge Mobilité a été lancé sur notre territoire par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME en 2011. Le jour du challenge, le 6 juin 2019, chaque employeur a été appelé à mobiliser ses agents ou salariés pour venir au travail autrement, en utilisant un mode de transport alternatif à la voiture individuelle.

La Ville y participe depuis 2016.

A cette occasion, la Région propose de nombreuses récompenses pour valoriser les résultats des vainqueurs et notamment des vélos électriques.

Cette année, la Ville a pris la décision de s'inscrire par site. Grâce à des agent-es volontaires, des temps d'animation ont été proposés pour collecter les kilomètres parcourus en mode vertueux.

Le secteur de l'Hôtel de Ville (l'Hôtel de Ville, la Mairie Annexe, les bâtiments Griffon, Pizay, la Direction de la Commande publique, la Direction de la Communication Interne) s'est distingué, ce qui lui a valu de remporter le 3^{ème} prix pour la catégorie 250 à 999 salariés, avec un taux participation des agent-es de 59%, pour 4 298 km « vertueux » parcourus.

La Collectivité, pour l'ensemble des sites qui concouraient, a totalisé 496 participants pour 5 480,22 km parcourus avec un mode de transport alternatif à la voiture individuelle.



Challenge
mobilité régional



Challenge mobilité organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
©Ville de Lyon



ENFANCE - ÉDUCATION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

L'avenir du développement des métropoles se jouera dans leur capacité à s'articuler avec leurs territoires environnants, particulièrement en matière d'alimentation.

L'alimentation est un enjeu de santé, culturel, de vivre ensemble et environnemental. Développer le goût des enfants, c'est bien sûr leur proposer, dans le cadre d'une alimentation collective, une alternative à l'actuelle alimentation industrielle et ses excès de recours au sel, avec les risques que cela recouvre.

C'est aussi leur apprendre à recevoir et découvrir une culture par la cuisine, à se l'approprier et à la partager. C'est enfin montrer comment la mise en place de règles de vie peut contribuer non seulement à un vivre ensemble agréable mais aussi à limiter la production de déchets. L'alimentation est un fait social total : elle est révélatrice de toute l'organisation d'une société.

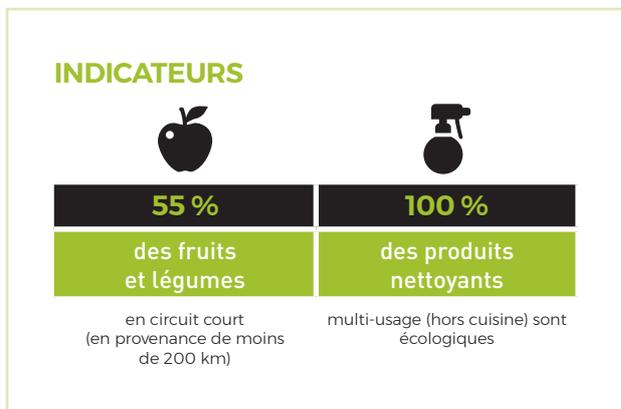
CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dès le plus jeune âge, la question de l'alimentation est centrale.

Pour cette raison, la majorité des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) municipaux est dotée d'une cuisine, permettant au quotidien l'ajustement des quantités préparées en fonction des enfants effectivement présents. Les repas sont ainsi adaptés à leurs besoins. La quantité des déchets et donc le gaspillage alimentaire sont ainsi maîtrisés.

Au sein des écoles, l'alimentation est utilisée comme vecteur d'éducation sur l'éducation au goût, le lien avec le territoire, le vivre ensemble, ... et comme point d'entrée pour l'éducation à l'environnement : sur la prévention santé, la réduction du gaspillage, ...

Les habitudes alimentaires se construisent dès le plus jeune âge et trouvent alors une continuité entre l'alimentation à la crèche puis à l'école.



LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Grandir en toute confiance au Musée d'art contemporain

La Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant pose 10 principes pour grandir en toute confiance déclinés ainsi :

- L'accueil de l'enfant à partir de sa spécificité et de son contexte familial et social,
- La construction d'interactions avec les enfants favorables à leur sécurisation affective et relationnelle, à leur développement sensori-moteur, langagier et logique, la socialité, la sensibilité culturelle et environnementale,
- L'accueil des enfants par des organisations bien traitantes et ouvertes vers l'extérieur.

Une réflexion approfondie reposant sur le cadre national a depuis lors permis de mettre en place des actions convergeant vers une amélioration de la qualité de vie des enfants confiés aux modes d'accueil.

L'EAJE La Cité Internationale a choisi d'explorer l'article 5 du cadre national : « L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre ».

Ceci a donné lieu à des actions portant sur la découverte d'œuvres du Musée d'Art Contemporain (MAC) pour permettre aux enfants de vivre des émotions et des sensations nouvelles. Ainsi, pendant trois mois, des ateliers liés à une ou deux œuvres du musée ont été sources de plaisir, d'échange, de découverte et d'apprentissage. La visite du MAC et des œuvres d'art sur lesquelles ils ont travaillé s'est révélé ensuite un moment intense pour les enfants. Cette expérience a été renouvelée lorsque les parents ont été invités à se rendre au musée avec leurs enfants, accompagnés d'une professionnelle.



Grandir en toute confiance au Musée d'art contemporain ©Ville de Lyon

L'EAJE a aussi exploré le monde du livre avec les petits : le livre, à travers des temps ritualisés, est aussi le support d'exploration de projets plus spécifiques. Des partenariats ont été noués avec l'association Lire et Faire Lire, la bibliothèque

municipale du 6^{ème} arrondissement et le bibliobus, autant d'occasions pour les enfants de manipuler les livres, d'écouter des histoires en grands groupes ou petits groupes mais aussi en tête-à-tête. La venue du bibliobus est toujours vécue comme un événement par les enfants qui sont invités à choisir des livres.

Ce genre d'actions est largement développé dans les équipements de la Ville, notamment à travers l'événement « Le printemps des petits lecteurs », en partenariat avec les bibliothèques municipales.



Le printemps des petits lecteurs



Les canuts collecteurs et les mémoires du quartier

Partenaire depuis plusieurs années, la Ka'fête ô mômes (café familial & accueil de loisirs) et le Service Archéologique ont bâti un projet en collaboration avec les Archives Municipales de Lyon de collecte de mémoires des seniors sur l'évolution des pentes et du plateau de la Croix-Rousse.

Le prétexte était le bimillénaire de l'Amphithéâtre des Trois Gaules, édifice emblématique des Pentes, fouillé entre 1956 et 1976. Dès décembre 2018 et lors du semestre suivant, les partenaires ont bâti la proposition de ce projet culturel de territoire intergénérationnel.

Six enfants entre 7 et 10 ans ont collaboré avec trois senioritas (aînées adhérentes de la Ka'fête ô mômes). Deux animatrices de la structure de loisirs se sont réunies tous les mercredis entre 9h30 et 12 heures. Trois médiateurs culturels (un des Archives, deux du Service Archéologique) sont intervenus dans les locaux de l'association, ont accueilli le groupe dans leurs institutions et ont pu participer à quelques collectes de mémoires.

La première partie du projet a consisté à rédiger, avec les neuf participants, un questionnaire à destination de personnes âgées et à se familiariser avec la chronologie, les archives et l'archéologie. Rapidement le groupe s'est auto-proclamé les canuts collecteurs.

A partir de novembre, le groupe est allé recueillir chaque semaine les souvenirs d'anciens volontaires contactés grâce à des structures d'aide à domicile et à la maison des associations du 4^{ème} arrondissement. 27 témoignages ont été récoltés.

Dès février, un tri des informations a été effectué afin de mettre en place la restitution qui prendra la forme d'une

exposition avec une partie participative et une pièce de théâtre. Une photographe réalise également des portraits des seniors interviewés.

La suite du projet a été stoppée par la phase de confinement et la date de la restitution publique initialement prévue en juin 2020 a été décalée aux Journées européennes du Patrimoine, en septembre 2020.

Ce projet se poursuivra au cours de l'année scolaire 2020-2021 et sera une nouvelle fois présenté dans l'Amphithéâtre des Trois Gaules aux cours des Journées européennes de l'Archéologie 2021.

L'assiduité et la motivation des participants, le nombre de personnes interviewées et l'alliance entre les partenaires contribuent à la réussite de ce projet.



Les canuts collecteurs trient les informations des interviews.
©L. Strippoli



Péris'cop21 : Offre périscolaire de sensibilisation des enfants sur la thématique de la maîtrise de l'énergie

Dans le cadre de son nouveau plan d'actions climat air énergie, la Ville de Lyon ambitionne de renforcer ses actions de sensibilisation des utilisateurs des bâtiments municipaux, afin d'amplifier ses réductions de consommation d'énergie.

Profitant de la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2018, une action de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie en direction des enfants a intégré le « Parcours citoyenneté » du Projet Educatif Territorial sur le temps périscolaire.

Les objectifs de l'action sont multiples :

- Favoriser l'appropriation du bâtiment par les usagers, développer les comportements sobres en énergie à l'école et rendre les élèves acteurs de leur apprentissage,
- Favoriser la transmission des comportements éco-citoyens auprès des autres usagers de l'école,
- Permettre la montée en compétence des animateurs du temps périscolaire.

Inspiré de ce qui est réalisé dans le cadre du Défi Class'énergie, les séances sont plus ludiques, plus courtes et favorisent la transmission afin de sensibiliser aussi les autres usagers du bâtiment.

Le parcours est organisé en 5 séances :

- La 1^{ère} séance « il était une fois l'énergie » apporte des notions de base sur l'énergie et le climat,
- La 2^{ème} séance « les petits détectives » est une enquête dans tout le bâtiment (orientation, isolation, chauffage, etc.),
- La 3^{ème} séance « le conseil de l'énergie » permet d'identifier les acteurs du bâtiment,
- La 4^{ème} séance « Ener'jeu » permet de créer un jeu sur l'énergie,
- La 5^{ème} séance « Communic'action » est consacrée à la restitution et à la transmission.

La première expérimentation a eu lieu à l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) Combe Blanche (8^{ème} arrondissement).

Par ailleurs, et comme chaque année, le Défi Class'énergie, co-financé par la Métropole et la Ville de Lyon depuis 2012, s'est déroulé dans 3 classes des écoles élémentaires Dahlias et Alphonse Daudet (9^{ème} arrondissement), sur l'année scolaire 2019-2020.



Création croisée entre les Subsistances (SUBS) et le territoire : le projet « Brut » dans le quartier Gorge de Loup (9^{ème} arrondissement)

En 2019, les Subsistances ont proposé d'associer la Compagnie Groupe Nuits à des projets de territoires autour de leur prochaine création « Brut. Performance monumentale », à Gorge de Loup ainsi qu'à Vaulx-en-Velin.

Des parcours de découverte de la création contemporaine prenant pour matière première le spectacle en cours de création ont été menés avec des écoliers, des collégiens et des associations, entre temps de pratique, temps de médiation et sorties spectacles aux Subsistances.

Le projet a été clôturé le jeudi 13 juin, lors d'un temps festif, au cœur de la vie du quartier. Les élèves du collège Jean de Verrazane, en présence des élèves complices de l'école Jean Zay et de leurs familles, ont pu présenter le résultat de leur cycle d'ateliers avec les artistes.

Ce temps de restitution a constitué le préambule en miroir du spectacle « Brut. Performance monumentale », présenté au plus proche du quotidien des habitants et en partenariat avec les structures du territoire (le Centre Social de Vaise, la Médiathèque, Les Petites Cantines...).

Les familles ont ensuite été invitées à se rendre aux SUBS lors d'une journée dédiée aux familles, le Chill n' Child, lors de laquelle la Compagnie Groupe Nuits était également programmée.



Subsistances Verrazane Groupe Nuits
©Les SUBS - Violette Perrin



Installations de la compagnie Groupe Nuits
©Les SUBS – Violette Perrin



« Voyage en art » : une exposition d'œuvres du Musée d'Art Contemporain à l'école élémentaire les Fougères (9^{ème} arrondissement) du 1^{er} au 5 avril 2019

Aller à la rencontre d'enfants de classes primaires sur leur lieu d'apprentissage, susciter la découverte et les questionnements, ouvrir des perspectives, tel est le souhait du musée d'art contemporain (mac) en initiant « Voyage en art ». Le projet consiste à présenter des œuvres de la collection du mac au sein même d'une école pendant une semaine et à organiser des visites pour toutes les classes avec un médiateur présent sur place. En s'implantant dans une école située en zone prioritaire, « Voyage en art » va à la rencontre de ceux pour qui une visite au mac n'est pas une démarche facile, et ceux pour qui l'expérience avec des œuvres contemporaines favorise une prise de parole, une découverte de leurs propres compétences, ou une ouverture d'esprit.

L'opération « Voyage en art » se rattache au projet de « Classe culturelle et citoyenne » mené avec les Francas du Rhône et sept autres structures culturelles de l'agglomération lyonnaise (Musée des Beaux-Arts, Opéra de Lyon, Musée Lugdunum, Service Archéologique de la Ville de Lyon, Maison de la Danse, Théâtre Nouvelle Génération, Bibliothèque municipale de Lyon). Sur le principe d'une immersion dans une discipline, cette action propose à une classe CM1/CM2 une pratique culturelle intensive pendant une semaine : chaque jour, la classe part dans des lieux culturels lyonnais et mène des expériences en lien avec des valeurs citoyennes telles que le vivre-ensemble et la liberté de conscience. À chaque séance, les enfants tiennent un carnet de bord de leurs impressions, tel un carnet de voyage.

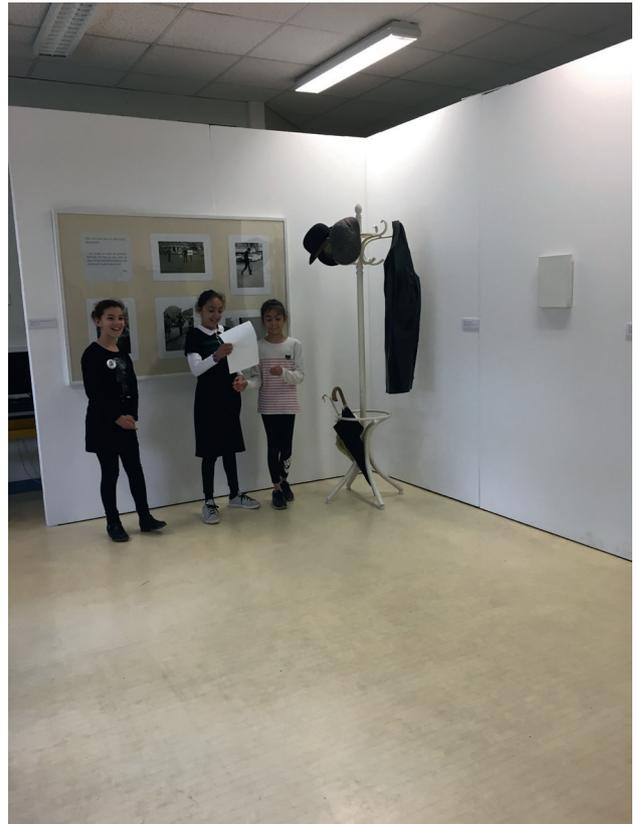
Intégrée au projet de Classe culturelle, l'intervention in situ du mac prend une place singulière puisque, installée dans l'école, l'exposition permet de ne pas s'adresser uniquement aux élèves d'une seule classe mais à tous ceux de l'établissement, les fédérant ainsi autour d'un même évènement. Elle permet de faire un lien entre l'expérimentation des uns avec l'expérience des autres.

Pour les participants à la classe culturelle, la médiation sur un temps plus long dans l'exposition leur donne la possibilité de s'approprier les œuvres par d'autres moyens, le croquis, la réécriture des cartels... Lors de la restitution, les élèves deviennent eux-mêmes les médiateurs de l'exposition, en accueillant les visiteurs, enfants du périscolaire ou familles...

Œuvres présentées à l'école Les Fougères (Lyon 9^{ème}), du 1^{er} au 5 avril 2019 :

- BEN, Photographies de l'action «Geste faire une trace dans la ville», 1970
- Etienne BOSSUT, Série blanche, 1979-1985
- George BRECHT, Clothes Tree, 1960
- Gérard COLLIN-THIEBAUT, Le sujet laisse la place aux décors de sa vie, 1982
- La Monte YOUNG, Composition 1960 n°10 (« Tracez une ligne droite et suivez-la »), 1960.

L'opération « Voyage en art » du macLYON a reçu le label national du Ministère de la Culture « Le musée sort de ses murs » 2019



Les élèves deviennent eux-mêmes les médiateurs de l'exposition
©Ville de Lyon



DÉVELOPPEMENT CULTUREL

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

Les politiques culturelles, d'aide à la création et patrimoniales regroupent une grande diversité de domaines : lecture publique, archives, archéologie, patrimoines matériels et immatériels, mémoires, arts plastiques, théâtre, danse, musique, enseignements artistiques, mais aussi des pratiques en amateur.

Elles présentent aussi une grande diversité, de la sphère publique et privée, d'opérateurs, de professionnels, d'amateurs, de l'éducation populaire, et des utilisateurs, participants...

La stratégie poursuivie est de :

- Développer les écosystèmes : en repérant et en mettant en réseau les parties prenantes (habitant-es, bénéficiaires, porteurs-ses d'initiatives, artistes, établissements...).
- Développer l'information, la co-formation.
- Susciter la coopération et les hybridations avec les domaines du Développement Durable, en s'appuyant sur les cadres des politiques transversales conduites par la Ville.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Une culture urbaine, humaine et durable :

La culture, la création, le patrimoine sont des engagements forts de la Ville qui engage sur ces champs près de 20 % de son budget. Le service public de la culture se décline grâce à l'élaboration d'une offre et de services adaptés à tous les publics. L'objectif général est d'améliorer nos actions sur toutes les thématiques du développement durable définies par la Ville.

INDICATEURS



Entrées dans Les bibliothèques

- > 2017 : 2 470 000 entrées
- > 2018 : 2 644 343 entrées
- > 2019 : 2 670 195 entrées

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



« Prix Citoyens du patrimoine » 2019

Le Prix « Citoyens du patrimoine », lancé en mars 2016 par la Ville de Lyon, a pour vocation de récompenser les citoyennes et les citoyens qui œuvrent à la défense et à la valorisation du patrimoine de Lyon. Ces passionnés sont très nombreux et leur engagement concerne tous les types de patrimoines, dans des registres aussi divers que la restauration d'un édifice ou d'une œuvre d'art, la création d'un site Internet, l'édition d'un beau livre, l'organisation d'une visite guidée... Ces actions sont portées par des acteurs tout aussi divers : associations, conseils de quartier, éditeurs, entreprises, artisans, particuliers...

L'édition 2019 a rassemblé 22 candidatures dont 20 éligibles.

Le jury a attribué le Prix «Citoyen du Patrimoine» au Musée des sapeurs-pompiers Lyon-Rhône du Comité d'Animation Sociale et Culturelle (CASC) du Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) pour la « Restauration d'un fourgon-pompe Berliet CBA de 1918 » (à hauteur de 2 000 €). Cette initiative se fonde sur la mobilisation de nombreux bénévoles tout au long de l'année.

Trois prix «Coup de cœur du jury» ont été attribués. L'un a récompensé Monsieur Jacques Mattelon pour la « Restauration d'un atelier de tissage à la Croix-Rousse » (à hauteur de 1 000 €), action portée par une association qui a su mobiliser autour de ce projet de nombreux citoyens désireux de préserver le patrimoine textile de la Croix-Rousse.

Un deuxième coup de cœur a été attribué à la Copropriété de la résidence 5 rue Alsace-Lorraine, représenté par son

syndic ORALIA, pour la « Restauration de la façade du 5 rue Alsace-Lorraine » (à hauteur de 1 000 €). Soucieuse de préserver le paysage urbain, cette copropriété s'est investie pour mener une opération respectueuse des spécificités architecturales de Lyon.

Un troisième coup de cœur a distingué Madame Valérie Aubourg et Monsieur Benjamin Vanderlick pour le projet «Religion d'ici, pratiques d'ailleurs – expressions religieuses africaines et créoles à Lyon» (à hauteur de 1 000 €). Ce projet contribue à mieux faire connaître la diversité culturelle à Lyon.

Outre le soutien accordé en numéraire aux lauréats, le Prix permet de faire connaître à la Ville, aux élu-es, aux services et aux secteurs représentés par les membres du jury, les acteurs et les actions en faveur du patrimoine. Ce foisonnement, qui fait peu à peu communauté, est valorisé dans l'exposition conçue à partir de toutes les candidatures éligibles chaque année.

Cette exposition est présentée au public, à l'Hôtel de Ville, lors des deux temps fort du calendrier patrimonial : lors des Rendez-vous du patrimoine (300 personnes) et lors des Journées européennes du patrimoine (14 000 personnes). L'exposition est également visible, en format numérique, sur le site Internet de la Ville.



Remise du « Prix Citoyens du patrimoine » 2019
©Muriel Chaulet

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



«Changeons d'air sur le trajet» avec le musée de l'Automobile Henri Malartre

La Métropole, par son pôle économie de proximité et mobilité, organise depuis 2018 un défi inter-écoles «Changeons d'air sur le trajet».

Cette action, menée par les écoles du Val de Saône, vise à promouvoir les modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Pendant une semaine, dès qu'ils effectuent des trajets domicile-école en mode de transports doux, en transports en commun ou en covoiturage, les enfants contribuent au projet Changeons d'air, rapportant des points à leur classe, à leur école.

Des lots sont remis aux écoles qui ont cumulé le plus de trajets en mode alternatif et qui mènent des actions de communication et de sensibilisation à la mobilité durable.

Dans ce cadre, le musée de l'Automobile Henri Malartre a mené des actions hors-les-murs dans trois écoles afin d'évoquer l'histoire du vélo, en amenant trois cycles anciens dans les écoles et par l'intervention d'un médiateur pour parler de l'évolution de ce moyen de transport.

Enfin, le musée a proposé des visites guidées et ateliers aux trois écoles gagnantes. La gratuité de ces animations a été validée par le conseil municipal et les classes de trois écoles du secteur ont été accueillies au musée.



Atelier hors-les-murs pour raconter l'histoire du vélo ©Ville de Lyon



La Ville s'engage pour la culture à travers une communication renforcée

40 ans des Musiques Actuelles à Lyon : L'objectif était de lancer une dynamique pour fédérer les initiatives, créer des synergies nouvelles autour du projet d'exposition de la Bibliothèque municipale de Lyon : « 40 ans de musiques actuelles à Lyon » et de plusieurs dates anniversaires des acteur-trices des musiques actuelles de la ville.

La Biennale d'art contemporain : Le développement et la création d'une signalétique spécifique a permis un accompagnement renforcé de la communication de l'événement sur un nouveau lieu.

Les 100 ans du carillon : Une communication pour valoriser l'histoire de nos cloches et les concerts de carillon a été réalisée pour faire connaître ce patrimoine si particulier.

Festival Lumière : À l'occasion des 10 ans du festival Lumière, la Ville a co-organisé une exposition dans l'espace public dans l'objectif de valoriser le berceau du cinéma mondial.

Festival BD : La Ville a proposé aux organisateurs du festival de commencer une collection de fascicules valorisant la ville et son patrimoine grâce aux dessins d'artistes internationaux. C'est un dessinateur espagnol du nom de Sagar qui a commencé cette série qui s'enrichira tous les ans.

Street Food Festival : Un soutien en communication par les services de la Ville a été apporté pour ce festival qui s'est tenu aux Subsistances en 2019.



Exposition photo à la piscine Garibaldi en partenariat avec les Archives municipales

Une exposition gratuite de photographies d'époque s'est tenue tout au long de l'année dans le hall de la piscine Garibaldi (3^{ème} arrondissement). Cette réalisation, fruit d'une collaboration entre les Archives municipales et la piscine Garibaldi a vu le

jour à l'initiative d'une agente, Anaïs Dormoy, qui a imaginé et organisé cette rétrospective photographique.

Après un an passé au sein de cet établissement, Anaïs Dormoy a sollicité les services des Archives municipales afin d'effectuer un travail de recherche de clichés retraçant l'histoire de ce lieu ouvert au public depuis 1933.

Cet établissement, réalisé par l'architecte Charles Colliard et l'ingénieur en chef de la Ville, Camille Chalumeau, est le seul site balnéaire couvert avec bains-douches construit à Lyon, et, parmi les premiers en France, sur le modèle du bassin de la Butte-aux-Cailles à Paris.

La piscine Garibaldi reste parmi les établissements accessibles quotidiennement au public, aux écoles et aux clubs de natation. Elle garde une partie de sa structure interne originelle et des particularités esthétiques et techniques qui y sont liées. Par exemple, la présence de deux bassins : le « grand bassin », d'une longueur atypique de 33 m et le « petit bassin », d'une longueur de 20 m. Historiquement, ils étaient respectivement réservés au public masculin d'un côté, et féminin de l'autre.

L'exposition est introduite ainsi :

« Notre intention d'exposition est celle d'une mise en abîme : présenter des images d'époque de la piscine au sein de son propre bâtiment encore en pleine activité. En suscitant la curiosité, il s'agit de proposer aux usagers actuels un autre regard sur ce lieu qui, témoin de l'histoire humaine, continue de la traverser. Adopter, un instant, un point de vue décalé sur ce qui nous entoure, accepter une autre lecture du lieu, pour réactiver discrètement le potentiel évocateur des images. Celles-ci nous chuchotent de la technique, de l'étonnement, de la nostalgie... D'une époque que l'on n'a pas connue, mais avec qui nous partageons le lieu.»

Elle présente huit clichés d'instant de vie, réédités pour l'occasion à partir des documents d'archives, ainsi que différentes photographies des verres, aujourd'hui disparus, affichés sur l'écran d'information d'entrée du site.

Cette exposition doit être renouvelée pour l'année 2020 avec de nouveaux tirages, toujours en partenariat avec les Archives municipales.



Piscine Garibaldi (C. Chalumeau et C. Colliard architectes ; 1931-1933), le personnel en tenue de bain. Arch. mun. Lyon, 15PH/1/493 ©Ville de Lyon



Piscine Garibaldi (C. Chalumeau et C. Colliard architectes ; 1931-1933), le bassin de natation. Arch. mun. Lyon, 15PH/1/482 ©Ville de Lyon



PLATEFORME ICI

LA PLATEFORME ICI a été développée avec la MJC Mermoz (8^{ème} arrondissement).

Il s'agit d'un médium artistique qui accueille des films d'auteurs et d'autrices dans des champs d'expression libres : documentaires, fictions, vidéos, clips, animations, reportages.

Cette plateforme propose de rassembler des travaux dont les sujets, images, récits, processus sont dans une relation forte et essentielle avec des espaces, habitants de la Métropole de Lyon, de quartiers populaires, de zones péri-urbaines, de villes périphériques.

La plateforme fait également le lien avec des travaux réalisés ailleurs, dans d'autres villes, d'autres pays et qui ouvrent des fenêtres ICI.

Le lien de la Plateforme ICI permet de visualiser quelques premiers films répertoriés, d'autres sont à venir : <https://plateformeici.fr/>

Cette plateforme a été inaugurée le dimanche 20 septembre à l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, dans le 8^{ème} arrondissement.



Retrouvaille My Presqu'île

Du 3 au 13 octobre, la Ville a accompagné Retrouvaille my Presqu'île avec une exposition à ciel ouvert.

Cet événement qui s'est déroulé sur dix jours, a proposé des animations, ateliers et de la convivialité pour découvrir ou [re] découvrir le centre-ville de Lyon autrement.

Pour cette 4^{ème} édition, l'association My Presqu'île et ses commerçants, artisans, créateurs et hôteliers ont mis en valeur une Presqu'île inédite, artistique, gastronomique, créative et culturelle...

Ce voyage dans le temps a également permis de [re]découvrir différents lieux, monuments, magasins emblématiques du

centre-ville de Lyon en mettant face à face la Presqu'île des années 30 et celle d'aujourd'hui.

Il s'agissait ainsi de [re]découvrir notamment :

- La place Louis Pradel / la rue Puits Gaillot (1^{er} arrondissement),
- Le n°15, place des Terreaux (1^{er} arrondissement),
- La rue du Président Edouard Herriot / Angle rue de la fromagerie (2^{ème} arrondissement),
- Le Monoprix Grand Bazar (2^{ème} arrondissement),
- La place des Jacobins (2^{ème} arrondissement).



Affiche de la 4^{ème} édition du festival retrouvailles my Presqu'île ©Ville de Lyon



Vers le 8^{ème} vert

En partenariat avec le Centre social des États-Unis et Grand Lyon Habitat, la MJC Mermoz et le NTH8 (Nouveau Théâtre du 8^{ème}) se questionnent simultanément sur leurs pratiques et usages en matière de développement durable et d'écologie.

Ce projet se donne pour objectif de témoigner et de valoriser des démarches de développement durable, éco citoyennes, de solidarité «verte» dans le quartier des États-Unis et s'intéresse, à travers plusieurs films documentaires conçus et réalisés par Vincent Bady et Maëlys Meyer, aux thématiques des jardins partagés, de la biodiversité, du traitement des déchets et des encombrants, de la protection des oiseaux et des espèces, des épiceries solidaires et coopératives, de l'alimentation positive...

Dans une approche documentaire et sensible, faisant dialoguer humains, végétaux, animaux, le premier film interroge les acteurs principaux de ce projet : le Centre social des États-Unis, Grand Lyon Habitat, la MJC Mermoz et le NTH8.

D'autres films rassemblent les témoignages d'acteurs de terrains et d'habitants autour de quatre gestes principaux : cultiver, consommer, partager, récupérer.

Une autre démarche fait place à une approche plus imaginaire de l'écologie : comment l'art et le théâtre peuvent-ils représenter d'autres rapports avec les vivants ?



ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

La Ville s'est engagée dans une politique de prévention et de lutte contre les discriminations qui, en 2010, lui a permis d'être la première collectivité territoriale à obtenir le Label Diversité de l'AFNOR renouvelé en 2015 et en 2018.

Dans ce cadre, une démarche « Égalycité » globale, coordonnée par la Mission égalité, a été progressivement construite autour de 3 volets d'actions complémentaires et indissociables : l'égalité de traitement, l'égalité des chances, la promotion de la diversité.

Pour atteindre les objectifs assignés dans ces domaines, trois axes de travail ont été déterminés :

- la Ville en sa qualité d'employeur ;
- les services au public délivrés par la Ville et ses partenaires ;
- les politiques publiques déclinées sur son territoire.

La Collectivité a, par ailleurs, ratifié en 2012 la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » prolongée par un second plan de 90 actions en 2016.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

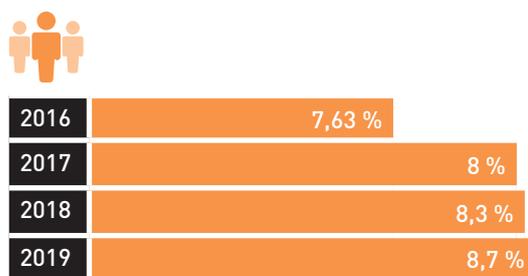
Les récentes avancées réglementaires ont permis de réaffirmer l'ancrage de l'action du secteur public sur un socle de valeurs fortes, valeurs qui font l'objet depuis plusieurs années d'actions volontaristes à la Ville comme le respect du principe de laïcité et de neutralité des agents publics, l'articulation vie privée - vie professionnelle ou encore l'accessibilité de tous et toutes au service public.

La Ville de Lyon a été la première collectivité à obtenir le Label Diversité délivré par l'AFNOR en 2010, qui reconnaît son activité durable en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations dans le cadre d'une démarche de progrès évaluée par un tiers extérieur tous les deux ans. Démarche renforcée par des Plans d'action en matière d'égalité femmes-hommes et de handicaps qui structurent sa politique intégrée de Responsabilité Sociétale.

La Mission égalité, rattachée au Secrétariat Général de la Ville, coordonne et développe des outils innovants qui permettent aux agent-es de s'adapter concrètement aux enjeux de société.

INDICATEURS

Taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi à la Ville de Lyon :



LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Le Village de l'accès au droit

La Ville de Lyon a organisé, en partenariat avec le réseau territorial lyonnais de l'accès au droit (Barreau de Lyon, Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Rhône et Délégué du Défenseur des droits), pour la première fois, le «Village de l'accès au droit».

Il s'agit d'un évènement grand public dans le cadre de la Journée nationale de l'accès au droit, portée par le ministère de la Justice, qui s'est tenu le 24 mai 2019.

L'objectif était d'offrir aux Lyonnais-es toutes les informations utiles sur leurs droits et de les mettre en contact avec les interlocuteurs locaux pour les aider à défendre leur cause.

Cette journée a permis à 300 Lyonnais-es de rencontrer les nombreux acteurs concernés (avocats, notaires, huissiers, conciliateurs, juristes, délégué du Défenseur des droits, associations ...). Ces professionnels ont présenté les dispositifs d'aide et d'accès au droit existant sur le territoire lyonnais.

Au programme, étaient proposés : une exposition, un point info avec diffusion du Guide jaune de l'accès au droit, le jeu « Place de la Loi » pour les enfants, un bus du droit était également présent pour proposer des permanences d'avocats aux personnes qui souhaitaient des conseils personnalisés.



Journée nationale de l'accès au droit – 24 mai ©Ville de Lyon



Avancement de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'AP) dans les Etablissement recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la Ville

La planification de l'accessibilité sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) se poursuit dans la Collectivité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le nombre d'équipements municipaux accessibles est en progression depuis 2016, année du début de l'Ad'AP. La

Ville offre aujourd'hui à ses concitoyens plus d'une centaine d'équipements municipaux accessibles, comprenant des crèches, écoles, établissements sportifs, mairies d'arrondissement...

En 2019, de nombreux travaux de réaménagement, de rénovation ou interventions exclusivement centrées sur l'accessibilité ont été réceptionnés. Ils ont permis de rendre accessibles l'ensemble des espaces ouverts au public ou d'en améliorer grandement l'accès à tous.

A titre d'exemples, peuvent être cités :

Pour les écoles : Anatole France (3^{ème} arrondissement), Jean Jaurès (6^{ème} arrondissement), Aristide Briand (7^{ème} arrondissement), Gilbert Dru (7^{ème} arrondissement), Lumière (8^{ème} arrondissement).

Pour les crèches : Les Petits Thous (1^{er} arrondissement), Bréchan et Rochaix (3^{ème} arrondissement), Hénon (4^{ème} arrondissement), Saint Lazare (7^{ème} arrondissement).

Pour les équipements sportifs : Le gymnase Cavagnoud (8^{ème} arrondissement).

Pour l'administration : La mairie du 7^{ème} arrondissement.

Les services de la municipalité œuvrent sur l'ensemble du territoire afin d'offrir des prestations à nos concitoyens à proximité de leur domicile. De même, les Directions des Espaces Verts et des Sports réalisent dans ce sens, des travaux d'aménagement des espaces extérieurs ouverts au public (dans les jardins et terrains de proximité).



La Coupe du monde féminine de foot

La Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 de football s'est déroulée du 7 juin au 7 juillet en France, avec 52 matchs organisés dans 9 villes hôtes, et 24 équipes participantes. Les demi-finales et la finale se sont jouées à Lyon, ville du club féminin le plus titré d'Europe.

L'accueil des phases finales dans notre ville fut un évènement exceptionnel qui a été pleinement utilisé pour promouvoir le sport féminin et déconstruire les stéréotypes qui l'accompagnent. Plusieurs établissements de la Ville, des services municipaux, des partenaires et tous les moyens de communication locaux ont été mobilisés dans cet objectif.

Afin de préparer l'accueil de cette compétition et des milliers de supporters venus de différents pays, c'est tout un territoire qui s'est mobilisé. Dans l'objectif de promouvoir le sport féminin plusieurs animations et tournois ont été organisés par les clubs et des conférences et colloques sont venus alimenter les réflexions sur l'égalité dans le sport. Cette effervescence s'est concentrée durant la compétition sur la Fifa Fan Expérience, place Bellecour (2^{ème} arrondissement).

Les services de la Ville se sont aussi largement mobilisés, dans les bibliothèques, dans les animations périscolaires, dans les animations sportives et à travers tous les moyens de communication disponibles. Cet évènement fut aussi l'occasion de former le personnel de la Collectivité aux pratiques égalitaires du sport, et de mesurer la féminisation des clubs lyonnais soutenus par la Ville dans différentes

disciplines. De plus, un travail spécifique d'évaluation auprès du grand public et des scolaires a été réalisé avant et après la compétition pour observer dans quelle mesure elle a fait évoluer les représentations du sport féminin.

A titre d'exemple, auprès du public des jeunes joueurs et joueuses de haut-niveau, il a été constaté que les représentations sociales du football pratiqué par les femmes demeuraient très genrées : les filles ont encore pour modèles de haut-niveau des hommes plus que des femmes, et préfèrent regarder les matchs des hommes plutôt que ceux des femmes. Dès lors, il est plus compliqué pour les filles de se définir comme aussi fortes que les garçons, aussi compétentes, puisque les représentations qu'elles ont du football professionnel sont celles d'hommes.

La médiatisation des matchs de football pratiqués par les femmes est donc cruciale pour faire évoluer les représentations.



Coupe du monde féminine 2019 ©Ville de Lyon



Duoday

Le concept DuoDay a été créé en Irlande en 2008, repris en Belgique en 2010, puis dans toute l'Europe les années suivantes.

En France, le DuoDay a vu le jour dans le Lot-et-Garonne à l'initiative d'un établissement médico-social accueillant des travailleurs handicapés en milieu protégé.

Le principe du « DuoDay » est simple : une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap sélectionnée par une structure accompagnatrice (association,

Pôle emploi, ESAT) pour participer à l'activité d'un-e professionnel-le volontaire.



En 2018, sous l'impulsion de la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées, cette initiative a été déployée à l'échelle nationale, mobilisant entreprises et acteurs du territoire, avec de très belles histoires à la clef.

En 2019, pour la première fois, la Ville s'est engagée comme structure d'accueil dans le DuoDay.

Au-delà du simple accueil d'une personne en situation de handicap dans les services d'une collectivité locale, cette manifestation permet aux personnels de prendre la mesure des potentiels des agents en situation de handicap pour répondre aux exigences des fonctions exercées dans les services communaux et pour dépasser préjugés et stéréotypes. Cette approche très concrète et très visible permet l'inclusion des personnes handicapées qui sont aujourd'hui encore trop souvent exclues du marché de l'emploi.

Pour les personnes handicapées, elle est l'occasion de découvrir les métiers exercés au sein de la structure d'accueil et de participer activement aux tâches confiées aux professionnels qui les accueillent lors de cette immersion.

Le pari de constituer des duos volontaires, représentatifs de la diversité des métiers exercés dans les services de la Ville a été tenu pour ce premier engagement de la Collectivité. Grâce au concours de tous les services (crèches, restaurant social, sports, culture...), les agent-es ont participé activement à la réussite de la première édition du DuoDay puisque 42 d'entre eux se sont portés volontaires pour accueillir une personne en situation de handicap.

Ainsi, le 16 mai 2019, grâce au soutien de 8 structures accompagnantes, 21 personnes en situation de handicap ont pu découvrir un métier de la Ville et partager le quotidien du travail. Compte tenu du succès de cette première édition et de la richesse des expériences, la Ville a l'intention de renouveler cette expérience.



Accueil de la journée DuoDay ©Ville de Lyon



Le guide de l'offre culturelle accessible

L'actualité culturelle lyonnaise est foisonnante, tant par la diversité des types d'établissements culturels présents sur le territoire que par l'offre culturelle proposée. Depuis des années, la politique culturelle de la Ville vise à promouvoir et à réaliser l'adaptation de l'offre culturelle de l'ensemble des institutions, afin de faciliter son accès aux personnes en situation de handicap.

Deux cadres permettent de mettre en œuvre la stratégie de la Ville dont l'objectif est d'inclure les personnes handicapées dans la vie de la cité. Il s'agit de la « Charte de coopération culturelle » et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Les réflexions menées par la Commission communale pour l'accessibilité (CCA), lieu d'échanges et de concertation, ont mis en évidence la nécessité de communiquer, auprès des personnes handicapées, sur l'offre culturelle accessible de la Ville. Un groupe de travail composé des 28 signataires de la charte de coopération culturelle, des associations de personnes handicapées et des associations culturelles proposant une offre culturelle accessible s'est alors constitué. Un guide est né de ses travaux. Il réunit dans un document unique, l'ensemble de l'offre culturelle accessible des institutions culturelles et des associations. De plus, il comporte des éléments relatifs aux différents types de handicaps, les niveaux d'accessibilité des offres et l'accès aux abords des institutions culturelles.

A destination des Lyonnais-es et des touristes qui souhaitent découvrir Lyon, le guide de l'offre culturelle accessible a été publié en août 2019, sous différents formats : papier classique, en braille, et il est disponible également sur le site internet de la Ville de Lyon sous les rubriques « handicap » et « culture ».



Guide 2019 de l'offre culturelle accessible ©Ville de Lyon



Soif de République

La Ville a été sollicitée par la Préfecture du Rhône dans le cadre du dispositif national « Soif de République », démarche expérimentale de lutte pour l'égalité et pour le respect des principes républicains, qui vise à promouvoir les bons comportements, les projets qui tissent le lien social et défendent les valeurs républicaines.

L'objectif de cette action intitulée « 108 séances de coaching sportif pour les femmes des quartiers prioritaires », était de s'adresser à des femmes isolées, éloignées de la pratique sportive et peu visibles dans l'espace public.

Il s'agissait notamment de s'appuyer sur la valorisation du patrimoine lyonnais à travers le dispositif enform@lyon pour renforcer le sentiment d'appartenance à la ville.

Six sessions de six séances de coaching sportif ont été mises en place par la Direction des sports de septembre 2019 à juin 2020, dans 3 quartiers prioritaires (Duchère 9^{ème} arrondissement, Etats-Unis 8^{ème} arrondissement et le quartier 7^{ème} /3^{ème} arrondissements), en partenariat avec trois centres sociaux.

Au total, environ 100 femmes de 18 à 82 ans, avec une moyenne d'âge de 40 ans ont participé à une des 4 sessions de septembre à février. Leur motivation principale était la pratique sportive.

Ainsi, elles ont pu découvrir une nouvelle pratique physique et sportive et affirmer leur légitimité à occuper l'espace public, car ces femmes sortaient en général peu de chez elles. Elles ont pu ainsi découvrir Lyon autrement grâce aux parcours enform@lyon et des liens se sont créés entre les femmes participantes et avec le ou la coach en présence.

60 % des participantes n'avaient jamais participé à une activité des centres sociaux, la gratuité de cette nouvelle activité les ayant encouragées à le faire.

Enfin, cela a incité certaines à participer à des événements proposés par ces structures, comme la soirée « entre Femmes » du 8 mars, du centre social Bonnefoi (3^{ème} arrondissement).



Affiche de promotion de l'application enform@Lyon ©Ville de Lyon

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



Des exemples de l'avancement de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la Ville

Les travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap concernent principalement :

- L'accessibilité des cheminements extérieurs et intérieurs des Etablissements Recevant du Public (ERP), tels que rampe d'accès, traitement des ressauts, des trous et fentes dans les sols, la mise en place de dispositifs de guidage, l'adaptation des portes (largeur de passage, effort d'ouverture...),
- L'adaptation des accueils,
- La mise en conformité ou la création de sanitaires, douches et vestiaires,
- La mise en conformité ou la création d'ascenseur ou plateforme élévatrice mobile de personne,
- Le repérage et l'orientation dans un établissement par une signalétique appropriée,
- L'installation ou l'adaptation de visiophone.

Deux exemples peuvent ainsi illustrer ces interventions :

- Une école - le Groupe Scolaire Lumière (8^{ème} arrondissement) doté d'un attrait architectural certain qui a fait l'objet de travaux de restructuration complète d'un bâtiment et l'aménagement du premier niveau de chaque bâtiment permettant l'accès à tous. Montant de l'opération : 2,5 M €, dont un montant estimé pour l'accessibilité de 220 000 €.
- Une crèche municipale - Saint Lazare (7^{ème} arrondissement) qui a fait l'objet de travaux concernant l'accès de la crèche depuis la voie publique. Cela a nécessité une étude pour l'insertion de l'ouvrage dans l'environnement avec la volonté d'assurer une continuité du cheminement.

Montant de l'opération : 130 000 €.



Réalisation d'un nouvel escalier au sein du groupe scolaire Lumière (8^{ème} arrondissement) ©Ville de Lyon



Nouvel accès à la crèche Saint Lazare après travaux (7^{ème} arrondissement) ©Ville de Lyon



SENSIBILISATION ÉDUCATION POPULAIRE ET FORMATION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

La Ville de Lyon s'est engagée pour sensibiliser et éduquer les habitants-es au développement durable et pour communiquer et valoriser les actions mises en œuvre dans ce domaine.

Ces actions s'inscrivent dans 3 axes stratégiques :

- communiquer, valoriser et rendre visible aux Lyonnais-ses les actions de la Collectivité et des acteurs du territoire à travers ses outils de communication grand public,
- soutenir les acteurs de la ville (associations, entreprises, chambres consulaires, enseignant-es des écoles primaires,...) pour agir concrètement et promouvoir le développement durable pour toutes les générations de la ville,
- assurer l'information et la formation de tous ses agent-es pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable, pour valoriser leurs actions et celles des services dans ce domaine, faire de la Ville de Lyon une collectivité exemplaire.

La Ville soutient, en outre, l'éducation populaire via de nombreuses conventions et subventions. Parallèlement, elle mène une forte politique de formation pour ses agent-es, y compris en matière de développement durable.

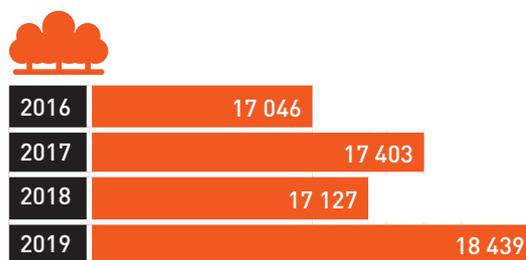
CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'enjeu est de développer une culture partagée du développement durable et de promouvoir un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire.

La Ville de Lyon a pour objectifs d'informer les Lyonnais-es, de valoriser les événements sur son territoire et d'assurer la promotion de ses actions, grâce à des outils classiques et numériques très étendus.

INDICATEURS

Public accueilli par « Lyon nature* »:



*« Activités nature » organisées par les services de médiation de 3 entités de la Direction des Espaces Verts de la Ville, regroupées sous le nom de «Lyon nature», à savoir : le Pôle Parcs & jardins, le Zoo et le Jardin botanique, dont les directions sont situées au cœur du Parc de la Tête d'or.

FOCUS

FOCUS SUR L'ANNÉE 2019



Agenda 2030 : Votre bibliothèque s'engage !

Le 25 septembre est la date anniversaire du programme adopté en 2015 par les Nations Unies « pour l'humanité, la planète et la prospérité ».

Ce programme vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et il s'agit d'une condition indispensable au développement durable.

A cette occasion, les agent-es de la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) ont souhaité montrer comment la bibliothèque est une actrice de la mise en œuvre du développement durable : étant des spécialistes de l'information, ces agent-es inscrivent leurs actions dans la proximité, et le partenariat.

Le public a été invité à se sensibiliser au programme Agenda 2030 à travers une présentation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et des exemples de bonnes pratiques, à la Bibliothèque du 6^{ème} arrondissement et à la Bibliothèque de la Part-Dieu (3^{ème} arrondissement), dans le kiosque et le hall Jeunesse.

L'animation s'est faite sur la base d'une invitation à la discussion avec en support des cubes et des affiches « bonnes pratiques », dont les contenus étaient inspirés du travail du Projet de Changement de Perception (PCP) des Nations Unies et leur brochure « 170 actions quotidiennes pour le développement durable ».

Une centaine de personnes sur les trois lieux ont pu engager la discussion et se projeter sur les ODD à « grande échelle » et à échelle d'acteurs locaux comme la BmL.

La Bibliothèque de Lyon s'inscrit dans l'action pilotée par le Comité Français International Bibliothèques et Documentation (CFIBD), l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et la Bibliothèque Publique d'Information (BPI).



L'exposition sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies organisée par les agents de la Bibliothèque municipale de Lyon ©Ville de Lyon



Le 1^{er} prix du défi développement durable accordé à la Mairie du 5^{ème} arrondissement

Les agent-es des mairies d'arrondissement ayant été invités à relever le défi du développement durable, la mairie du 5^{ème} a été distinguée par le jury qui lui a accordé le 1^{er} prix d'un montant de 1 500 €, pour l'aider à mettre en œuvre son programme.

L'objectif de cet appel à projets lancé par la Mission développement durable de la Ville, a été d'inciter les agent-es de la Collectivité à devenir des éco-agent-es.

Il s'agissait, dans un esprit de participation et de convivialité, d'imaginer des actions concrètes pouvant être mises en œuvre facilement au service du développement durable et du bien-être des salariés. Une attention particulière était aussi accordée à tout projet mettant en avant la sensibilisation au développement durable des agent-es, voire des usagers.

La candidature de la mairie du 5^{ème} arrondissement s'est attachée à travailler :

- Sur la notion de consommation responsable :
- En luttant contre l'usage du plastique : remplacement des gobelets jetables par des tasses lavables, pot à eau plutôt que bouteille plastique, vaisselle durable,
- En renforçant le tri des déchets : bac à compost dans la cuisine et bac de tri, sensibilisation au tri, recyclage cartouches, bouchons, piles,
- En diminuant la consommation de papier,
- En remplaçant des lampes par des LED, en réglant mieux les minuteurs, etc.

Sur la végétalisation des bureaux et des abords du bâtiment et la préservation de la biodiversité :

- Par l'installation de plantes vertes dans les bureaux ainsi qu'un bac de plantes aromatiques à l'extérieur, partagé avec les usagers,
- Par une démarche participative avec le quartier pour mettre en place un composteur,
- En sensibilisant les agent-es à l'importance des insectes avec l'intervention de collègues de la Direction des Espaces Verts.

Sur le bien-être des agent-es :

- A travers les activités de jardinage sur la pause méridienne,

- En mettant en place des prêts de livres et DVD entre agent-es,
- En échangeant des recettes et par la promotion de l'alimentation de saison,
- En proposant des temps de relaxation pendant la pause déjeuner,
- En organisant régulièrement des petits-déjeuners durables.

Tous ces champs ont permis de mettre en œuvre très concrètement des actions ayant un impact sur l'environnement et le cadre de vie, tout en favorisant une forte dynamique d'équipe.

Ces actions ont été poursuivies dans le cadre d'un groupe de travail interne pour les ancrer dans le quotidien de chacun, tout en maintenant la volonté de proposer d'autres

initiatives au fil du temps.



Jardinière de plantes aromatiques entretenue par les agents de la mairie du 5^{ème} arrondissement ©Ville de Lyon

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Le développement durable sur la Toile

Le traitement de l'information sur Lyon.fr est engagé sur les différents aspects du développement durable.

Au sein d'un dossier aux multiples aspects (par exemple, celui de la rentrée scolaire), les aspects du développement durable sont mis en avant.

On peut ainsi citer le paragraphe « Pour une école éco-responsable » dans <https://www.lyon.fr/actualite/education/cest-la-rentree-0>.

Concernant la rubrique consacrée au développement durable, les services de la Collectivité ont commencé à la rendre beaucoup plus visible. Elle rend compte de façon agile d'un maximum d'initiatives de la Municipalité, mais aussi du territoire, idéalement lui-même vecteur d'initiatives : <https://www.lyon.fr/lyon-ville-durable>.

A noter que cette rubrique a été considérablement augmentée et remaniée en 2019 et continue à l'être en 2020.

Enfin, on peut constater une véritable augmentation des sujets dédiés aux modes actifs au sein de la rubrique Déplacements : <https://www.lyon.fr/deplacements/les-modes-doux>.

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Forum Développement Durable : « Vous vous déplacez ? Pensez mobilité responsables ! »

Dans le contexte des nombreux débats qui ont précédé le vote

de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM », il était intéressant de faire le point sur les déplacements au sein de notre territoire et de mettre en avant les initiatives de la Collectivité en faveur de la mobilité durable.

Cette loi est en effet l'aboutissement d'une démarche engagée dès le début du quinquennat, à travers les Assises nationales de la mobilité afin d'écouter les attentes des citoyens et des territoires, et de construire une loi en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités locales, partenaires sociaux, entreprises du secteur, associations environnementales. Elle a eu pour ambition d'être une réponse forte aux fractures et aux injustices que connaissent les Français-es et les territoires quant à leur accès aux transports, ainsi qu'une réponse à l'urgence environnementale.

Les agent-es de la Ville ont donc été conviés à un forum « Pensez mobilités responsables ! » le 4 avril 2019 afin de rencontrer acteurs du territoire, services et agent-es engagés sur cette thématique.

En premier lieu, des vidéos, portraits d'agent-es ayant accepté de témoigner sur le sujet : « J'ai changé avec bonheur mon mode de déplacement ! » ont été diffusés.

Puis deux tables rondes se sont succédées concernant : Les déplacements aujourd'hui et leurs évolutions :

- Quelles sont les conditions du changement vers des déplacements plus durables ? Présentation d'une enseignante-chercheuse en psychologie sociale à l'Université Lyon 2,
- La mobilité de demain ? Une affaire qui roule (et qui marche) : Présentation d'un Chargé de mission Management de la mobilité à l'ADEME,
- La micro-mobilité en 2019 : Présentation du fondateur et Directeur général de Micro-Mobility.

Santé et déplacements :

- Mobilités douces, un levier pour une meilleure santé : Présentation de la Directrice de la direction de l'écologie urbaine, et d'un médecin du travail,
- Les initiatives à l'œuvre au sein de la Ville de Lyon en faveur des mobilités durables : Présentation de la Responsable de la Mission Développement Durable des balades urbaines et

marches nordiques sur la pause méridienne, formations et mise à disposition de vélos auprès des services, participation au challenge Mobilité, ...

L'après-midi a donné l'occasion de visites de terrain, avec au choix :

- Une marche nordique dans le cadre du dispositif Enforme@ lyon mis en place par la Direction des sports,
- Une marche à pied sur le patrimoine insolite, proposée par le Musée Gadagne,
- La visite du musée Malartre et de ses collections de cycles et véhicules de transports en commun,
- Un atelier de réparation des métros au Carré de Soie par le SYTRAL.

Une soixantaine d'agent-es ont participé aux tables rondes du matin et environ 120 personnes se sont réparties dans les différentes visites de l'après-midi.



Affiche du forum développement durable sur les déplacements ©Ville de Lyon



Le Défi Développement Durable des mairies d'arrondissement

Dans la continuité de deux précédents défis développement durable au sein du bâtiment administratif du « Griffon », puis mené par un groupe de travail commun à deux mairies d'arrondissement (du 3^{ème} et du 6^{ème} arrondissements), la Mission Développement Durable (DD) de la Ville a proposé à l'ensemble des mairies d'arrondissement de relever un nouveau défi : celui d'élaborer un projet développement durable pour chacune d'entre elles.

L'objectif de cet appel à projets a été d'inciter les agent-es de la Collectivité à devenir des éco-agent-es, en prenant comme appui le bâtiment dans lequel ils travaillent, dans une démarche participative et d'exemplarité, tout en mettant en avant le collectif et la convivialité. Les projets récompensés devaient proposer des actions concrètes, pouvant être mises en œuvre facilement.

Au préalable, un questionnaire avait été envoyé à l'ensemble des agent-es impliqués pour repérer les sujets sur lesquels ils souhaitaient s'investir. Des « groupes projets » s'étaient alors mis en place en vue d'élaborer un projet sur des sujets aussi divers que :

- la gestion des déchets et les achats responsables,
- les déplacements,
- la végétalisation du bâtiment et des abords,
- l'alimentation durable,
- la gestion de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre,
- le mieux-être au travail : ergonomie, gestion du stress...
- la lutte contre les discriminations...

Un jury a ensuite récompensé les projets qui répondaient le mieux aux cinq finalités du développement durable et à une plus forte contribution au bien-être au travail des agent-es.

Trois prix d'un montant respectivement de 1 500, 1 000 et 500€ ont été accordés avec un bonus de 200€ pour une proposition inter-mairie, en l'occurrence celle du 5^{ème} et du 9^{ème} arrondissements.

Les projets des Mairies du 5^{ème} (voir focus), du 4^{ème} et du 9^{ème} arrondissements se sont distingués par leur approche transversale et par la prise en compte du bien-être des agent-es.

Les projets mettaient en avant la lutte contre le gaspillage, le tri des déchets, la sensibilisation au développement durable, la végétalisation des espaces de travail et des abords des bâtiments tout en protégeant la biodiversité, et les économies d'énergie.

Une action commune aux mairies du 5^{ème} et du 9^{ème} arrondissement a également été récompensée sur la promotion de la marche par un défi organisé entre les deux mairies. Il s'agissait de se mesurer sur le nombre de kilomètres parcourus à pied mais aussi sur la promotion de l'alimentation durable, par un concours entre les deux mairies sur les meilleurs plats « durables », suivi d'une dégustation des mets et d'une « conférence gesticulée » originale sur les éco-gestes proposée par un comédien.



MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

L'appel à projet développement durable des mairies d'arrondissement ©Ville de Lyon



La Mairie du 4^{ème} arrondissement relève le défi du développement durable

La Mission Développement Durable de la Ville de Lyon a lancé un appel à projet adressé aux mairies d'arrondissements de Lyon, pour faire suite aux défis en faveur du développement durable déjà réalisés au sein de la Collectivité ; l'objectif étant d'élaborer un projet afin d'inciter les agent-es à avoir des pratiques plus durables.

Pour la Mairie du 4^{ème} arrondissement, il a été décidé de se pencher sur les actions en faveur du développement durable déjà effectives au sein de l'établissement, sur les améliorations

possibles, ainsi que les actions que les agent-es aimeraient réaliser à moyen terme.

Deux thèmes ont retenu l'attention : Une mairie agréable à vivre et l'organisation d'un événement éco-responsable.

Une Mairie agréable à vivre :

Ceci a consisté en une re-végétalisation des espaces intérieurs (jardinières, cloisons végétales en lieu et place des cloisons phoniques dans les bureaux, plantes à l'accueil etc.) et extérieurs de la mairie (balcon Nord).

Le projet a été envisagé dans le cadre d'une collaboration avec les agents des Espaces Verts qui travaillent dans le 4^{ème} arrondissement, sur le choix des essences appropriées favorisant la biodiversité ou encore d'herbes aromatiques en lien avec le projet de cuisiner sur place, sur le matériel à utiliser et des conseils pour l'entretien réduisant ainsi les coûts.

Concernant la gestion au quotidien, une équipe d'arrosage et d'entretien pour chaque étage de la mairie, sur la base du volontariat (sur le même modèle que l'équipe de gestion du compost déjà en place) a été constituée.

Cette action a eu un l'impact positif pour ce que les plantes peuvent apporter au quotidien, aussi bien sur le personnel de la mairie, que sur les usagers.

Un rendez- vous éco-responsable en octobre :

Malgré les actions déjà entreprises, il a été constaté que l'effort collectif pouvait être amélioré ainsi que l'engagement, l'autonomie et l'implication personnelle des agent-es. Pour parvenir à ce résultat, des prestataires extérieurs compétents s'avéraient nécessaires lors d'un rendez- vous éco-responsable, avec rotation du personnel pour que tous puissent bénéficier de cet événement.

Dans ce cadre, sont intervenus :

- L'association « Mouvement de palier » spécialisée dans la gestion du tri et l'approche zéro déchet avec des ateliers ludiques (autopsie de poubelles, jeux de questions etc.),
- Le professeur Sysnetoua lors d'une conférence humoristique portant sur les thématiques suivantes : économie sociale et solidaire, économies d'énergies, biodiversité, accessibilité et modes doux...

De plus, une exposition en salle du conseil, a été réalisée avec un artiste du territoire, venu illustrer le propos évoqué.

Ce projet a aussi été l'occasion d'organiser une visite du centre de tri de Rillieux pour les agents intéressés (20 agents inscrits). Cette sortie pédagogique, assez peu coûteuse financièrement par l'organisation de co-voiturage, s'est déroulée sur deux matinées afin de permettre la continuité du service.

Le but recherché était de mesurer la continuité du travail de tri effectué en Mairie et par les particuliers, ses enjeux ainsi que les conséquences d'un tri mal effectué en amont pour les équipes travaillant dans cette structure.

Ce rendez-vous éco-responsable a été aussi l'occasion de faire le point sur le degré d'implication des agent-es, de faire le point sur ce qu'il était possible d'améliorer encore et mettre à jour le plan d'action développement durable.

Ce fut aussi un moment d'échange et de partage sur la thématique jardinerie (pour la mairie / pour soi, avec des boutures / semis / conseils dispensés ce jour-là) avec les collègues des espaces verts, mais aussi sur d'autres sujets (boîte à dons, échanges de services).

Enfin, la visibilité qu'offre la mairie du 4^{ème} arrondissement (40 000 personnes accueillies par an) a permis une réflexion sur ce potentiel de communication. C'est pourquoi a été mis au point un système de relais d'informations sur des événements ayant trait au développement durable, et préalablement sélectionnés (Lyon Clean Up Day, ramassage de mégots avec l'association « conscience et impact écologique », événements caritatifs...).

Ainsi, chaque agent référent développement durable de la mairie du 4^{ème} arrondissement s'est vu chargé chaque mois, de distinguer un ou plusieurs événements qui ont été relayés par addition à la newsletter mensuelle, affiches, fiches informatives disposées sur chaque bureau accueillant du public dans la mairie, à la maison des associations, sur Facebook etc.) à l'image de ce qui existait déjà sur les événements phares sur le territoire du 4^{ème} arrondissement : Cerisae en Sport, Festimômes, Forum des Associations...



La communication interne de la Ville au service du développement durable

La Direction de la Communication et des Coopérations Internes (DCCI) met en valeur les actions développement durable (DD) portées par les différentes directions de la Ville au travers de ses deux médias, l'intranet et le magazine des agents municipaux Reflets.

Selon l'actualité, environ 50 publications par an sont proposées. Ceci s'est traduit en 2019, par 1 dossier, 7 brèves, 5 articles : l'ensemble des thématiques du développement durable est largement traité dans le journal interne, à savoir :

- Dossier sur la gestion des naissances au Zoo de Lyon,
- Article sur les panneaux photovoltaïques installés dans les écoles,
- Article sur le paysage nocturne,
- Article sur les résidences intergénérationnelles au CCAS,
- Article sur le début des travaux des forêts d'Asie au parc de la Tête d'or,
- Portrait de David Scherberich, responsable scientifique du jardin botanique.

Dans l'intranet, appelé le « Kiosque », la thématique du développement durable est présente dans différentes rubriques intitulées : développement durable, mission égalité, démocratie participative, maîtrise de l'énergie. Les actus à la une sont soit issues de ces différentes rubriques, soit créées par la Direction en charge de la communication interne.

Par ailleurs, sur la page d'accueil, l'actualité du développement durable est régulièrement présentée à l'ensemble des 4 à 5 000 intranauts à raison de 3 à 4 actualités par mois.

Ainsi, en page d'accueil plus d'une vingtaine d'actualités ont été mises en valeur et parmi celles-ci :

- La formation sur les propos et comportements sexistes et sexuels au travail ;
- Le Défi DÉCLICS énergie ;

- La semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées ;
- La proposition d'une balade urbaine au cœur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- La formation Laïcité et neutralité, principe et obligation applicables à la Ville de Lyon ;
- La naissance de trois nouveaux bébés binturongs au Jardin Zoologique ;
- Alerte canicule ;
- Résultats du challenge mobilité 2019 ;
- La carte des lieux frais ;
- Balade urbaine sur les jardins de rues ;
- Pierre Poivre, un lyonnais chasseur de plantes ;
- Balade urbaine solidaire ;
- Initiez-vous aux gestes qui sauvent ;
- Les rendez-vous de la biodiversité 2019 ;
- Semaine des gestes qui sauvent ;
- En mai, je Cours POUR ELLES ;
- Comment vous déplacez-vous ? ;
- Publication du rapport développement durable.

Chacune de ces actualités donne lieu à une information et à une invitation à agir. L'intention est d'inciter les agent-es à s'investir en faveur du développement durable, en mettant en exergue le plaisir que procure l'engagement collectif au bénéfice d'une collectivité responsable.



Une du magazine Reflets ©Ville de Lyon



Santé au travail et développement durable

La Direction des relations sociales et de la vie au travail, chargée des questions de dialogue social et de santé et de prévention des risques, ainsi que le Comité des Œuvres Sociales de la Ville, ont organisé une visite de sensibilisation au développement durable pour l'ensemble de leurs agents.

Cette visite s'est déroulée en deux temps : au sein de la bibliothèque municipale Marguerite Yourcenar (3^{ème} arrondissement), une présentation générale du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'organisation a permis de mettre en avant certaines actions menées par la collectivité notamment :

- La mise en place d'une carte des lieux frais et parcours frais les jours de fortes chaleurs ;
- La politique de gestion écologique des espaces verts ;
- Le plan climat énergie de la Ville de Lyon ;
- Le développement durable au sein de l'organisation.

Puis, la Directrice de l'écologie urbaine a présenté l'Etude d'Impact Santé* (EIS) menée à l'occasion de la conception du Parc du Zénith qui jouxte la bibliothèque. Cette séance a permis d'aborder les questions de santé dans la transversalité des missions de la ville, tant du point de vue de la santé des agents et des usagers que sur les questions d'impact en santé environnementale des réalisations de la collectivité. Ensuite, la visite de ce parc a mis en lumière, les préconisations de cette étude et le travail des jardiniers de la ville sur la gestion des parcs et jardins dans le souci de maintenir la biodiversité.

Ce temps a été l'occasion de sensibiliser les équipes sur le lien entre santé au travail et développement durable et de renforcer leur cohésion.

* Etude d'Impact Santé : Les études d'impact sur la santé (HIA) constituent un outil multidisciplinaire d'aide à la décision, qui évalue l'impact des politiques sur la santé publique et sur les inégalités en matière de santé. Elles ont pour but d'aider les décideurs à maximiser les gains en termes de santé et à réduire les inégalités.

Source : <https://www.who.int/bulletin/volumes/83/1/wright0105abstract/fr/>



Le bonus du défi Développement Durable des mairies d'arrondissement

Dans le cadre du défi développement durable des mairies d'arrondissement, les mairies du 5^{ème} et du 9^{ème} arrondissements ont proposé de réaliser une semaine d'actions communes.

Deux défis ont été proposés aux services avec pour objectif de permettre aux agent-es de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques respectives.

Le premier défi « kilomètres à pied » a consisté en une compétition entre les agent-es qui se sont vu remettre un podomètre par mairie afin de comptabiliser le nombre de pas effectués. L'objectif était de les inciter à marcher le plus possible le temps d'une semaine tout en se prêtant le podomètre pour augmenter le nombre de kilomètres parcourus.

Le deuxième défi a donné lieu à l'organisation d'un repas participatif. Chacun des agents des deux mairies a été convié à cuisiner un plat végétarien et de saison afin de promouvoir l'alimentation durable. Ce moment convivial a permis de partager les résultats du premier défi et d'élire, après dégustation, les trois meilleurs plats préparés.

Les gagnants des défis ont alors été récompensés par différents lots.

Cette semaine de mobilisation inter-mairies s'est clôturée par une conférence théâtrale du Professeur Sysnetou autour des enjeux du développement durable et de ses pratiques du quotidien que tout un chacun peut adopter.



Repas participatif et convivial préparé par les agent-es ©Ville de Lyon



Les gagnants des défis développement durable ©Ville de Lyon



Coopération décentralisée

Partenariat avec Porto-Novo

Le projet « Porto-Novo, Ville Verte », financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondiale (FFEM) lancé en 2016 a été poursuivi. La Ville de Lyon intervient aux côtés de la Métropole pour assurer des missions d'assistance technique pour accompagner la Ville de Porto-Novo dans la mise en œuvre de ce programme d'aménagement d'une partie de la lagune et plus largement, dans la réflexion sur le développement urbain de la ville.



Festival à Ouagadougou ©Ville de Lyon

Partenariat avec Ouagadougou

Pour la Métropole de Lyon et la Ville, l'année 2019 correspond à la poursuite du programme de coopération lancé en 2016. Il s'inscrit dans la poursuite des actions de coopération avec l'assistance technique sur le Programme Développement Durable de Ouagadougou (PDDO 2), cofinancé par l'AFD. Il couvre les domaines de coopération relatifs à la mobilité urbaine et à l'aménagement urbain (centres urbains secondaires) en partenariat avec l'agence d'urbanisme de Lyon, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et les services urbains des Collectivités (déchets, assainissement, sécurité urbaine,...).



La ville de Porto Novo ©Ville de Lyon

Partenariat avec l'Arménie

La coopération entre la Ville d'Erevan et la Ville de Lyon a débuté en 1992 affirmant la volonté de favoriser les échanges entre les deux villes et de développer un partenariat dans les domaines de la formation, de la rénovation urbaine, de la mobilité et de la lutte contre la pollution, entre autres sujets. La nouvelle équipe municipale élue à la Mairie d'Erevan en octobre 2018 suite à la Révolution de velours dont le leader Nikol Pashinian est devenu 1^{er} Ministre de la République d'Arménie le 8 mai 2018, est résolument engagée à développer ses politiques publiques dans un objectif de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

En 2019, la candidature de Lyon a été retenue comme ville hôte des 4^{èmes} Assises de la coopération franco-arménienne, selon un cahier des charges où le développement durable sera un fil rouge, selon les orientations suivantes :

- Développer de nouveaux axes de coopération s'appuyant sur les potentialités et les atouts des deux pays : développement économique et numérique, tourisme, en se fixant des objectifs de développement durable, avec des résultats concrets et pouvant être évalués,
- Favoriser une coopération de territoire à territoire, avec toutes les échelles de collectivités en associant le monde économique et notamment les start-up et les petites entreprises,
- Promouvoir des échanges d'expérience entre collectivités dans les domaines de la gouvernance locale et des services publics urbains : structuration de réseaux des transports publics et développement de mobilités moins polluantes, service public de l'eau et des déchets, développement économique, santé,
- Mieux prendre en compte et associer les villes en recherchant des expériences sur le développement autour du développement touristique par exemple.

Les analyses et approches pour un renouvellement urbain du quartier de Kond, dernier quartier ancien d'Erevan sont conduites depuis 2014 par la Ville et la Métropole de Lyon, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise. Des propositions de scénarii d'aménagement ont été faites, partagées avec les autorités arméniennes concernées.

En 2019, la Ville de Lyon, l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB) Lyon, l'Université Française en Arménie et l'Université Lyon 3 ont fêté le 10^{ème} anniversaire de leur partenariat qui permet l'accueil d'une dizaine de jeunes étudiantes arméniennes chaque année pour un stage de sept semaines dans des entreprises de notre territoire engagées dans des politiques de développement durable.



Nos Futurs au Théâtre Nouvelle Génération

Le Théâtre Nouvelle Génération (9^{ème} arrondissement) éditorialise annuellement une partie de sa programmation en proposant des spectacles labélisés Nos Futurs.

Nos Futurs constitue un temps fort qui exprime le désir de se projeter vers l'avenir et de faire œuvre d'anticipation. Il contribue à la compréhension du monde d'aujourd'hui pour imaginer demain, avec les artistes, les penseurs, les citoyens.

Sur l'année 2019, deux conférences théâtralisées de Frédéric Ferrer, *De la Morue* et *De la déterritorialisation du vecteur*, ont été présentées au public. Issus de l'Atlas de l'Anthropocène imaginé par Frédéric Ferrer, metteur en scène, comédien et ancien géographe, ces temps de conférences-spectacles ont permis d'alerter un large public sur les conséquences du réchauffement climatique et du rôle des activités humaines dans ce dernier.

En décembre 2019, les jeunes publics et leurs familles ont découvert et/ou approfondi leur connaissance du vivant et sa fragilité à travers le spectacle *La République des Abeilles* de Céline Schaeffer.

Autour de ce spectacle, deux classes du PTEAC, Pôle Territorial d'Education Artistique et Culturelle, de la Duchère, ont travaillé activement sur la question de la disparition des abeilles avec un apiculteur et des artistes intervenants.

La République des Abeilles a été aussi l'occasion d'une après-midi festive et réflexive au TNG-Vaise le samedi 14 décembre 2019. Co-organisée avec le laboratoire de Biologie et Biométrie Evolutive de l'Université Lyon 1 et du CNRS, cet après-midi a réuni chercheurs, spectateurs, apiculteurs et artistes. Ensemble, ils ont pu dialoguer et s'interroger sur la participation et l'engagement citoyens dans les questions scientifiques et écologiques.



EMPLOI ET INSERTION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

L'emploi : une préoccupation au cœur de la vie des habitants-es. La Ville de Lyon s'attache depuis 2008 à lier le développement économique et urbain du territoire et l'accès à l'emploi.

Grâce à l'appui de ses partenaires, elle conduit une politique volontariste pour développer des partenariats avec les entreprises, faciliter l'accès à l'information et à une offre de services de proximité et soutenir la mise en place d'actions adaptées pour les personnes les plus en difficultés pour intégrer le marché du travail.

Elle a notamment mis en place un service dédié aux entreprises spécialisées dans l'aide aux recrutements liés aux grands projets urbains, le développement et l'animation des projets de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage des donneurs-ses d'ordre dans le cadre des clauses sociales, la promotion des métiers qui recrutent, et la construction de solutions d'emploi et de formation pour les habitants-es.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Ville de Lyon a mis en en place un plan d'action mutualisé avec pour objectif de favoriser des parcours d'emploi et de formation pour les Lyonnais-es et les entreprises du territoire, par le partage des moyens et des savoir-faire des acteur-trices.

Ceci est rendu possible par le rapprochement des outils territoriaux qu'elle pilote : la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, Allies Plie et la Mission Locale de Lyon.

INDICATEURS



Dans le cadre de l'opération « jobs d'été » de la Ville cette action a permis à 98 jeunes d'acquérir une première expérience d'insertion sociale et professionnelle.

FOCUS

SUR L'ANNÉE 2019



La Garantie Jeune Réfugiés non francophones

La garantie jeune (GJ) permet d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité vers l'emploi ou la formation. Cela passe par un contrat entre la mission locale et le jeune qui bénéficie d'une aide financière.

Il existe depuis 2017 la garantie jeune réfugiés non francophones, portée par la Mission locale de Lyon en partenariat avec l'association Forum réfugiés-Cosi et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Grâce à un co-financement du Ministère de l'intérieur et du Ministère du travail, cette garantie jeune est adaptée aux besoins des réfugiés et leur permet d'accéder plus rapidement à l'emploi, devenir solvable et intégrer un logement. Cette action se situe dans la continuité de la formation linguistique dispensée dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine.

Deux nouveaux groupes sont entrés dans le dispositif en 2019, ce qui élève le nombre de personnes suivies à 97 jeunes sur l'échelle de la Métropole dont 36 à Lyon.

Concrètement, les jeunes participent pendant un an à des ateliers collectifs (formation Français Langue Étrangère (FLE) et de construction du projet professionnel), des entretiens individuels (appui pour le démarchage des entreprises et de développement des partenariats), des expériences professionnelles multiples. À cela s'ajoutent

des ateliers théâtre qui sont proposés à raison de huit demi-journées (financés par des fondations).

Par ailleurs, la contrepartie financière perçue par le jeune lui permet de s'investir dans la durée, de gagner en concentration et de ne plus être obligé de se mettre dans des logiques de survie alimentaire et donc d'être tenté par les réseaux de travail dissimulé.

Cet accompagnement renforcé améliore l'apprentissage de la langue française. C'est « en faisant » que les jeunes apprennent la langue, c'est en se confrontant de manière très concrète aux réalités de la recherche d'emploi que leur progression linguistique est la plus forte.

Afin d'évaluer le dispositif réalisé depuis début 2018, la DIRECCTE a missionné l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) Transitions qui a mis en exergue les éléments de réussite :

- L'engagement fort des structures (Mission locale et Forum réfugiés-Cosi),
- La durée des temps collectifs adaptée au public,
- L'équité de traitement avec les autres jeunes de la GJ (mêmes ateliers, même objectif, même cadre),
- L'alternance de la formation français et des ateliers GJ (interventions complémentaires),
- La force du réseau (référénts Forum réfugiés-Cosi, Mission locale et Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF),
- La sortie de l'isolement pour les jeunes et leur progression rapide en langue.

A noter également que le parcours GJ d'un an assorti d'une allocation, associé aux résultats de sorties positives à long terme, permettent de sécuriser les partenaires autour de la question du logement et de proposer des solutions stables aux jeunes.

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



La Bibliothèque Municipale de Lyon et les démarches d'insertion professionnelle

La Bibliothèque Municipale de Lyon (BmL) est présente auprès des habitant-es dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

A travers les collections et services qu'elle propose, la BmL se positionne au quotidien comme un acteur pour accompagner les habitants dans leurs démarches d'insertion professionnelle, aux côtés notamment des professionnels du secteur avec qui de nombreux partenariats sont établis (Pôle emploi, Maisons de l'emploi, Mirlly Solidarité, école de la deuxième chance, REEN,...).

De nombreuses actions sont menées dans ce sens, et les espaces numériques sont des lieux largement utilisés pour accéder aux outils permettant recherche d'emploi, candidatures en ligne, rédaction de CV et lettres de motivation.

Parmi celles-ci :

- Pour les bibliothèques du 4^{ème} arrondissement Croix-Rousse et du Bachut (8^{ème} arrondissement) :

Mise en œuvre d'ateliers « recherche d'emploi » en partenariat avec Pôle Emploi. Cette action connaît une fréquentation stable, sur un rythme mensuel. Elle est animée par des bibliothécaires, des animateurs numériques et du personnel de Pôle Emploi. 8 personnes par atelier sont présentes chaque mois.

- Bibliothèque du Point-du-Jour (9^{ème} arrondissement) : Les actions insertion FEMMES cap vers l'emploi se sont tenues lors de 7 séances avec l'association MIRLY SOLIDARITÉ.

- Le service mobile de la BmL : Travail avec Zig Zag et son atelier d'insertion par la couture. Il s'agissait de créer un support d'animation qui a ensuite été montré aux participantes en la présence de leurs enfants avec sein d'une bibliothèque, moyen de les aider à franchir le premier pas d'une bibliothèque municipale.



Chantiers rebond social

La Ville assure le suivi administratif, technique et financier du dispositif Chantiers « rebond social » destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans les plus en difficulté, résidant sur les quartiers des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements. D'une durée de 2 mois, ils permettent d'alterner des temps de travail sur le projet professionnel et des temps de chantier.

L'encadrement est assuré par un agent de la Direction des sports spécialement recruté pour cette mission. Ainsi, les chantiers sont exécutés sur le patrimoine sportif de la collectivité et peuvent se traduire par des travaux de peinture, pose de revêtement de sol...

Un salaire est alors versé aux jeunes qui bénéficient de ce dispositif.

Les lieux concernés par ces chantiers ont été les suivants : la patinoire Charlemagne, la piscine Mermoz, la piscine Duchère, le vélodrome du Parc de la Tête d'or.

L'objectif recherché est de prévenir la délinquance et la récidive, et d'offrir des perspectives à ce public en matière d'insertion socio-professionnelle. Ce dispositif permet aux jeunes positionnés par les éducateurs de prévention spécialisée ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de reprendre confiance en eux et de se (re)mobiliser sur un parcours professionnel.

En 2019, 4 sessions de 5 jeunes ont été organisées, soit 20 ou 25 jeunes bénéficiaires (du fait d'exclusions et de remplacements nécessaires).

Un organisme de formation (ALPES) assure le suivi individuel des jeunes et les accompagne dans le cadre de la définition de leur projet professionnel. L'organisme de formation alterne des temps en ateliers de formation collectifs et temps de suivi individuel.



La Coopérative Jeunesse Services

La Coopérative Jeunesse Services (CJS) est un dispositif venu du Québec. Expérimenté en France depuis 2013, il a été mis en place sur Lyon dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements en 2016.

Les CJS sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes de 16 à 18 ans. Ces derniers créent leur propre entreprise coopérative et la font vivre le temps d'un été. Ils sont accompagnés de 2 animateurs qui sont formés à cette approche. Ce dispositif est soutenu par de nombreux acteurs du territoire, ce qui permet une dynamique locale.

Dans le 8^{ème} arrondissement, cette démarche est portée par la direction du développement territorial (mission territoriale Entrée Est) et l'Escale création, en lien avec les partenaires locaux du territoire : la Mission Locale de Lyon, la Prévention spécialisée, les Cités Lab, GrandLyon Habitat, l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM), les centres sociaux et la MJC du territoire.

Les coopérants définissent ensemble différents services qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Pour cela, chaque année, un parrain économique et un parrain

jeunesse sont identifiés pour accompagner les jeunes et leur proposer des temps de formation. Sur le 8^{ème} arrondissement, la Mission Locale est la marraine de promotion.

Au sein de ces projets, les jeunes s'initient au fonctionnement d'une entreprise démocratique, développent leur esprit d'initiative et prennent conscience de leurs capacités d'agir.

Ils définissent leur offre, réalisent des prestations, prennent leurs décisions collectivement et se rémunèrent du résultat de l'activité. Cette entreprise peut proposer des prestations tels que des services aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités ; archivage et rangement, entretien ménager, mise en rayon, petits travaux, etc.

Les bénéfices réalisés par les jeunes au cours de l'été sont répartis entre chacun d'entre eux.

En 2019, les résultats réalisés sur le 8^{ème} arrondissement sont les suivants :

11 jeunes (6 garçons et 5 filles de diverses situations scolaires : seconde générale, CAP, bachelier, déscolarisés) ont bénéficié de cette démarche.

L'organisation de l'entreprise s'est effectuée en 3 comités : Finances, Ressources Humaines et Marketing, chacun composé de 3 à 5 jeunes.

Le chiffre d'affaire s'est approché de 10 000 € HT. (En 2018, le chiffre d'affaires était de l'ordre de 7 000 € HT).



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SYNTHÈSE **2019** DES INDICATEURS DE SUIVI

SYNTHÈSE **2019** DES INDICATEURS DE SUIVI DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.	Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations	83
2.	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	87
3.	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	90
4.	Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère	92
5.	Épanouissement de tous les êtres humains	94

1. COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

MOBILISATION DE MOYENS POUR FAVORISER LA SYNERGIE ENTRE ACTEURS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Charte de bénévolat intergénérationnel pour les étudiants-es logés-es en résidence séniors, par l'intermédiaire d'une convention avec le CROUS.

Les étudiants-es logés-es dans les résidences séniors du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) signent une charte du bénévolat. Quelques heures par mois, ils donnent de leur temps pour impulser des animations selon leur compétence ou accompagner les résidents individuellement.

	2017	2018	2019
Nombre de résidences	10	10	10
Nombre d'étudiants-es logés-es	59	59	58
Exemples d'activités proposées	Accompagnement des résidents-es pour faire leurs courses à l'extérieur, ateliers de loisirs créatifs, etc...	Accompagnement des résidents-es pour faire leurs courses à l'extérieur, ateliers de loisirs créatifs, etc...	Accompagnement des résidents-es pour faire leurs courses à l'extérieur, ateliers de loisirs créatifs, etc...

Postes de travaux d'intérêt général, proposés à la Justice dans les services de la Ville de Lyon :

2017	2018	2019
57	53	55

OUTILS D'OBSERVATION ET DE CONNAISSANCE DES POPULATIONS VIVANT SUR LE TERRITOIRE, DE LEURS MODES DE VIE, DES RÉSEAUX ET DES LIEUX DE SOCIABILITÉ

Dans le cadre de la démarche participative mise en place par le Réseau des Observatoires d'Aide à la Décision et à l'Evaluation (ROADE) :

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif ROADE : 4 réunions d'échanges sur nos travaux respectifs - Lancement de la démarche d'observatoire des besoins en petite enfance : appui du réseau à la Direction de la Petite Enfance pour construire avec les PAIPE cet observatoire (2 réunions en 2017 avec les PAIPE et coordonnatrices territoriales) - Partage de constat sur l'aggravation de la situation des familles monoparentales via l'observation emploi/insertion, l'observation CCAS et l'évolution des données CAF - Document de synthèse de 2 pages (cartes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion mensuelle du réseau - Travail partagé sur l'Observatoire de la demande de garde pour les jeunes enfants (5 réunions, apports d'éléments statistiques, réalisation de 2 PageCarto dédiés) - Partenariat DDT/DE sur le reporting des temps de l'enfant - Partenariat DDT/DE/DPE sur la scolarisation des enfants à partir de 2 ans dans les QPV - Création de PageCarto dédiés : 2-16 ans et 11-17 ans - Travail transverse avec le CCAS sur le projet FAP/ MRIE sur l'accès à l'habitat durable et sur les apports alimentaires via des ateliers cuisines, petits déjeuners, etc. organisés par nos partenaires associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion mensuelle du ROADE DGASSEE au premier semestre - finalisation des travaux de l'Observatoire Petite Enfance avec publications d'articles sur VLKO (3 réunions avec les conseillères Petite Enfance et PAIPE arrondissements) - amorce d'un travail avec le CCAS sur les aides facultatives en stand-by du fait d'un problème de logiciel mais traité sur le public cible - Labo du Centsept en co-participation avec le CCAS sur E-santé et fragilités numériques / approche cartographique des fragilités numériques - Prix Territoria 2019 pour VLKO dans la catégorie Evaluation/Pilotage des politiques publiques sous l'égide de KPMG - lancement du nouveau blog VLKO (https://wikilyon.org/blogvlko/)

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES PUBLICS FAVORISANT LE SENTIMENT DU « VIVRE ENSEMBLE »
(MOBILIER URBAIN ACCUEILLANT, PRÉSENCE DE L'EAU ET DU VÉGÉTAL, MIXITÉ DES FONCTIONS CIRCULATION/
DÉTENTE/RESTAURATION/HABITATION, COHABITATION DES USAGES, ETC)**

Indicateurs (hectares)	2016	2017	2018	2019
Hectares réservés à la réalisation d'espaces verts et de places publiques		42.4		11,8
Hectares destinés à accueillir de futurs équipements publics		22.33		52
Hectares réservés pour aménager des cheminements piétons		1.24		0,0870
Hectares classés en zone UL (zone réservée aux activités de loisirs)		454		576
Hectares classés en zone urbaine qui prend en compte le paysage et l'environnement (PLU-H de 2019)		Indicateur non suivi auparavant		175
Hectares classés en zone naturelle (PLU-H de 2019)		Indicateur non suivi auparavant		212

PERMETTRE LA PRISE EN CHARGE PAR LES HABITANTS-ES DE LEUR QUARTIER

2017	2018	2019
48 jardins partagés	51 jardins partagés	53 jardins partagés (61 espaces)

Nombre de MIF (Micro Implantations Florales) dénombrées sur l'ensemble de la Ville de Lyon :

2017	2018	2019
114 nouvelles MIF créées, soit au total 932 MIF et près de 8 km de rues jardinées.	25 nouvelles MIF créées, soit au total 957 MIF et près de 8,1 km de rues jardinées.	117 nouvelles MIF créés soit au total 1074 MIF et 9 km de rues jardinées. 1200 jardins de rues*.

* Le terme « jardins de rue » regroupe les MIF (fosses de plantations), les Pieds d'arbres végétalisés et les bacs.

PARTICIPATION À UN RÉSEAU D'ÉCHANGE ENTRE TERRITOIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Concernant Echos-Paysage :

2017	2018	2019
4 journées techniques Echos Paysage qui ont réuni 275 participants. Célébration des 10 ans du réseau Echos Paysage à l'occasion du salon professionnel Paysalia à Lyon Eurexpo.	3 journées techniques Echos Paysage qui ont réuni 200 participants.	3 journées techniques Echos Paysage : - une journée technique sur la gestion écologique des couverts enherbés en juin à Lyon (100 participants), - une journée technique sur l'arbre à Clermont-Ferrand en octobre (75 participants), - participation au salon Paysalia à Lyon en décembre avec tenue d'un stand et organisation d'une conférence sur les risques professionnels (45 participants).

EXISTENCE D'OBJECTIFS PARTAGÉS AVEC LES PARTENAIRES EN TERMES DE PRÉVENTION ET DE DIMINUTION DE LA PRÉCARITÉ ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE

Dans le cadre du fichier « Canicule » (plan d'alerte et d'urgence préfectorale qui permet une action de prévention, d'assistance et d'action ciblée auprès des publics âgés et fragiles) :

2017	2018	2019
4 épisodes caniculaires (du 20 juin au 29 août), soit 19 jours d'activation. 496 personnes contactées et « veillées » par les équipes du CCAS.	2 épisodes caniculaires soit 17 jours d'activation. 500 personnes contactées et « veillées » par les équipes du CCAS.	13 jours d'activation. 500 personnes contactées et veillées quotidiennement par les équipes du CCAS.

2017	2018	2019
Le « pôle sinistres » a été sollicité par la Direction Sécurité et Prévention pour intervenir sur 40 sites ayant nécessité l'évacuation de 73 ménages accompagnés dans la durée (soit 233 personnes).	Le « pôle sinistres » a été sollicité par la Direction Sécurité et Prévention pour intervenir sur 29 sites ayant nécessité l'évacuation de 122 ménages, soit 185 personnes. 47 ménages ont été accompagnés dans la durée.	Le « pôle sinistres » a été sollicité par la Direction Sécurité et Prévention pour intervenir sur 38 sites ayant nécessité l'évacuation de 153 ménages soit 184 personnes, dont 81 ont été accompagnées dans la durée.

SUIVI CONCERTÉ DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, SANS EMPLOI

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> - En 2017, la Mission Locale a accueilli 12182 jeunes dont 3 374 nouveaux. - 1851 étaient domiciliés dans les quartiers QPV*. - 2 414 jeunes ont accédé à l'emploi et près de 778 à une formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018, la Mission Locale a accueilli 14457 jeunes dont 3 331 nouveaux. - 2022 étaient domiciliés dans les quartiers QPV*. - 2 124 jeunes ont accédé à l'emploi et près de 620 à une formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - En 2019, la Mission Locale a accueilli 14 989 jeunes dont 3 301 nouveaux. - 2 059 étaient domiciliés dans les quartiers QPV*. - 2 207 jeunes ont accédé à l'emploi et près de 660 à une formation professionnelle.

- * QPV et QVA : La géographie prioritaire est l'identification et la délimitation des quartiers les plus fragiles. Il existe deux niveaux de géographie prioritaire :
- les quartiers de la politique de la ville (QPV) qui mobilisent l'essentiel des moyens de l'Etat. Ils sont identifiés à partir du critère unique du revenu par habitant, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian.
 - les quartiers de veille active (QVA), identifiés par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, qui ont un statut moins prioritaire mais où les indicateurs économiques et sociaux montrent qu'une intervention des collectivités locales reste nécessaire.

Nombre de personnes reçues dans les antennes de proximité mutualisées de la Maison de l'Emploi/Mission locale (Pentes, Duchère, Gerland et, depuis 2016, Mermoz et Voltaire) :

(*antennes regroupant les services de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, de l'association ALLIES, de la Mission Locale de Lyon, de la Ville de Lyon, de Pôle emploi et de partenaires associatifs)

2017	2018	2019
12 374	14 310	13 730

Concernant le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – volet insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation : L'accompagnement du PLIE est désormais remplacé par l'Itinéraire Emploi Renforcé (IER), un accompagnement individualisé porté par la MMIE (Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi).

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> - 2 423 personnes étaient en parcours dont 705 nouvelles entrées parmi lesquelles 29% sont issues de quartiers CUCS. - 394 personnes sont sorties à l'emploi avec un CDD de 6 mois, un CDI ou une formation qualifiante. - 377 personnes sont sorties pour des raisons administratives, pour des ruptures ou abandons, <p>le taux de sorties positives est de 41%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ainsi, 1 408 personnes ont bénéficié de 2 446 contrats de travail soit 58 % de personnes mises en situation de travail. - Une durée de parcours de 22,96 mois. Une personne mobilise en moyenne 2,22 étapes en moyenne. <p>Les femmes représentent 52% de la totalité des publics PLIE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 362 personnes étaient en parcours dont 611 nouvelles entrées parmi lesquelles 30 % sont issues de quartiers CUCS. - 383 personnes sont sorties à l'emploi avec un CDD de 6 mois, un CDI ou une formation qualifiante. - 384 personnes sont sorties pour des raisons administratives, pour des ruptures ou abandons, le taux de sorties positives est de 50 %. <p>Ainsi, 1 377 personnes ont bénéficié de 2 434 contrats de travail soit 58 % de personnes mises en situation de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une durée de parcours de 24,57 mois. Une personne mobilise en moyenne 2,12 étapes en moyenne. Les femmes représentent 55 % de la totalité des publics PLIE. 	<p>L'accompagnement du PLIE est désormais remplacé par l'Itinéraire Emploi Renforcé (IER). Les données ne sont pas toutes comparables entre 2018 et 2019 (ex : des contrats en cours en 2018 ont techniquement dû être intégrés comme « nouveaux » contrats dans le nouveau dispositif).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 819 participants Lyonnais sont entrés en IER. - Dont 278 sorties positives : sorties à l'emploi avec un CDD de 6 mois, un CDI ou une formation qualifiante. - Dont 271 personnes sorties pour des raisons administratives, pour des ruptures ou abandons. - Le taux de sorties positives est de 50 %. - En 2019, 732 personnes ont bénéficié de 924 « nouveaux » contrats de travail, soit 40% des personnes mises en situation de travail. - La durée moyenne est de 12 mois puisque tous les participants sont rentrés dans le dispositif en 2019. - Une personne mobilise en moyenne 2 étapes. - Les femmes représentent 57 % de la totalité des publics de Lyon.

S'agissant d'une année de transition avec notamment la reprise de certaines situations existantes dans un nouveau dispositif, il faut prendre du recul sur l'interprétation de certains résultats.

PROGRAMME D'ACTIONS OU D'INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA NON-DISCRIMINATION ET DE L'INTÉGRATION DES MINORITÉS (GENS DU VOYAGE, SANS DOMICILE FIXE, ÉTRANGERS)

Les Antennes Solidarités ont :

2017	2018	2019
<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 84 568 accueils physiques et - 30 994 accueils téléphoniques. <ul style="list-style-type: none"> - 1 908 domiciliations sont actives (au 31/12/2017) : soit une hausse de 13%. - 2041 aides à l'intégration scolaire attribuées pour un total de 180 376 €. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un accueil social commun avec la Métropole dans les Maisons de la Métropole pour les Solidarités. - 18 353 accueil physique / mois depuis mars 2018. - 2 403 domiciliations sont actives (au 31/12/2018). - 2 169 aides à l'intégration scolaire attribuées pour 168 101 €. 	<p>Accueil social partagé avec la Métropole au sein des Maisons de la Métropole pour les Solidarités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 206 990 accueils physiques (périmètre accueil social + PMI, etc.). - 2 159 domiciliations actives (au 31/12/2019). Changement mode calcul, données non disponibles.

EXISTENCE D'OBJECTIFS CHIFFRÉS DE COHÉSION SOCIALE (HANDICAP, PARITÉ, NON DISCRIMINATION...) DANS LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la démarche Egalité de la Ville et de la labellisation AFNOR « Diversité » :

2017	2018	2019
60 directions engagées dans le label et 100% de l'effectif engagé dans la labellisation.	60 directions engagées dans le label et 100% de l'effectif engagé dans la labellisation.	60 directions engagées dans le label et 100% de l'effectif engagé dans la labellisation.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ, Y COMPRIS CELLE DITE « ORDINAIRE »

	2017	2018	2019
Indicateurs du jardin zoologique de Lyon	66 espèces au total dont 36 espèces en programme d'élevage et 51 % d'espèces considérées comme menacées par l'IUCN.	61 espèces au total dont 35 espèces en programme d'élevage et 56 % d'espèces considérées comme menacées par l'IUCN.	55 espèces au total dont 31 espèces en programme d'élevage et 53 % d'espèces considérées comme menacées par l'IUCN.
Indicateurs du Jardin Botanique	13 259 taxons, dont 888 menacés selon l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (IUCN) et 16 951 plantes en collections.	12 707 taxons, dont 872 menacés selon l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (IUCN) et 15 990 plantes en collections.	12 401 taxons, dont 847 menacés selon l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (IUCN) et 15 403 plantes en collections.

* Union Internationale pour la Conservation de la Nature (qui recense les catégories en danger critique d'extinction, en danger et vulnérables).

EVÈNEMENTS OU LIEUX FÉDÉRATEURS PERMETTANT DES ÉCHANGES AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Nombre de personnes accueillies dans le cadre des animations pédagogiques de Lyon Nature*:

2017	2018	2019
17 403	17 127	18 439

* « Activités nature » organisées par les services de médiation de 3 entités de la Direction des Espaces Verts de la Ville, regroupées sous le nom de «Lyon nature», à savoir : le Pôle Parcs & jardins, le Zoo et le Jardin botanique, dont les directions sont situées au cœur du Parc de la Tête d'or.

LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

6 hectares sont classés au PLU-H en zone agricole sur le quartier de Saint-Rambert.

LA RÉDUCTION DES SURFACES IMPERMÉABILISÉES

Indicateurs sur les toitures végétalisées :

	2017	2018	2019
Patrimoine global depuis 2001	1 toiture végétalisée soit un total de 223 m ² .	29 toitures végétalisées soit un total de 22 515 m ² .	31 toitures végétalisées pour un total de 23 372 m ² .
Projets en cours	3 nouvelles toitures en projet.	3 nouvelles toitures en projet soit un total de 1 077 m ² .	2 nouvelles toitures pour un total de 395 m ² .

LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

	2017	2018	2019
Plans d'ambrosie arrachés	453	360	65
Pigeons capturés	2 148	440	1 760
Opérations de dératisation menées	1 102	393	479
Relevés de pièges moustique tigre	116	96	Indicateur arrêté **
Démoustication	18 traitements 121 enquêtes dont 40 spécifiquement pour le moustique tigre	24 traitements	26 traitements
Concernant la lutte contre les chenilles processionnaires du pin :	39 enquêtes Aucune mise en demeure*	0	240 enquêtes 150 mises en demeure

*Aucune mise en demeure pour les chenilles processionnaires en 2017 en raison de nouvelles procédures internes dans la lutte contre les chenilles processionnaires et un nouvel arrêté municipal de début d'année.

**Pièges supprimés car présence avérée en 2019 dans tout Lyon sauf 2eme arrondissement.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DES SOLS (SITES POLLUÉS, CONSERVATION OU RESTAURATION DE LA QUALITÉ AGRONOMIQUE, LUTTE CONTRE L'IMPERMÉABILISATION ET L'ÉROSION, LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS CHIMIQUES)

Indicateurs de la Direction Centrale de l'Immobilier :

2017	2018	2019
En matière de « pollution des sols » : - 13 études historiques portant sur 42 159 m ² de terrains ; - 22 diagnostics de sols, incluant ou non un volet sur les risques sanitaires (60 787 m ²) ; - 1 plan de gestion (4 000 m ²) ; - 12 expertises et avis complémentaires (34 284 m ²).	En matière de « pollution des sols » : - 5 études historiques portant sur 11 200 m ² de terrains ; - 16 diagnostics de sols, incluant ou non un volet sur les risques sanitaires (46 500 m ²) ; - 14 expertises et avis complémentaires (43 200 m ²).	En matière de « pollution des sols » : - 8 études historiques portant sur 34 400 m ² de terrains ; - 16 diagnostics de sols, incluant ou non un volet sur les risques sanitaires (33 300 m ²) ; - 24 expertises et avis complémentaires (44 160 m ²).

Préservation et restauration de la qualité des sols, l'action de la Ville sur les espaces verts :

2017	2018	2019
Objectif systématique de désimperméabilisation des sols à chaque réaménagement d'espaces verts. Zéro pesticide et zéro engrais chimique dans tous les espaces verts.	Objectif systématique de désimperméabilisation des sols à chaque réaménagement d'espaces verts. Zéro pesticide et zéro engrais chimique dans tous les espaces verts.	Objectif systématique de désimperméabilisation des sols à chaque réaménagement d'espaces verts. Zéro pesticide et zéro engrais chimique dans tous les espaces verts.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DES EAUX (EAUX DE SURFACE ET EAUX SOUTERRAINES)

Dans le cadre de la surveillance des milieux, les eaux de surface font l'objet d'analyses microbiologiques et chimiques, le Service Communal d'Hygiène et Santé réalisent des prélèvements :

2017	2018	2019
189 prélèvements sur les eaux de surface auxquels s'ajoutent 51 prélèvements sur nappe.	215 prélèvements sur les eaux de surface auxquels s'ajoutent 54 prélèvements sur nappe.	201 prélèvements sur les eaux de surface auxquels s'ajoutent 55 prélèvements sur nappe.

Indicateur récemment mis en œuvre à la Ville pour la qualité sanitaire des eaux du réseau AEP (Alimentation en Eau Potable) 2019 :

- 583 prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau,
- 100 analyses de plomb dans l'eau des logements.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI)

2017	2018	2019
- 76 campagnes de diagnostics de la Qualité de l'Air Intérieur - 7 diagnostics radon	- 82 campagnes de diagnostics de la Qualité de l'Air Intérieur - 8 diagnostics radon	- 50 campagnes de diagnostics de la Qualité de l'Air Intérieur - 8 diagnostics radon

EXISTENCE D'UN PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS

Par la Direction des Espaces Verts : 100% des déchets sont valorisés.

2017	2018	2019
- 9 jardins labellisés dont 2 renouvelés : Jardin des Plantes (1 ^{er} arrondissement) et Trame verte Champvert (5 ^{ème} arrondissement).	- 9 jardins labellisés dont 2 renouvelés : parc de Saône Confluence (2 ^{ème} arrondissement) et parc du Clos Layat (8 ^{ème} arrondissement).	- 10 jardins labellisés (labellisation du parc de Blandan).

3.

DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

EXISTENCE D'UNE STRATÉGIE LOCALE PARTAGÉE D'INCITATION ET D'APPUI À DES PRATIQUES DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- En 2014 : La Ville de Lyon a renouvelé son titre « territoire de commerce équitable » pour deux ans (2014-2016), délivré par 3 associations à l'origine de la campagne (Artisan du monde, Planète Forme pour le commerce équitable et Max Havelar France).
- En 2016 : La ville a renouvelé son titre avec une mention spéciale du jury pour la sensibilisation des entreprises.
- En 2018 Le label a été renouvelé une fois de plus pour 2 ans.

Auprès des habitants :

2017	2018	2019
230 structures sont labellisées « Lyon, Ville Équitable et Durable » par la collectivité. 33 000 guides « Lyon, Ville Équitable et Durable » diffusés.	240 structures sont labellisées « Lyon, Ville Équitable et Durable » par la collectivité. 36 000 guides « Lyon, Ville Équitable et Durable » diffusés.	242 structures sont labellisées « Lyon, Ville Équitable et Durable » par la collectivité. 26 000 guides « Lyon, Ville Équitable et Durable » diffusés.

DISPOSITIF DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE ENTRE ACTEURS DIVERSIFIÉS AUTOUR DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION RESPONSABLE

2017	2018	2019
Le club des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable » s'est réuni 8 fois et a mobilisé plus de 370 personnes.	Le club des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable » s'est réuni 6 fois et a mobilisé plus de 220 personnes. Une soirée annuelle a réuni 300 personnes.	Le club des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable » s'est réuni 5 fois et a mobilisé plus de 200 personnes. Une soirée annuelle a réuni 340 personnes.

PORTANT SUR DES BESOINS EN FORMATION ET COMPÉTENCES NOUVELLES

Par la Mission Egalité :

2017	2018	2019
60% des effectifs de la Ville, tous statuts confondus, sensibilisés au Plan de Lutte contre les Discriminations, soit 5200 agents formés.	80 % des effectifs de la Ville, tous statuts confondus, sensibilisés au Plan de Lutte contre les Discriminations, soit 6 923 agents formés.	Évolution de la politique de formation sur la lutte contre les discriminations en 2019 vers une offre axée métiers : - Laïcité : 55 jours de formation et 29 agents formés. - Handicap : 171 jours de formation et 118 agents formés. - Égalité femmes-hommes : 106,5 jours de formation et 94 agents formés.
Taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap 8,1% soit 580 agents bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.	Taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap 8,3 % soit 613 agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.	Taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap 8,78 % soit 654 agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.
58% constitue le taux de réalisation du plan d'action 2016-2019 « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon » (Lyon, ville communicante : 78% ; Lyon, Ville employeur : 45% ; Lyon, Ville prestataire de service : 56%).	66% constitue le taux de réalisation du plan d'action 2016-2019 « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon » (Lyon, ville communicante : 93 % ; Lyon, Ville employeur : 47 % ; Lyon, Ville prestataire de service : 66 %).	73% constitue le taux de réalisation du plan d'action 2016-2019 « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon » (Lyon, ville communicante : 93 % ; Lyon, Ville employeur : 59% ; Lyon, Ville prestataire de service : 72 %).

* chiffres au 31 décembre de chaque année

** nouvelle appellation de la RQTH

EMERGENCE DE PROJETS COLLECTIFS DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Par la Direction de l'Education :

- 32% des composants de la restauration scolaire sont bios et 8% sont en conversion bio ;
- 55% des produits sont issus de sources locales (les denrées sont produites ou transformées localement : en région Rhône-Alpes-Auvergne ou dans un rayon de moins de 200 Km) ;
- 100% des livraisons des repas sont effectués grâce au gaz naturel de ville ;
- 26% des produits composant les repas réalisés en crèche sont bios ; la saisonnalité des produits est également respectée ;
- 100% des produits nettoyants multi usage (hors cuisine) sont écologiques.

MISE EN PLACE DE CRITÈRES / CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Bilan des clauses sociales et marchés d'insertion :

	2017			2018			2019		
	CLAUSES D'EXECUTION	MARCHES D'INSERTION	TOTAUX	CLAUSES D'EXECUTION	MARCHES D'INSERTION	TOTAUX	CLAUSES D'EXECUTION	MARCHES D'INSERTION	TOTAUX
Nombre d'heures réalisées	33 775	43 500	77 275	47 474	26 669	74 143	38 379	1102	39 481
Nombre de personnes concernées	119	219	336	195	195	390	185	32	217
Nombre d'opérations concernées	24	6	30	26	5	31	43	2	45
Nombre d'entreprises accompagnées	43	10	53	50	10	60	90	3	93

Dont bilan des clauses d'insertion utilisées par la Direction de la Construction et la Direction de la Gestion Technique des Bâtiments :

2017	2018	2019
<p>Direction de la Construction : 12 opérations concernées, représentant ainsi 5 589 heures d'insertion réalisées pour 29 personnes en parcours d'insertion.</p> <p>Direction de la Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) : le volume d'insertion est réparti sur 4 opérations, représentant environ 7 137 heures réalisées pour 32 personnes en parcours d'insertion.</p>	<p>Direction de la Construction : 10 opérations concernées, représentant ainsi 14 700 heures d'insertion.</p> <p>Direction de la Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) : le volume d'insertion est réparti sur 4 opérations, représentant environ 7 838 heures annuelles réparties sur 12 corps d'état et 42 contrats.</p>	<p>Direction de la Construction : 4 opérations concernées, représentant 17 700 heures d'insertion.</p> <p>Direction de la Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) : le volume d'insertion est réparti sur 4 opérations, représentant environ 7 225 heures annuelles réparties sur 13 corps d'état et 41 contrats.</p>

4.

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Bilan énergie des bâtiments municipaux :

2017	2018	2019
27 études énergétiques réalisées.	5 études énergétiques réalisées.	2 études énergétiques réalisées.
Suivi mensuel de 400 abonnements d'eau et de 350 sites en chauffage consommations.	Chiffres inchangés.	Chiffres inchangés.
Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) : 15 GWh CUMAC*.	Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) : 35 GWh CUMAC*.	Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) : 36 GWh CUMAC*.
Achat d'énergies : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures/an.	Chiffres inchangés.	Chiffres inchangés.

* CUMAC : quantité d'énergie finale CUMulée et ACTualisée sur la durée de vie du produit.

2017	2018 Chiffres Reconstitués fin 2019	2019 Chiffres Reconstitués fin 2020
Achat d'énergies* : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures / an. Dépense : 14.66 M€/an dont - Chauffage : 5.6 M€ ; - Electricité : 6.8 M€ ; - Eau : 2.14 M€.	Achat d'énergies* : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures / an. Dépense : 15M €/an dont - Chauffage : 5.8 M€ ; - Electricité : 7.1M€ ; - Eau : 2.1 M€.	Achat d'énergies* : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures / an. Dépense : 14 M€/an dont - Chauffage : 5.6 M€ ; - Electricité : 6.1 M€ ; - Eau : 2.1 M€.
Consommations d'eau : 788 000 m ³ /an.	Consommations d'eau : 725 000 m ³ /an.	Consommations d'eau : 725 000 m ³ /an.
Consommations d'énergie finale : 158.751 GWh/an dont : - Chauffage : 108.16 GWh ; - Electricité : 54.97 GWh ;	Consommations d'énergie finale : 152.3 GWh/an dont : - Chauffage : 96.9 GWh ; - Electricité : 55.4 GWh ;	Consommations d'énergie finale : 152.3 GWh/an dont : - Chauffage : 80 GWh ; - Electricité : 46.5 GWh ;
Production photovoltaïque : 0.27 Gwh (275 Mwh).	Production photovoltaïque : 0.28 Gwh (284 Mwh).	Production photovoltaïque : 0.33 Gwh (330 Mwh).

* Abonnements directement gérés par la Mairie Centrale.

** En 2018, la collecte des données s'est avérée particulièrement complexe en raison d'une évolution toujours en cours des outils de suivi et d'une irrégularité de la délivrance des factures de la part des fournisseurs d'énergie.

Bilan énergie de la Direction de l'éclairage urbain :

	2017	2018	2019
Consommation en kWh	27 307 945	26 280 802	24 314 952
Nombre de lampes installées	76 805	78 164	78 063

Emissions de Gaz à Effet de Serre :

	Nouveaux facteurs d'émissions			Anciens facteurs d'émissions		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Émissions de GES	-19,2%	-17,3%	-22,9%	-19,7%	-25,2%	-27,4%
Consommation d'énergie	-6,6%	-7,3%	-12,3%	-6,7%	-7,3%	-12,3%
Part d'ENR	+23,2%	+35,1%	+36,2%	+23,3%	+33,4%	+36,2%

* Une mise à jour des facteurs d'émission de GES entre 2010 et 2019 a été réalisée pour chaque type d'énergie grâce à la base carbone de l'ADEME. Cette mise à jour n'avait pas été prise en compte précédemment pour toutes les énergies et a pour conséquence de faire évoluer les données d'émissions de gaz à effet de serre présentées en 2017 et 2018.

EXISTENCE D'ACTIONS MOBILISANT LES HABITANT-ES

Participation au défi « Familles à énergie positive » devenu en 2019 « DEfis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété » (DECLICS) (défi en équipe pour réaliser au moins 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent) :

2017	2018	2019
136 familles de la Métropole dont 20 lyonnaises	136 familles de la Métropole dont 22 lyonnaises	215 familles de la Métropole dont 126 lyonnaises

TRADUCTION DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CLIMAT DANS LES CHOIX ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (AGRICULTURE, INDUSTRIE, TERTIAIRE, TOURISME), D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'HABITAT, DE MOBILITÉ-TRANSPORTS, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, D'ACTION SOCIALE, DE SPORT, DE CULTURE...

Pour le sport :

- En 2016, 131 tonnes de déchets verts ont été transportées vers une plateforme externe et 113 m³ ont été transportés vers une plate-forme de co-compostage interne ;
- En 2017, 105,86 tonnes de déchets verts auraient été transportées vers une plateforme externe et 5 m³ auraient été transportés vers une plate-forme de co-compostage interne.
- En 2018 : 37,6 tonnes de déchets verts ont été transportées vers une plateforme externe.
- En 2019 : 28,34 tonnes de déchets verts ont été transportées vers une plateforme externe et 240 m³ ont été transportés vers une plateforme de compostage en interne (centre technique et clos Layât).

Pour l'éducation :

- Chaque année, 4 000 enfants sont concernés par l'action d'éducation à la pratique urbaine du vélo visant à former les futurs utilisateurs des modes de déplacements doux.

PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES DU SCHÉMA DE PROMOTION DE L'ACHAT RESPONSABLE DANS LES ACHATS PUBLICS

2017	2018	2019
<p>150 consultations respectent les thématiques du SPAR (certaines consultations relèvent de plusieurs thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement - santé : 65 ; - GES - Maîtrise des énergies : 16 ; - Economie durable (yc/gestion des déchets, valorisation, coût global) : 20 ; - Insertion : 13 ; - Handicap : 11 ; - Qualité Environnementale des Bâtiments : 5 ; - Plusieurs thématiques : 20. 	<p>143 consultations respectent les thématiques du SPAR (certaines consultations relèvent de plusieurs thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement - santé : 65 ; - GES - Maîtrise des énergies : 24 ; - Economie durable (yc/gestion des déchets, valorisation, coût global) : 5 ; - Insertion : 30 ; - Handicap : 5 ; - Qualité Environnementale des Bâtiments : 7 ; - Développement Durable selon l'objet du marché : 7. 	<p>156 consultations respectent les thématiques du SPAR, certaines relevant de plusieurs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement - santé : 64 ; - GES - Maîtrise des énergies : 22 ; - Economie durable (yc/ gestion des déchets, valorisation, coût global) : 10 ; - Insertion : 21 ; - Handicap : 3 ; - Qualité Environnementale des Bâtiments : 1.

5. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

SATISFAIRE LES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, D'ALIMENTATION ET À DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Concernant l'accès aux besoins essentiels en matière sociale, les actions mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

	2017	2018	2019
Nombre d'entrées au service de bains-douches	38 254 entrées (+57% en un an).	38 384 entrées.	47 546 entrées (+24%).
Nombre de repas distribués dans le restaurant social dans le cadre d'un accompagnement par les travailleurs sociaux	52 552 repas servis (soit une moyenne de 211 repas par jour).	43 723 repas servis (soit une moyenne de 176 repas par jour).	54 832 repas servis (soit une moyenne de 220 repas par jour).

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA SANTÉ

2017	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> - 663 dossiers insalubrité et 6 procédures d'interdictions d'habiter. - 262 prélèvements poussières. - 21 logements expertisés et 83 dossiers plomb. 	<ul style="list-style-type: none"> - 798 dossiers insalubrité et 7 procédures d'interdictions d'habiter. - 254 prélèvements poussières. - 21 logements expertisés et 9 saturnismes infantiles. 	<ul style="list-style-type: none"> - 721 dossiers insalubrité et 6 procédures d'interdictions d'habiter. - 119 prélèvements poussières. - 15 logements expertisés et 5 saturnismes infantiles. - 231 enquêtes mэрule et xylophages.

QUALITÉ SANITAIRE DES BÂTIMENTS ET DES ERP

2017	2018	2019
<p>136 gymnases, piscines et ERP culturels donnant lieu à 326 analyses.</p> <p>782 analyses d'eaux dans les piscines publiques et privées.</p>	<p>183 gymnases, piscines et ERP culturels donnant lieu à 320 analyses.</p> <p>715 analyses d'eaux dans les piscines publiques et privées.</p>	<p>139 établissements donnant lieu à 324 analyses.</p> <p>777 analyses d'eaux dans les piscines publiques et privées.</p>

CONCERNANT LE SPORT, PLUSIEURS ACTIONS SONT EN COURS

2017	2018	2019
Les classes ULIS (intégrant 223 enfants porteurs de handicap) intégrées au sein de classes « classiques ». 10 enfants nécessitent la présence d'un animateur spécifique, sont accueillis au sein de Divertisport soit 25 semaines d'animation.	Les classes ULIS (intégrant 217 enfants porteurs de handicap) intégrées au sein de classes « classiques ». 13 enfants nécessitent la présence d'un animateur spécifique, sont accueillis au sein de Divertisport soit 32 semaines d'animation.	Les classes ULIS (intégrant 207 enfants porteurs de handicap) intégrées au sein de classes « classiques ». 20 enfants nécessitent la présence d'un animateur spécifique, sont accueillis au sein de Divertisport soit 61 semaines d'animation.

CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : (CHIFFRES PAR SAISONS CULTURELLES)

	2017		2018		2019	
	Cartes vendues	Recettes en €	Cartes vendues	Recettes en €	Cartes vendues	Recettes en €
Cartes Musées	9 730	166 542	9 363	153 154	7 984	202 793
Cartes Culture	44 960	553 170	46 060	552 674	65 780	407 355
Abonnement BM	48 870	289 115	50 300	286 196	57 202	283 987
Tous types d'abonnements	103 560	1 008 827	105 723	992 024	130 966	894 135

STRATÉGIE À LONG TERME DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉNOVATION DE L'HABITAT POUR OFFRIR AUX HABITANT-ES DES CONDITIONS DE VIE DURABLE (QUARTIERS NEUFS, HABITATS ANCIENS)

Total des avis sanitaires élaborés par la Direction de l'Ecologie Urbaine dont les avis sanitaires et prescriptions émis sur autorisations d'urbanisme et projets dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme par le Service Communal d'Hygiène et Santé :

2017	2018	2019
2 944 dont 1 033	2 755 dont 1 009	2 553 dont 1 190

Dans le cadre de rénovation de résidences autonomes séniors par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> - Réception des opérations de réhabilitation des résidences Hénon (4^{ème}), Thiers (6^{ème}) et Marius Bertrand (4^{ème}). - Suivi de l'opération de réhabilitation pour Jean Zay (9^{ème}). - Début de chantier à Rinck (2^{ème}). - Démarrage de l'opération de rénovation de 36 logements répartis sur 13 résidences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fin des travaux à la résidence Jean Zay (9^{ème}). - Livraison de la première phase de la résidence intergénérationnelle Rinck (2^{ème}). - Début de chantier à la résidence Jolivot (8^{ème}). - Démarrage de l'opération de rénovation de 38 logements. 	<p>Travaux en cours à la résidence Jolivot. L'ensemble des 15 résidences seniors ont été renouées.</p> <p>Début de chantier dans les EHPAD Balcons de l'Île Barbe et Etoile du jour pour augmenter le nombre de lits à 90 sur chaque site et améliorer le confort des résidents et des agents.</p>

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'EXCÈS DE DÉCÈS PAR ARRÊT CARDIAQUE : LE PLAN MUNICIPAL DE DÉPLOIEMENT DES DÉFIBRILLATEURS

2017	2018	2019
110 défibrillateurs automatisés externes (DAE)	111 défibrillateurs automatisés externes (DAE)	114 défibrillateurs automatisés externes (DAE)

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS DES PARTICULIERS

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2017	2018	2019
22 kg produits par les services ou collectés sur la voie publique.	64 kg produits par les services ou collectés sur la voie publique.	Indicateur non disponible en 2019.

LUTTE CONTRE L'EXPOSITION AU BRUIT

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none">- 401 saisines pour bruits de voisinage, des équipements, des activités commerciales et industrielles non classées, des activités sportives et de loisirs.- 195 mesures sonométriques réalisées.- 429 avis rendus.	<ul style="list-style-type: none">- 401 saisines pour bruits de voisinage, des équipements, des activités commerciales et industrielles non classées, des activités sportives et de loisirs.- 903 mesures sonométriques réalisées.- 428 avis rendus.	<ul style="list-style-type: none">- 397 saisines pour bruits de voisinage, des équipements, des activités commerciales et industrielles non classées, des activités sportives et de loisirs.- 206 mesures sonométriques réalisées.- 345 avis rendus.

LUTTE CONTRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES (RADIOFRÉQUENCES)

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none">- 85 mesures spectrales dont 15 dans des ERP municipaux.- 97 signalements de champs électromagnétiques dont 65 pour la téléphonie mobile.	<ul style="list-style-type: none">- 83 opérations de mesures spectrales dont 22 dans des ERP municipaux.- 50 signalements de champs électromagnétiques pour la téléphonie mobile.	<ul style="list-style-type: none">- 51 opérations de mesures spectrales dont 22 dans des ERP municipaux.- 46 signalements de champs électromagnétiques pour la téléphonie mobile.

POLLUTIONS DES SOLS ET INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none">- 7 dossiers soumis à autorisation faisant l'objet d'une délibération.- 233 avis sur les sites et sols pollués.	<ul style="list-style-type: none">- 5 dossiers soumis à autorisation faisant l'objet d'une délibération.- 118 avis sur les sites et sols pollués.	<ul style="list-style-type: none">- 3 dossiers soumis à autorisation faisant l'objet d'une délibération.- 139 avis sur les sites et sols pollués.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Dossiers instruits par la Direction du Commerce et de l'Artisanat (DECA) concernant le commerce sédentaire pour maîtriser la « pollution visuelle » :

2017	2018	2019
582 dossiers	575 dossiers	597 dossiers

EXISTENCE D'UN PLAN D'ACTION POUR LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES HABITANTS, DES DÉCIDEURS ET DES ACTEURS

Les conseils de quartiers :

2017	2018	2019
4 916 membres de conseils de quartier, dont 2 843 inscrits à la newsletter.	5 500 membres de conseils de quartier, dont 3 713 inscrits à la newsletter.	Plus de 6 000 membres de conseils de quartier, dont 3 713 inscrits à la newsletter.

OUTILS DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL (COLLECTE DES SAVOIRS, RECENSEMENT DU PATRIMOINE, ...)

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 1 080 bâtiments protégés par la ZPPAUP. - Plus de 450 bâtiments sont aujourd'hui préservés au titre de leur intérêt patrimonial. - 30 «périmètres d'intérêt patrimonial» pour une superficie totale de 445 hectares. <p>Au total, 427 hectares et 323 ha de zone tampon soit 750 ha de la ville sont inscrits au Patrimoine de l'UNESCO.</p>	Chiffres inchangés.	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 1 080 bâtiments protégés par la ZPPAUP. - Plus de 469 éléments bâtis patrimoniaux (EBP) sont aujourd'hui préservés au titre de leur intérêt patrimonial. - 73 «périmètres d'intérêt patrimonial» (PIP). <p>Au total, 427 hectares et 323 ha de zone tampon soit 750 ha de la ville sont inscrits au Patrimoine de l'UNESCO.</p>

DE LA MOBILITÉ

Vélo'v, initié par le Grand Lyon, compte :

	2017	2018	2019
Nombre de vélos et de stations	4 000 vélos sur 348 stations	4 000 vélos sur 348 stations	4 000 vélos sur 408 stations
Nombre d'abonnés	68 450 abonnés	76 670 abonnés	67 900 abonnés
Nombre de locations	8,5 millions	8,5 millions	8,4 millions

Le Plan Modes Doux, document planifiant le réseau cyclable et les services vélo sur le Grand Lyon :

	2017	2018	2019
Nombre de km de réseau cyclable	221	242	284
Nombre d'arceaux à vélo sur voirie	7 540	8 176	9 890

Nombre de mesures : « cédez le passage cyclistes au feu » :

2017	2018	2019
160 carrefours sont désormais réglementés en « Cédez le passage au feu : cyclistes » pour au moins un mouvement.	189 carrefours sont désormais réglementés en « Cédez le passage au feu : cyclistes » pour au moins un mouvement.	227 carrefours sont désormais réglementés en « Cédez le passage au feu : cyclistes » pour au moins un mouvement.

Les actions en faveur du partage de l'automobile :

2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> - Citiz sur Lyon : 33 stations sur voirie ou en parc. - Bluely sur Lyon : 75 stations. - Plateforme de covoiturage de la Métropole : 24 000 inscrits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Citiz : 32 stations sur voirie ou dans les parcs en ouvrage, 150 forfaits stationnement pour les véhicules Yéa! en free-floating. - Bluely : 75 stations. - Plateforme de covoiturage de la Métropole : 26 740 inscrits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Citiz : 33 stations sur voirie ou dans les parcs en ouvrage, 150 forfaits stationnement pour les véhicules Yéa! en free-floating. - Bluely : 74 stations. - Plateforme de covoiturage de la Métropole : 28 700 inscrits.



LYONendirect 04 72 10 30 30 Appli Lyon lyon.fr

EN APPLICATION DU DÉCRET N°2011-687 DU 17 JUIN 2011